

Ros 43482

DIVERS

TRAITES

DE

CONTROVERSES.

Par HENRY LE BRET Prevôt de l'Eglise Cathedrale de Montauban.

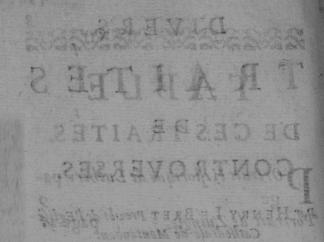




A MONTAUBAN,

Chez FRANÇOIS DESCAUSSAT Impriment du Roy, de Monseigneur l'Evéque, & de la Ville.

M. DCC.



on serial de la contacta de la conta

A MONTAUS NESSAT PRINTED TO SECOND SAT INDENDED ON THE SECOND SAT IN THE SECOND SAT

M. DCC.

TABLE, DE CESTRAITES.

Portrait Historique de Luther. page 9 Portrait de Zuingle. page 36

" l'inselligence de la fain-

Portrait de Calvin. page 60

Portrait de Béze. page 85

Recit de ce qui se passa dans le Temple de la Religion Prétendue Réformée de Montauban, à la lecture de l'Avertissement Pastoral du Clergé de France. page 108

Lettre qui prouve que les Souverains peuvent, & doivent contraindre A ii leurs Sujets rebelles à l'Unité de Foy. page 115

Lettre touchant la Confession Auriculaire, la Communion sous une seule Espece, & l'intelligence de la sainte Ecriture. page 151

Lettre touchant le Signe de la Croix.
page
186

Replique à une Lettre écrite de Généve, & adressée à Monsieur Le Bret par un Anonime. page 198

Lettre qui prouve que le Caréme est d'Institution Apostolique. p. 227

The state of the s



A

MESSIEURS

LES

DE MONTAUBAN.



ESSIEURS,

Je vous donne cette seconde Impression des Portraits de Lu-A iij

ther, de Zuingle, de Calvin, & de BeZe, parce qu'ayant été trouvez fort ressemblans, la premiere n'a pas suffi pour en donner à tous ceux qui en ont demandé. De sorte que ce vous doit étre un nouveau sujet de remercier Dieu de la grace qu'il vous a faite de vous réunir d l'Eglise, dont ces libertins separerent simalheureu ement vos peres le siècle dernier. Fy ay joint cinq autres Discours touchant les mêmes matieres, & principalement celuy de l'autorité qu'ont les Rois, & les autres Souverains, ainsi que de l'obligation où ils sont de contraindre leurs Sujets rebelles

à l'Unité de Foy. Veritez si puissantes, que Calvin non seulement n'a osé les contredire, mais les a luy-même publiées, & appuyées de preuves sans replique. Si bien que cela, & tous les autres Ecrits que je vous ay donnez en differens temps sur ces mêmes matieres, pouvant beaucoup contribuer à vous affermir dans votre reunion, j'espere que vous m'en squirez bon gré, & que vous me croirez, comme je suis veritablement en Fesus-Christ,

MESSIEURS,

Vôire tres humble, & tres affectionné serviteur. LEBRES.



muerra, usakoelekoolekarina partan 16. Beze na pas grusa sapremiera liene pour les l'airrina plublimités sapremiera liene de Calvin es les canares capitées l'interes

El Option of Former Kan



PORTRAIT

HISTORIQUE

DE LUTHER.

A MONSIEUR

DE LA TOUR DALIES.



ONSIEUR,

L a Peinture étant nommée une Poësse muette, & la Poësse une Peinture parlante, Béze n'a pas cru que la premiere sussit pour les Portraits de Luther, de Zuingle, de Calvin, & de quelques autres prétendus Résormateurs; il s'est tellement désié 10 PORTRAIT HISTORIQUE de leur phisionnomie, qu'il en a voulu re-parer les défauts par des Vers qu'il a ajoûrez au bas de leurs Estampes. En quoy on peut dire qu'il a imité ces Peintres, qui n'osant representer certaines personnes dans leur naturel, les fardent, & les flatent de telle sorte, que les copies n'ont que peu ou point de rapport à leurs originaux. Si bien que pour découvrir la supercherie de Béze, j'ay cru devoir representer ces Réformateurs dans leur veritable naturel, & pour cela n'y employer que leurs ouvrages, dans lesquels Dieu a permis qu'ils se soient dépeints d'une maniere si vive, que j'ose esperer, que si ceux qui s'y sont laissez sur-prendre y sont reslexion, ils ne pourront que se repentir de s'étre, sous de si malheureux auspices, séparez de l'Eglise, dont ils ne peuvent ignorer que toute séparation rend la perte du falut inévitable.

Ainsi Luther étant reconnu de tout le party pour le chef des Auteurs de cette malheureuse séparation, je n'ay pas voulu l'ôter d'un rang dont Béze l'a cru d'autant plus digne, que de tous les Héros de l'ancienne Grece, il n'en a point trouvé qui luy fût comparable qu'Hercule. Je laisse

au lecteur à juger de la justesse de cette com-paraison par le détail de ce Portrair, dont l'original nâquit à Islebe ville de la Comté de Mansfeld en Saxe l'an 1484. Martin étoit son nom de Baptéme, & Loter celuy de sa famille. Mais parce qu'en Alleman il fignifioit quelque chose de deshonnéte, il le changea en celuy de Luther, qui signifie pur. Il fit ses études à Exfort, & y fue receu Maître és Arts à vingt ans : mais s'y promenant un jour avec un de ses compagnons qui fut tué d'un coup de foudre, il fit vœu de se faire Religieux, & entra quelque temps aprés dans l'Ordre des Augustins. Il y fut dans la suite promu à la Prétrise, & fait Lecteur en Philosophie à Vittemberg, où Federic Electeur de Saxe ayant fondé une Université, il y receut le Bonnet de Docteur de la main d'André Bideinstini dit Carolstad, ou Carlostad, & fait Professeur en Théologie. Mais la publication de la Croifade, & des Indulgences contre le Turc, qui foisoit alors trembler toute l'Allemagne, ayant été commise en 1517. aux Dominicains préserablement aux Augustins, ceux-cy commirent Luther pour précher contre l'abus qui se

12 PORTRAIT HISTORIQUE faisoit des Indulgences en quelques lieux. De sorte qu'étant d'un esprit vehément, & même éloquent en sa langue, il s'aquita de sa commission avec tant de seu, qu'encore qu'il eût au commencement prononcé anathéme contre ceux qui nioient la verité des Indulgences, & declaré qu'il n'en vouloit qu'aux abus qu'en faisoient ceux qui les publicient, il s'en prit aux Indulgences mêmes; d'où il passa dans la suite à diverses hérésies, ainsi qu'à des blasphemes horribles, & donna lieu à un party d'autant plus funeste, que des Provinces entieres se séparerent de l'Eglise, & s'exposerent à des guerres qui causerent la ruine, & coûterent la vie à une infinité de toute sorte de personnes.

Sleidan Auteur Alleman, a écrit en Latin l'histoire de cette guerre, comme Hospinien dans son histoire qu'il nomme Sacramentaire, Sponde dans sa continuation de Baronius, M. l'Evéque de Meaux dans celle des Variations, & plusieurs autres ont fait le détail de la doctrine, & des déportemens de Luther; de sorte que j'y renvoye ceux qui voudront en sçavoir davantage que ce que j'en disicy. Car ne m'écant pro-

posé qu'un Portrait, je me contenteray d'ajoûter à ce que j'ay commencé d'en dire, que jamais homme ne fut plus remply de soy-même, que ce prétendu Reformateur, de l'aveu même de Calvin qui n'en pouvant dissimuler les ridicules vanitez, les nomme dans sa seconde défense contre Vesphal, de saintes ostentations, de saintes vanteries, & de saintes jactances. De quoy l'on se doit d'autant moins étonner, que ce sur le propre de ces prétendus Réformateurs, de profaner ce qu'il y a de plus saint, & de fanctifier ce qu'il y a de plus profane,

Ge n'est pas que Luther dans le commencement de son desordre ne gardat quelques mesures d'humilité, & de soumission à l'égard du faint Siége; car il avoua qu'il avoit été traîné par force en public, & jetté dans ces troubles plûtôt par hazard que de defsein; que loin de se promettre l'immortalité de son nom, & de ses écrits, il ne l'a- de voit jamais recherchée; & qu'il attendoit T. 1. f. avec respect la détermination de l'Eglise, au consentant, s'il ne s'y soumettoit pas, qu'on

le traitat comme hérétique.

Cependant tout le monde fremissant de son étrange doctrine, le Pape Leon X. en

Præf.

PORTRAIT HISTORIQUE prit connoissance, & Luther luy écrivit cette même année 1517. qu'il l'approuvât, ou la reprouvât, il écouteroit sa voix comme celle de Jesus-Christ. Tues Pierre Pais mes brebis, luy dit-il dans un livre qu'il fit contre Silvestre de Prieres Dominicain. Personne n'ignore, continuë-t-il, que l'autorité du Pape vient de ces deux passages, & que la foy de tout le monde se doit conformer à celle de l'Eglise Romaine ; & je rends graces à Jesus-Christ de ce qu'il conserve sur la terre cette Eglise unique par un grand miracle, & laquelle peut seule montrer que nôtre foy est veritable, en sorte qu'elle ne s'est jamais détournée de la vraye foy par aucun decret. But a sab sa dad many samasan

Il porta encore sa soumission plus loin; car il condamna les Bohémiens qui s'étoient separez de l'Eglise, & protesta qu'il ne luy arriveroit jamais de tomber dans le schisme. Il reconnut même dans une Lettre au Cardinal Cajetan, qu'il s'étoit emporté indiscretement, qu'il avoit manqué de respect envers le Pape, qu'il s'en repentoit, & ne demandoit qu'à écouter la voix de l'Église, & à la suivre. Mais ayant sçû qu'on l'avoit cité à Rome, il se cabra, &

BUOLDE LUTHER. 15 appella du Pape mal informé, au Pape mieux informé; & enfin du Pape au Concile. Il mit toutefois cette restriction dans son acte d'appel, qui est du 28. Novembre 1518. qu'il ne vouloit ni douter de la primauré, & de l'autorité du saint Siège, ni rien dire de contraire à la puissance du Pape. De sorte qu'ayant écrit déreches à Leon le 13. Mars 1519. il protesta qu'il ne prétendoit en aucune maniere toucher à sa puissance, ni à celle de l'Eglise Romaine. Et sur ce que le Cardinal Cajetan le pressa de se retracter, il répondit qu'il ne voyoit pas à quoy cela pouvoit servir, puisqu'il ne s'agissoit pas de ce qu'il avoit écrit, mais de ce que devoit dire l'Eglise, à laquelle il ne prétendoit pas répondre comme un ad-versaire, mais l'écouter comme un dis-

Il composa quelque temps après son Traité de la Liberté Chrétienne, & le dédia à ce même Pape, à qui il écrivit, quand les Universitez de Louvain, & de Cologne curent censuré cet ouvrage, qu'il s'étonnoit de ce qu'elles avoient arraché à Sa Sainteté un livre dédié à son nom, & mis à ses pieds pour y attendre sa sentence.

ciple. selection and and the second and its

Mais Leon se crut d'autant moins obligé de s'arréter à toutes ces protestations, que le resus de se retracter joint aux nouvelles erreurs dont ce livre étoit remply, ne marquoit que de fausses soumissions pour gagner du temps, & donner lieu au party de se fortisses. De sorte qu'aprés un nouvel examen de tout le procedé de Luther, il le condamna par sa Bulle du 18. Juin de cette même année.

Ce que Luther n'eut pas plûtôt fçû, qu'il oublia toutes ses soumissions, & ne respira plus qu'emportement, & que sureur par tous ses écrits, dans l'un desquels intitulé, Contre la Bulle de l'Antechrift, il excommunia ceux qui l'avoient excommunié; & ajoûta que pour comparoître à Rome, il attendoit une armée de vingt-cinq mil hommes de pied, & cinq mil chevaux, que le Pape étoit un loup possedé du Diable, qu'il faloit s'assembler de tous les villages, & de tous les bourgs contre luy, & qu'il ne faloit pas attendre pour cela ni la sentence du Juge, ni l'autorité du Concile. Et sur ce que dans la Bulle on le reprenoit d'avoir soûtenu quelques propositions de Jean Hus, il disoit, apostrophane Leon,

Leon, je condamne tout ce que vous approuvez, & approuve tout ce que vous condamnez. Sa fureur alla encore plus loin, ear il foûtint que si on n'ôtoit pas la vie au Pape, c'étoit fait du Christianisme; & qu'encore que les Rois, & les Cesars fissent la guerre pour luy, ils ne la pou-

voient faire qu'à leur dam.

De sorte que cela l'ayant fait mettre au ban de l'Empire, il se cacha dans un château de l'Electeur de Saxe. Il appella depuis ce château son Patmos, par allusion à l'Me de ce nom, où S. Jean l'Evangeliste fut relegué. Carlostad cependant, qui selon Melanton étoit plus Juif que Chrétien, & auffi brutal qu'ignorant, prit cette absence de Luther comme une occasion favorable au dessein qu'il avoit de renverser les Images dans Vittemberg, ôter l'élevation du Saint Sacrement à la Messe, & établir la Communion sous les deux Especes. Mais Luther à son retour s'en scandalisa comme d'un attentat à son autorité. L'aurois, dit-il, aisement défendu cette entreprise devant le Pape, mais je ne sçay comment la justifier devant le Diable, lorfqu'il opposera à ceux qui en sont les auteurs, ces paro18 PORTRAIT HISTORIQUE les de l'Evangile: On arrachera toute plante que mon Pere n'aura point plantée.... Ils couroient, & je ne les avois point envoyez.

Voulant par là leur reprocher qu'ils avoient agy sans Mission.

De sorte qu'outre qu'il conserva toûjours beaucoup de vénération pour les Images, comme cela se voit au commencement des Impressions de ses œuvres, où il s'est fait representer à genoux devant un Crucisix; il rétablit la Messe, & en dressa un formulaire, dans lequel il retint l'Introït, le Kyrie, la Collecte, l'Epître, l'Evangile, les Cierges, l'Encens, le Credo, la Présace, le Sanctus, les paroles de la Consecration, l'Elevation, l'Oraison Dominicale, l'Agnus Dei, la Communion, & l'Action de Graces.

Il fit même encore quelque chose de plus fort; car il declara dans son livre de la Captivité de Babilonne, Que la doctrine & l'usage de la Messe, sont sondez sur l'autorité des Saints Peres, & de tout le monde, & que c'est quelque chose de bien étrange que de s'opposér à la créance de tous les siécles. Ayant ajoûté dans son explication du troisséme Précepte, Que pour sanctifier les Fétes, il

faut entendre la Messe, ouir la parole de Dieu, prier, faire des offrandes, & avoir contrition de ses péchez: Et dans son Sermon des Indulgences, Qu'il ne doute point que la Messe pour les Morts ne soit plus efficace & meilleure pour la redemption de leurs ames, que les

Indulgences.

Ge que la Confession d'Ausbourg, c'est à dire, la Profession de Foy de l'Assemblée de tout le party Luthérien, tenuë à Aufbourg au mois de Juin 1530, confirma par ces paroles : Toutes choses font voir que nous n'avons point aboly la Messe, & que celle qu'on célébre parmi nous, est conforme à l'Institution de Christ, & aux Loix de l'Eglise primitive. Elle donne encore un grand éclat à la vraye participation du Sacrement, cette Messe ayant été célébrée du temps de l'ancienne Eglise, comme Chrisostome l'assure. Nous voyons même dans le Concile de Nicée qu'on célébroit la Liturgie, c'est comme les Grecs appellent la Messe. Cette même Confession d'Ausbourg contient encore ces paroles: On célébre la Messe parmi nous & devotement & exactement, & toutes les choses se font dans l'Eglise avec plus de respect que par le pasé. Et enfin on y conclut ce témoigna20 PORTRAIT HISTORIQUE ge de la Messe par ces autres paroles: Nous avons dit en peu de mots ces choses de la Messe, afin que tous les gens de bien puissent entendre que nous défendons avec une ardeur tres-grande la dignité de la Messe, & que nous en montrons le véritable usage.

A quoy la Liturgie d'Angleterre ne s'est pas seulement conformée, elle est entrée jusques dans le détail des prieres qui se doivent faire aux Messes de la Vierge, & des Saints. De sorte que les Prétendus Réformez de France s'étant opiniâtrez à traiter une si sainte action d'invention de la boutique de Satan; & ayant étably au lieu de la Messe, une Céne d'autant plus profane, qu'elle est sans aucune consecration ni bénédiction, les Luthériens, & les Anglois en ont eu tant d'horreur, que le Synode Nationnal de Charenton s'étant uni aux Luthériens, il en a été rejetté ignominieufement; les Anglois même n'admettans aux Benefices les Ministres François qui ont passé en Angleterre, qu'aprés une nouvelle Profession de Foy, & une nouvelle impofition des mains.

On trouvera peut-être cette parenthese un peu longue, mais la formule de la Messe

de Luther m'y ayant conduit, je me suis cru obligé d'en faire ce petit détail, comme une addition à mon Traité du Sacrifice de la Messe dédié à nos Freres séparez de Montauban.

Ainsi revenant au chagrin qu'eut Luther de ce que Carlostad avoit entrepris de faire dans Vittemberg en son absence, & sans mission, je diray que ce défaut prétendu de mission reproché à Carlostad, ayant fait sentir à Luther que l'Eglise avoit bien plus de raison de luy reprocher le désaut de la sienne, il y pourvût par cet admirable expedient. Il fit une grande Lettre aux Evéques, dans laquelle il les traite de faux Pasteurs, & la commence par ces termes; Martin Luther par la grace de Dieu Ecclesiaste de Vittemberg. Avouant dans la suite qu'il s'est de luy - même donné ce titre, parce, dit-il, que tant de condamnations du Pape, & de l'Empereur l'ayant privé de tous ceux qu'il avoit auparavant, celuy-là étoit la marque du Ministere auquel Dieu l'avoit appellé par la tévelation de Jesus-Christ. Il auroit pû même, ajoûte-t-il, se donner avec autant de raison, la qualité d'Evangeliste, parce que certainement Jefus-Christ le nommoit ainsi. De sorte que sous l'idée de ce ritre imaginaire, il s'arogea une autorité absoluë dans Vittemberg, & les autres lieux où celle du Duc Federic sit recevoir ses nouveautez. Car il visita, il ordonna, il resorma, il donna des Missions, il les revoqua, & même s'étant emparé de l'Evéché de Naumbourg, il y établit pour Pasteur Nicolas Amsdors.

Ce que son pere ne pût apprendre, sans luy en marquer son étonnement, comme de choses qui ne convenoient point à sa Profession Monacale. Mais il luy répondit, que l'ayant voulu autrefois tirer du Monaftere, Dieu y avoit pourvû, & l'avoit abfous de ses vœux par plusieurs miracles, & signes extraordinaires. On ne sçait point cependant quand, & où ces fignes se virent, si ce ne sut à Vormes devant l'Empereur. Car il se vante dans une Lettre qu'il en écrivit à Federic, que rien n'avoit été capable de l'étonner; & que quand il auroit été assuré d'y trouver autant de Diables qu'il y avoit de tuiles sur la maison, il les auroit affrontez avec la même confiance.

Ces expressions diaboliques luy sem-

blerent si propres à épouvanter les gens, que voyant que George de Saxe cousin de Fedewic, n'avoit que du mépris pour ses visions, il le menaça de prier contre luy. Mes prieres, luy dit-il, ne sont pas un foudre de Salmonée, un vain murmure dans l'air. On n'arrête pas ainsi la voix de Luther; & je souhaite que vôtre Altesse ne l'éprouve pas à son dam. Ma priere est un rempart invincible, plus puissant que le Diable même. Ce Prince toutesois en sut si peu ému, que malgré le mauvais exemple de Federic, il persevera dans la véritable Religion.

Le Traité qu'il composa du Mariage en 1522. fut le préjugé de celuy qu'il contracta si honteusement dans la suite. Il y explique ces paroles de la Génése, Croissez & multipliez, d'autant plus impudemment, qu'il en fait des dogmes contraires à toutes les

Loix du Christianisme.

Il quitta quelque temps aprés son habit Monacal; & néanmoins comme il craignoit Federic, il tint tant qu'il vécut fort secret le commerce qu'il avoit avec une Religieuse qu'il avoit tirée du Cloître; mais sitôt qu'il sut mort, il l'épousa publiquement. Le party en fut fort scandalise, &

24 PORTRAIT HISTORIQUE Melanton plus que pas un de les autres amis, parce qu'il ne douta point que ce ne fût un grand sujet de reproche à la Résorme. De sorte que pour s'en consoler, & en diminuer le scandale, il écrivit à Camerarius leur amy commun, & Professeur à Lipsic, qu'il y avoit peut-étre dans ce mariage quelque chose de caché, & de Divin, qu'il a des marques certaines de la pieté de Luther, qu'il ne sera point inutile qu'il leur arrive quelque chose d'humiliant; qu'aprés tout les plus grands Saints ont fait des fautes; & qu'enfin il faut apprendre à s'attacher à la parole de Dieu par elle-même, & non pas par le merire de ceux qui la préchent. On connoît par là l'embaras de Melanton; il eût bien voulu excuser ce mariage profane, mais comme il n'en voyoit aucun moyen, il prit le party de s'en humilier. Luther toutefois, bien loin de rien rabattre de son orgüeil, parut plus emporté que jamais. Il avoit fait ce qu'il avoit pû pour engager Erasme dans sa Resorme, comme une conquéte d'autant plus considerable, qu'il passoit pour le bel esprit, & le sçavant de ce temps-là; mais n'ayant pû réüssir, il ne l'épargna pas plus que les

autres. Ce qui fit dire ironiquement à Erasme, qu'il avoit cru que le mariage auroit adoucy Luther, mais qu'ils'étoit trompé, se voyant dans sa vieillesse reduit à combattre avec une béte farouche.

Le Roy d'Angleterre, c'étoit Henry VIII. n'en fut pas quitte à meilleur marché; car ayant refuté son livre de la Captivité de Babilonne, Luther le traita d'insenfé, d'âne, & du plus groffier des pourceaux. Ce qui affligea extrémement Melanton, qui luy parla si efficacement, qu'il luy sit connoître la consequence de ce nouvel excez, & ainsi le porta à en faire de grandes excuses à Henry. Mais ce Prince les méprisa, & luy reprocha sa legereté, ses erreurs, & son mariage incestueux, dans des termes qui le mortifierent extrémement.

Mais il crut s'en bien vanger en reprenant son stile de rodomont, & luy écrivant, qu'il se repentoit d'en avoir use si doucement, qu'il ne l'avoit fait qu'à la priere de ses amis, dans l'esperance que cette douceur seroit utile à ce Prince; qu'un même dessein l'avoit porté autrefois à écrire civilement au led Reg. Legat Cajetan, à George de Saxe, & à Eraf- Angl. me, mais qu'il s'en étoit mal trouvé, & ne 2.

26 PORTRAIT HISTORIQUE tomberoit plus dans la même faute. Ajoûtant

quelques lignes aprés, que s'assurant sur le secours inébranlable de sa doctrine, il ne cedoit en orgüeil ni à Empereur, ni à Roy, ni à Prince, ni à Satan, ni à l'Univers entier. Bravoure qui luy eût semblé imparsaite, si

Satan n'avoit été de la partie.

495.

Hospinien fameux Protestant me fournit dans son Histoire qu'il appelle Sacramentaire, de quoy donner à ce Portrait un autre coup de pinceau qui contribüera beaucoup à en mieux faire connoître l'original. C'est dans la seconde partie, où il dit que Carlostad, qui avoit été chassé de Vittemberg, & s'étoit retiré à Orlemonde, où il excita quelque sedition, Luther y fut envoyé pour l'appailer. De sorte que passant à Ihene, il y précha, & y designa si bien Carlostad, qu'il le sit passer pour l'auteur du desordre. Carlostad toutefois ne laissa pas d'aller voir Luther qui dinoit à l'hôtellerie de l'Ourse Noire, où aprés les premiers complimens, étant entrez en matiere sur leurs dogmes, Carlostad menaca Luther d'écrire contre la Présence Réelle; Luther l'en défia, & luy promit un florin d'or s'il l'entreprenoit. Il le

tira en effet de sa poche, & le luy presenta; Carlostad le prit, & le mit dans la sienne. Ils se toucherent ensuite dans la main, burent à la santé l'un de l'autre, & promirent de se faire bonne guerre. Mais Carlostad ne pût pas se contraindre plus long-temps; car regardant Luther d'un œil farouche comme ils se séparoient; puisse-je, luy dit-il, te voir sur la roue; & puisse-tu, luy repartit Luther, te rompre le col avant que de sortir. Dignes complimens de tels Réformateurs.

L'entretien de Luther avec le Diable, est quelque chose de si extraordinaire, qu'il passeroit pour supposé, si Luther luy-même ne s'en faisoit honneur dans son Traité des Messes qu'il appelle privées, où il dit qu'une nuit s'étant éveillé en sursaut, le Diable luy tint le discours suivant. Ecoutes, Luther, tres-sçavant Docteur, tu sçais que tu as célébré pendant quinze ans des Messes privées presque tous les jours; que seroit-ce si de telles Messes étoient une horrible idolâtrie? Que seroit-ce si le Corps & le Sang de Jesus-Christ ne s'y étoient point trouvez presens, & que tu n'eusses adoré que du pain & du vin, & que tu eus-

PORTRAIT HISTORIQUE les fait adorer aux autres les mêmes choses Tu as été alors oint Prêtre, & tu as abusé de la Messe contre l'Institution & les paroles de Christ, qui avoit voulu que le Sacrement fût distribué aux pieux Communians, & que le Prêtre le presentat à l'Eglise pour être mangé & bu. Car le veritable Prêtre est Ministre de l'Eglise ordonné pour administrer la parole & les Sacremens, comme le portent les paroles de Christ dans la Céne, & selon que S. Paul en parle r. aux Corinthiens. D'où vient qu'elle est appellée Communion? En ce que selon l'Institution de Christ, le Prêtre ne doit pas prendre seul le Sacrement, mais le distribuer à ses freres Chrétiens qui sont avec luy. Et toy durant quinze ans tu as pris toujours seul le Sacrement dans la Messe, sans y laisser participer les autres. Ce font jusques icy les paroles du Diable de Luther, qui diffiperent l'étonnement où étoient les Zuingliens de voir que Luther se servoit si familierement des termes de Diable, Transdiable, & Archidiable; car c'est comme il les qualifia fort souvent. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette apparition, c'est que le Diable ne

desapprouve pas la Messe, au contraire, il confesse que Jesus - Christ l'a instituée. Il reconnoît même le pouvoir & la fonction des Prêtres, ainsi que la Présence Réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans ce Sacrifice, & ne blame que les Messes où il n'y a que le Prêtre qui communie; & auquel, supposé que ce sût un désaut, on le pourroit d'autant moins reprocher, que ce ne seroit qu'un effet du peu de devotion des Fidéles, puisqu'on n'y refuse jamais la Communion à ceux qui la demandent.

La poligamie du Langrave de Hesse, n'est pas un des moindres coups de pinceau du Portrait de nôtre Reformateur. Ce Prince avoit époufé la sœur de George de Saxe, dont même il avoit des enfans; mais comme il étoit fort incontinent, il ne se contenta pas d'une femme, il en voulut deux. Si bien qu'ayant jetté les yeux sur Marguerite de Saal, il l'épousa en vertu de la dispense que luy en donna Luther, & à laquelle souscrivirent Melanton & Bucer, qui avoit été Jacobin, qui se maria trois fois, & qui fut le chef du party des Luthériens relachez. Il est vray que par une grande delicatesse de conscience, ils exigerent

du Langrave, qu'il tiendroit la chose secrete, & leur donneroit une declaration portant qu'il n'avoit pas desiré d'avoir ces deux semmes tout à la sois par legereté, ni curiosité, mais par d'inévitables necessitez de corps, & de conscience, lesquelles il avoit, disoit-il, expliquées à plusieurs prudens, doctes & devots predicateurs, qui luy avoient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen. Ce secret toutesois sut divulgué, les libertins en raillerent, mais les gens de bien en fremirent.

Quoy que par ce dernier coup de pinceau le Portrait de Luther semblât assez bien siny, j'ay cru que ce seroit le rendre encore plus ressemblant d'y ajoûter quelques traits que je trouve assez importans pour n'être pas oubliez; comme ce qu'il dit à l'égard de la Transubstantiation, & Impanation, qui luy semblerent si indisferentes, qu'il permit l'une & l'autre opinion. J'ôte seulement, ajoûte-t-il, le scrupule, & n'approuve l'Impanation que pour faire dépit aux Papistes. Quelques temeraires que doivent sembler ces paroles, on en doit être d'autant moins surpris, que quand on s'est une sois abandonné à son mauvais ge-

nie, on est capable de dire, & de faire en-

core pis que tout cela.

Il ne se tenoit pas toûjours cependant si absolument sur le quant à moy, qu'il ne s'abaissait à vouloir quelques sois faire le plaisant, comme lorsque les Universitez l'eurent censuré: car il crut s'en bien vanger que d'en appeller les Docteurs, Nostrolli, Magistrolli, bruta Magistrollia, s'imaginant les rendre fort méprisables par ces ridicules diminutions. Mais cela ne le satisfaisant pas assez, il prit un ton plus haut, il les appella pourceaux, Epicuriens, Payens, & Athées, qui ne prennent que des hommes, quidquid ructant, vomunt écacant.

Il ne traita pas mieux les Zuingliens, qu'il appella, comme je l'ay remarqué, Transdiables, & Archidiables; benissant Dieu, dit-il, de n'avoir point été dans le conseil des Sacramentaires dans la voye des Zuingliens, & de ne s'être point assis dans la chaire de ceux de Zurich. Des Sacramentaires il revient au Pape, & en fait le sujet de plusieurs saletez, & sotes boussonneries. Le Pape, dit-il, est si plein de Diables, qu'il en crache, qu'il en mouche, &

32 PORTRAIT HISTORIQUE

T. 7.

le reste. C'étoit alors Paul III. qui remplit si dignement le saint Siège pendant quinze de Pap. ans, & qu'il apostrophe en ces termes à la page 470. Mon petit Paul, mon petit Pape, mon petit anon, allez doucement, il y a de la glace, vous vous rompriez une jambe, & on diroit, que diable est cecy, comment le petit Papelin s'est-il blesse? Ajoûtant quelques lignes aprés; Un âne sçait qu'il est âne, une pierre sçait qu'elle est pierre, & ces ânes de Papelins ne sçavent pas qu'ils sont des ânes. Mais ce qui suit met le comble à son yvresse, ou à sa folie; car il n'y a que ces deux défaurs qui puissent inspirer ces excez. Le Pape, ditil, ne me peut pas tenir pour un âne, il sçait bien que par la bonté de Dieu, & sa grace particuliere, je suis plus sçavant que luy dans les Ecritures, & que tous ses ânes. ... Si j'étois maître de l'Empire, je fairois un même paquet du Pape, & des Cardinaux, pour les jetter dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les gueriroit, j'y engage ma parole, & j'en donne Jefus-Chrift pour caution. A-t-on jamais oui plaisanterie plus fote, & tout ensemble plus profane? Moon has hop gold aven my Wup , sold

T'ay,

J'ay, dit-il, dans sa réponse au Roy d'Angleterre, le Pape en tête, j'ay à dos les Sacramentaires, & les Anabatistes; mais je marcheray moy seul contre tous; je les défieray au combat; je les fouleray aux pieds. Qui croiroit que ce ne fût pas plûtot le discours d'un Capitan de Comedie, que d'un Reformateur? Ce qui toutefois seroit suportable, parce qu'on en pourroit rire; mais voicy ce qui fait fremir, & ce que les Payens les plus abandonnez à leur sens reprouvé, n'auroient jamais osé dire de leurs fausses divinitez, & dont toutefois Luther a fait le principal dogme de la doctrine. C'est dans son Traité du Serfarbitre, où il dit, que ce que l'on appelle Franc-arbitre est un titre vain, Dieu faisant en nous le mal comme le bien, & nous rendant damnables par sa volonté. De sorte qu'il semble se plaire au suplice des malheureux. Ce que je ne dis pas, ajoûte-t-il, en examinant, mais en déterminant, & conseillant à tout le monde de s'y affurer and stilled to minuar ale

Voilà, MONSTEUR, où l'erreur, la présomption, l'orgueil, & le libertinage ont precipité cet esprit, semblable en tant de manieres à ce superbe qui se vante dans Isai. Isaie de s'élever au dessus des nuées, & de s'assoir sur la Montagne de l'Alliance, c'est à dire, l'Eglise, sur laquelle en esset, comme on ne peut pas nier que Luther n'ait prétendu s'assoir, on ne peut pas aussi nier qu'elle ne l'ait, comme ce superbe, renversé, terrassé, & couvert de tant de confusion par ses anathemes, que l'on en doit dire par une juste dérisson avec le même Prophete: Est-ce là cet homme qui a trou-

blé l'Allemagne, & jetté la terreur dans l'Empire?

Oüy, Monsieur, c'est luy-même. C'est cet homme qui dans le même-temps qu'il se vante que Jesus-Christ le nomme Evangeliste, se vante également que le Demon luy apparoît & l'instruit. Jugez quel rapport il y a du vray Dieu à Belial, quelle créance on doit avoir à un homme qui tombe dans ces égaremens? Quelle consussion pour ceux qui en 1631. aimerent mieux s'unir avec ses Sectateurs, que de se réunir à l'Eglise, dont les disciples d'un tel homme les avoienr séparez. Et ensin que ne doivent pas faire leurs ensans pour sinir une séparation si mortelle,

& d'autant moins excusable, que tous les prétextes dont on les a fascinez, cedent la place à la verité, qui leur est manisestée par tant de pieux & sçavans écrits qu'on leur a donnez, & qu'on leur continuë encore tous les jours. Aussi espere - je de la misericorde de Dieu, qu'ils y feront les reflexions que cela demande, qu'ils me sçauront quelque gré de leur avoir donné ce Portrait, & que vous me continuerez l'honneur de me croire,

out to the beautiful on the days for fine land a MONSIEUR, mass daming other appeared tello

the de Ditte feware for and

PURCHANA Director of Campanage staggiffer of fe cours of teaching colo VILL AND STREET OF THE CONTRACT COURSE

grant amphisorphis in the legal of 1919 Was Billion ordered and well and the Remainie de cerperaterates

Vôtre tres-humble & tres-obéissant serviteur.

ES ES ES ES ES ES ES

PORTRAIT

HISTORIQUE

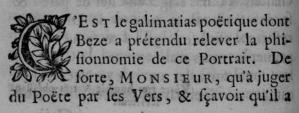
DE ZUINGLE.

AU MEME.

Zuingle, homme de Dieu, sentant son ame éprise

De l'amour du grand Dieu, de l'amour du pais,

A Dieu premiérement voua son ame, & puis De mourir pour Zurich en son cœur fut éprise. Qu'il s'en aquita bien, tué, reduit en cendre, En voulant le pais & verité défendre.



tenu autrefois le haut du pavé dans Généve, on luy peut justement appliquer ce proverbe, Qu'au Royaume des aveugles, les borgnes sont Rois. Mais comme nous aurons sujet d'en parler ailleurs, contentonsnous de n'en dire icy que cela, pour ne le pas confondre avec Hulderic Zuingle qui fut le coriphée des Sacramentaires, & nâquit en 1487. à Muldehausen en Suisse, où il fut Curé du village de Clarone, dans lequel Hospinien dit, apparemment pour donner plus d'éclat à la gloire de son heros, qu'il dogmatisa contre les Indulgences avant que Luther s'en fût avisé, & que même il en confera avec Mathieu Cardinal & Evéque de Sion. Si bien que Zuingle, qui n'avoit ni moins de feu, ni moins d'orgueil que Luther, se voyant appellé à la Cure de Zurich chef du Canton de ce nom, se servit de l'occasion d'une dispute qu'il y eut avec les Anabatistes, qu'il en fit chasser, pour s'ériger en chef de part, & se debiter comme envoyé de Dieu pour reformer l'Eglise, c'est à dire, pour en supprimer les jours d'abstinence, le Caréme, la Confession, les autres exercices de Penitence, le Celibat des Prétres, les Vœux

Monastiques, la croyance du péché Originel, la Réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, l'Invocation des Saints, la Priere pour les Morts, & tout le reste de ce qu'il y a de plus saint dans le Christianisme.

Il n'en fut pas cru toutefois si absolument dans Zurich à cet abord, qu'il ne s'y trouvât quelques gens assez éclairez pour le contredire. Mais comme il en avoit gagné le plus grand nombre, & que cela y causoit de la rumeur, les Bourgmestres y convoquerent une assemblée pour, sous prétexte d'un examen, y faire approuver la doctrine de Zuingle. Ce que l'Evéque de Constance ayant sçû, il y envoya un Ecclesiastique qui leur remontra qu'ayant reconnu par l'écrit que Zuingle luy avoit remis, qu'il s'agissoit des principaux points de la Religion, dont la connoissance n'appartenoit qu'à l'Eglise, ils s'en devoient remettre à leur Evéque, qui ne manqueroit pas d'y pourvoir; mais que cependant ils ne devoient pas souffrir qu'un particulier, dont la doctrine ne pouvoit que leur étre suspecte par sa nouveauté, dogmatisat aussi audacieusement que publiquement contre la Foy, la sainte Ecriture, les Conciles, & les Peres des premiers siécles de l'Eplus Herninge Ondrone

On promit d'obeir; mais cet Ecclesiastique ne fur pas party que Zuingle tout en feu monta en chaire, & par ses declamations insinua au peuple que s'agissant de reformer aussi bien les Evéques que les autres, il n'étoit pas juste d'attendre les or-dres de celuy de Constance, qui étant partie ne pouvoit être Juge. Ce qui flatta tellement cette populace, que les Bourgmeftres convoquerent une seconde assemblée. Hospinien dit que les Evéques de Constance, de Bâle, & de Coire y furent invitez, mais qu'ils ne s'y trouverent point. Et il est vray-semblable qu'il avance cela de son chef pour disculper les Zuriciens d'une entreprise si temeraire, & qui marquoit un mépris visible de l'autorité Ecclesiastique. Au préjudice de laquelle en effet les Bourgmestres firent déliberer pour prélude de ce que l'on en devoit attendre, qu'il pe se feroit plus de Processions, que l'on supprimeroit les Reliques, que l'on ne sonneroit plus de l'orgue dans les Eglises, ni les cloches aux funerailles; que l'on ne beniroit

40 PORTRAIT HISTORIQUE plus ni l'eau, ni l'encens, ni les rameaux; ni les cierges; & que l'on ne donneroit plus l'Extréme - Onction aux mourans, comme tout cela étant superstitieux.

Cette déliberation publiée émut les autres Cantons, qui s'affemblerent à Lucerne, où ils firent des défenses générales pour tout le païs, de rien changer des anciens usages de l'Eglise, & à tous Pasteurs d'enseigner la doctrine de Zuingle. Mais les Zuriciens qui ne s'étoient pas voulu trouver à cette assemblée, ne laisserent pas de suivre leur pointe, ayant renversé les Images dans les Eglises de la ville, & de la

campagne.

De cet excez on passa à de plus grands. On chassa de la Ville tous les Ecclesiastiques qui pouvoient contredire le dessein qu'avoit Zuingle de faire abolir la Messe. Dans cette vûë on convoqua une autre assemblée, où il exposa les raisons qu'il en prétendoit avoir. De sorte que ce qui restoit d'Ecclesiastiques se trouvant de sa faction, il commençoit déja à triompher, lorsque le Gressier de la Ville se leva, & remontra courageusement à l'assemblée qu'il n'y avoit rien dans l'Ecriture qui appuyât

tout ce que Zuingle avoit allegué, tant sur ce sujet que sur le reste de ce qu'il condamnoit de superstition.

Zuingle surpris d'un discours si peu attendu, le voulut tourner en ridicule; mais le Greffier demeurant ferme, on convint de remettre au lendemain pour entendre

les parties.

La Réalité du Corps de Jesus-Christ fut le principal sujet de la dispute. Luther, comme on l'a pû voir dans son Portrait, y admettoit la Réalité, mais y laissoit conjointement la substance du pain avec la substance du Corps de Jesus-Christ, & appelloit cela consubstantiation ou impanation; au lieu que Zuingle soûtenoit qu'il n'y avoit que la figure, ou le figne de ce Corps précieux; & disoit pour le prouver que ces paroles, Cecy est mon Corps, ne se devoient pas entendre dans le sens litteral, mais dans un sens figuré, le mot, est, voulant dire, signifie; & qu'ainsi Jesus - Christ disant, Cecy est mon Corps, avoit voulu dire, Cecy signifie mon Corps, & proprement, Cely n'est que la figure, que le signe de mon Corps.

Le Greffier au contraire, luy soûtint qu'il ne renversoit pas seulement par cette

42 PORTRAIT HISTORIQUE explication toutes les regles de la Grammaire, selon lesquelles, est, n'a jamais été pris pour, signifie, dans aucune langue, mais que cette interpretation étoit également contre le sens dans lequel toute l'Eglife, sans en excepter la Grecque, quoy que dans le schisme, avoit toûjours prisces paroles. Qu'en effet, Beranger dans l'onziéme siécle, ayant voulu leur donner une pareille explication, l'Eglise l'avoit condamné, & luy-même y avoit aquiescé, qu'au fond c'étoit Judaiser que de vouloir reduire les Chrétiens à la figure du Corps de Jesus-Christ, personne n'ignorant que cette figure n'étoit que pour les Juifs, qui mangeant la Manne, & l'Agneau Pascal, mangeoient ce Corps précieux en figure, dont la Réalité est pour les Chrétiens.

Ce qu'il prouva par le sixième chapitre de l'Evangile de Saint Jean, dans lequel Jesus-Christ, préchant à Capharnaon, & y preparant ses auditeurs à ce grand mystere, seur dit, Qu'il étoit le Pain vif descendu du Ciel, que ceux qui mangeroient ce Pain auroient la vie éternelle, & que ce Pain étoit sa Chair qu'il donneroit pour le salut du monde. Ce que plusieurs de ses auditeurs troude.

verent si extraordinaire, qu'ils en murmurerent, ne pouvant concevoir comment cela se pourroit saire. Mais Nôtre Sauveur reprenant la parole, leur jura, Que sa Chair étoit vrayment viande, & que sion ne la mangeoit, on n'auroit point la vie éternelle.

C'étoit, continua le Greffier, s'expliquer si clairement, que ses auditeurs n'y trouverent aucune obscurité, mais seulement de l'impossibilité, parce qu'ils ne le regardoient que comme un Prophete, & non pas comme le Verbe de Dieu; ce Verbe à qui tout est d'autant plus possible, qu'il a créé de rien le Ciel & la Terre. Il n'y eut que ses Disciples, qui le croyant ce qu'il étoit, ne douterent point qu'ayant les paroles de la vie Eternelle, comme le luy dit Saint Pierre, il ne pût leur donner effectivement & réellement sa Chair à manger. Aussi lorsqu'il voulut venir à l'exécution de sa promesse, n'usa-t-il pas de termes plus ambigus. Car ayant pris le Pain, il le benit, le rompit, & le leur donnant, leur dit; Prenez, mangez, cecy est mon Corps livré pour vous; Faites cecy en mémoire de moy. Il prit ensuite le Calice, le benit, & le leur donnant, leur dit; Bûvez-en tous, 44 PORTRAIT HISTORIQUE car cecy est mon Sang, le Sang du Nouveau Testament répandu pour plusieurs pour la re-

mission des péchez.

De sorte que n'y ayant rien d'obscur en tout cela, au contraire, tout y étant clair, & ayant un juste rapport à la promesse faite par Jesus-Christ, & consirmée par son serment, de donner aux Chrétiens sa veritable Chair à manger, comme étant vrayment viande, le Gressier en conclut justement que l'on ne pouvoit pas dire que ce n'en sût que la figure, ou le signe, sans ajoûter ou diminuer aux paroles de Jesus-Christ.

Ce discours sinet, & si precis imposa un grand silence dans l'assemblée. On regarda Zuingle comme un homme fort embarrassé. De sorte que les Bourgmestres trouverent à propos de remettre sa réponse au lendemain.

Il la commença par son propre éloge, & par le peu de créance que l'on devoit avoir, disoit-il, aux discours du Greffier, qui n'étant pas Theologien, ni versé dans les matieres Ecclesiastiques, ne les sçavoit pas traiter dogmatiquement. Il entra de là en matiere, & ayant redit quelque chose de ce qui avoit finy la dispute du jour précedent, il mit en fait que depuis l'Ascension le Corps de Jesus-Christ n'étoit plus qu'au Ciel, & ne pouvoit étre autre part. Qu'à la verité il étoit comme present dans la Cene par la contemplation de la foy, mais non pas réellement & par essence; d'autant plus qu'ayant dit que la chair ne fert de rien, c'est une preuve qu'il n'a point prétendu nous la donner autrement.

Ce que je ne rapporte qu'en substance. Car pour n'étre pas ennuyeux, je passe toutes les fiertez, & les hauteurs dont Zuingle accompagnoit ses discours pour ébloüir ses auditeurs, & intimider le Greffier, qui toutefois luy repliqua sans s'étonner, Que dire que le Corps de Jesus-Christ ne pouvoit plus être qu'au Ciel, c'étoit vouloir donner des bornes à sa Toute-puissance. Qu'en effet Saint Paul nous enseignoir tout le contraire, lorsque dans sa premiere aux Corinthiens rapportant ces paroles, Cecy est mon Corps, il disoit que c'étoit se rendre coupable de ce Corps, que de ne le pas discerner dans l'Eucharistie; & qu'ainsi Zuingle s'en rendoit manisestement coupable de ne l'y pas vouloir discerner, & de

46 PORTRAIT HISTORIQUE prétendre qu'il n'y en a que la figure, ou le figne.

A quoy il ajoûta au sujet de ces paroles, La chair ne sert de rien, que c'étoit visible. ment abuser de l'Ecriture, que de les appliquer à l'Encharistie, en ce que c'éroit vonloir par un blaspheme horrible, confondre cette Chair qui donne la vie, avec une chair materielle & corruptible, telle que l'entendoient les Capharnaites. C'est en abregé ce qui se dit dans cette seconde dis-pute, dont on remit encore la suite au lendemain, Zuingle ayant témoigné qu'il avoit à dire beaucoup d'autres choses, qui toutefois ne luy réuffirent pas mieux. Car tout ce qu'il répondit à la replique faite le jour précedent, aboutit à dire que par ce que le Greffier avoit avancé pour la réalité contre la figure, il faloit supposer au défaut de la raison un miracle continuel, & jusqu'alors inouy; au lieu que de la maniere dont luy Zuingle l'expliquoit, il n'étoit point necessaire de recourir à aucun mi-

Le Greffier demeura d'accord du miracle; mais il soûtint que tant s'en faut que ce fût un miracle jusqu'alors inouy, com-

me le disoit Zuingle, il avoit été reconnu & cru dans tous les siécles de l'Eglise. Ce qu'il prouva par plusieurs passages des Peres des quatre premiers de ces siécles, & s'étendit principalement sur une Instruction faite par Saint Cirille Evéque de Jerusalem l'an de nôtre salut 353. pour preparer quelques Chrétiens nouvellement baptisez, à la Communion Pascale. Et comme les termes en sont décisifs, j'ay cru, Monsieur, que vous ne seriez pas fâché d'en faire icy la lecture, comme une addition à ce que j'ay déja remarqué de S. Paul, dont ce saint Evéque prit les paroles pour texte de son discours, qu'il commença én ces termes.

Cette Instruction de Saint Paul suffiroit, Mes Freres, pour vous apprendre avec certitude tout ce que vous devez croire des Myfteres Divins que vous venez de recevoir, & qui vous ont rendu un même corps, & un même sang avec fesus-Christ. Car vous avez entendu qu'il disoit que la nuit même que Nôtre Seigneur fesus-Christ fut trahy, il prit du pain, & ayant rendu graces, le rompit, & le donna à ses Disciples en disant; Prenez & mangez, cecy est mon Corps : Et de même

48 PORTRAIT HISTORIQUE ayant pris le Calice, & ayant rendu graces, il leur dit; Prenez & bûvez, cecy est mon Sang. Puisque fesus Christ donc en parlant du pain a declaré que c'est son Corps, qui osera le revoquer en doute? Et puisqu'il assure, & dit que c'est son Sang, qui est-ce qui en pourra douter, & dire que ce n'est point son Sang? Recevons donc avec entiere certitude le Corps & le Sang de fesus-Christ. Car sous le tipe du pain le Corps est donné, & sous le tipe du vin son Sang, afin qu'étant faits participans du Corps & du Sang de Jesus-Christ, vous ne soyez qu'un même corps, & un même sang avec luy. C'est en cette maniere que nous devenons pour ainsi dire porte Christs, le Corps & le Sang de fesus-Christ étans distribuez dans nos membres. Jesus-Christ disoit autrefois aux fuifs: Si vous ne mangez ma Chair, & ne bûvez mon Sang, vous n'aurez point la vie en vous. Et comme ils n'entendoient pas spirituellement ce qu'il leur disoit, ils se retirerent tout scandalisez, croyant qu'il voulût les inviter à manger sa Chair telle qu'elle paroissoit.... Ne regardez donc pas ce que vous allez recevoir

comme si ce n'étoit que du pain, & du vin ordinaires. Car c'est le Corps & le Sang de

7efus-

It sus-Christ, comme il l'a declaré luy-même. Et quoy que les sens ne vous donnent l'idée que de pain & de vin, il faut que la foy vous assure, & avec une certitude entière, que vous avez l'honneur de recevoir le Corps &

le Sang de Jesus-Christ.

Le discours de ce saint Eveque de Jerusalem, auquel rous les autres Peres sont & ont toûjours été conformes, parut si décisif de la question, que Zuingle au rapport du même Hospinien, se contenta d'y répondre, que le Greffier chantoit toûjours une même chanson. Ainsi la dispute ayant siny là, sans dire ce que devint le Greffier, il ajoûte seulement que la Messe ne laissa pas d'étre abolie, & que néanmoins Zuingle parut tellement inquiet & embarrassé, qu'il ne songeoit, & ne travailloit qu'à faire voir qu'il avoit prouvé que les paroles de Jesus-Christ ne se doivent entendre que de la figure, cum Zuinglius post conflictationem cum scriba omnia cogitaret omniaque volueret ut tropum in Verbis Christi citra omnem ambiguitatem demonstraret. Ce sont les paroles d'Hospinien, qui marquent combien les repliques du Greffier avoient incommodé Zuingle. Qui en effet ne se tira de cet em-

50 PORTRAIT HISTORIQUE barras que par un songe qu'il fit la nuit suivante, & dans lequel, s'imaginant étre encore aux mains avec le Greffier, sans toute-fois pouvoir, dit Hospinien, s'exprimer sur une infinité de choses qu'il avoit à luy répondre, un phantôme noir ou blanc luy apparut, & luy dit, Lâche que tu es, que ne répons-tu ce qui est écrit dans l'Exode, L'Agneau est la Pâque, pour dire qu'il en est le signe. De sorte qu'à ce discours Zuingle s'étant éveillé, courut verifier ces paroles, & en fit depuis son cheval de bataille, disant que par là il avoit trouvé le nom de la chose donné au figne; d'où il concluoit que le pain étant le figne du Corps, Jesus-Christ avoit donné au pain le nom du Corps.

Mais les Luthériens tournerent Zuingle en ridicule sur ce songe, & sur son explication. Car comme ils soûtenoient la Réalité, ils suy répondirent, qu'un changement de doctrine aussi heteroclit & extraordinaire que celuy qu'il prétendoit faire dans l'Eglise, ne pouvoit passer que pour extravagant, étant appuyé sur un songe; & que de plus ces paroles, L'Agneau est la Pâque, ou le passage, ne vouloient point dire

qu'il fût la figure du passage, d'autant que par le mot de Pâque, ou de passage pris simplement, on n'entend que le sacrifice du passage, comme cela se voit dans le même chapitre de l'Exode, qui est le douziéme, & où il est dit en termes formels, non pas que l'Agneau est le passage, mais qu'il est la victime du sacrifice du passage; & qu'ainsi ce songe de Zuingle, & l'explication qu'il en prétendoit faire en faveur de sa figure, ne prouvoient rien contre la Réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il est vray, ajoûtoient-ils, que l'on ne peut pas nier que le pain n'y soit un figne, mais un figne qui contient ce Corps précieux, puisque Jesus-Christ l'a dit, & comme la Colombe, & les Langues de feu étoient des signes du Saint Esprit, & le contenoient réellement.

Les demélez toutefois de ces deux sectes ne finirent pas là. L'orgüeil & la présomption qui les avoient séparez de l'Eglise, ne leur permettoient pas de s'unir entr'eux. Zuingle se vantant d'avoir levé le masque long-temps devant Luther, ne se croyoit pas obligé de le rechercher, & Luther ne croyoit pas que Zuingle meritat qu'il fist 52 PORTRAIT HISTORIQUE la moindre démarche à son égard. Mais Melanton parini les Luthériens, & Ecolampade parmi les Sacramentaires, prévoyans que cette division affoibliroit d'autant chaque party, en porterent les chefs à consentir qu'ils s'assemblassent à Marpourg en Hesse, où il n'y eut que Luther & Zuin-gle qui parlerent, sans toutesois pouvoir convenir de leurs faits, quelque soin que Bucer, qui étoit le porte parole, se donnât pour faire valoir ses équivoques. Car ce fut principalement de quoy les deux partis le blâmerent. De sorte que les choses en vinrent à ce point de la part de Luther, qu'il traita d'hérétiques les Sacramentaires. Zuingle à la persuasion d'Ecolampade, força son naturel, & fit ce qu'il pût pendant les trois jours que dura la conférence, pour fléchir Luther, mais inutilement. Ainsi s'étant retirez sans rien faire, ce ne surent plus qu'écrits que l'on sit voler de part & d'autre. Mais il n'y en eut point dont Hospinien témoigne qu'on sist plus de cas que de ceux d'Ecolampade. Il étoit Alleman Prêtre & Moine de Sainte Brigite. Erasme même en parle, & ne le loue pas moins pour sa pieté, que pour son esprit. Mais l'air corrompu de ce siécle-là l'ayant saisi, il se désroqua; & pour jouir plus librement d'une semme dont il étoit devenu passionné, il embrassa la prétenduë Resorme, s'y sit le second de Zuingle, & dans la suite pervertit le Canton de Bâle, d'où, à cause de cela, Erasme se retira à

Fribourg en Brifgau.

De sorte que les Cantons de Berne, & de Schafouse ayans imité celuy de Zurich, ainsi qu'une partie de ceux de Claris, & d'Apensel, qui sont moitié Catholiques, & moitié Sacramentaires, Zuingle en attribua le succez à une Confession de Foy qu'il avoit adressée à l'Empereur; & parce que ceux de sa secte la vantoient comme un chef-d'œuvre, les Luthériens se crurent obligez de la critiquer, & s'en aquiterent si bien, qu'ils y firent remarquer plusieurs absurditez, dont, pour n'étre pas ennuyeux, je me contenteray d'en rapporter une qui fera juger du reste. C'est à l'endroit où il a prétendu éclaircir son sentiment sur l'Eucharistie bien mieux qu'il n'avoit fait auparavant, & où rapportant ces paroles, Cecy est mon Corps, il dit qu'elles ne se doivent entendre que d'un Corps symbolique,

PORTRAIT HISTORIQUE d'un Corps par dénomination, & par signification, de la même maniere, ajoûte-t-il, qu'une Reine, montrant parmi ses Joyaux, sa bague nuptiale dit, Cecy est mon Roy, c'est à dire, l'aneau par lequel mon mary densita finte persecution

m'a épousée.

Ce fut principalement sur cette admirable comparaison que les Luthériens triompherent. En effet, que peut-on penser d'un homme qui par une telle absurdité, prétendoit avoir trouvé le dénouement de ce qui luy paroît de plus difficile à expliquer dans son sisteme? Mais tout ce que les Luthériens pûrent dire sur ce sujet, ne l'humilia point, il crut au contraire que ce n'étoit qu'un effet de leur jalousie; & ainsi cherchant des aplaudissemens autre part, il s'avisa de dédier cette Confession de Foyà François I. La France fut surprise de cette audace, & la surprise augmenta à proportion de la lecture qui s'en fit, mais ellese tourna en plaisanterie, quand on lût l'endroit où ce Docteur expliquant l'article de la vie Eternelle, apostrophe ce grand Roy en ces termes: Là vous devez esperer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidéles, & vertueux des le commencement du monde : Là vous verrez les deux Adams, le racheté, & le Rédempteur : Vous y verrez un Enoc, un Noé, un Abraham, un Moyse, un fosué, un Gédeon, un Samuel, un Phinée, un Elie, un Elisée, un Isaie avec la Mere de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ezéchias, un fosias, un fean-Baptiste, un Saint Pierre : Vous y verrez Hercule , Théfée , Socrate , Aristide , Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions: Vous y verrez vos prédécesseurs, & tous vos ancêtres qui sont sortis de ce monde dans la foy. Que peut-on penser de plus beau, de plus grave, & de plus glorieux que ce Spectacle?

Je laisse au lecteur à juger de l'égarement de ce Reformateur, qui préchant la reforme de l'Eglise Militante, fait dans la Triomphante un mélange d'autant plus impie, & extravagant, qu'il y confond des Payens, des Epicuriens, & des Dieux de la Fable avec Jesus-Christ, sa Sainte Mere, ses Apôtres, & ses autres Saints. Aprés cela, qui ne sera pas surpris, non seulement que de tels hommes se soient debitez comme des envoyez de Dieu extraordinairement, mais encore qu'il y en ait eu d'affez simples pour

76 PORTRAIT HISTORIQUE les avoir suivis dans leurs desordres, & pour ne s'en pas desabuser, aprés la connoissance qu'on leur en a donnée, & à laquelle j'ay cru devoir ajoûter le jugement que Luther même fit de Zuingle sur ce sujet. Car il publia hautement, qu'il desesperoit de son Salut; parce que, dit-il, non content de combattre le Sacrement, il étoit devenu Payen, en mettant des Payens impies, & jusqu'à Numa l'organe du Diable, pour établir l'idolâtrie chez les Romains, au rang des ames bien-heureuses. Car à quoy, continuë-t-il, nous servent le Baptéme, & les autres Sacremens, l'Ecriture, & Jesus-Christ même, si les impies, les idolâtres, & les Epicuriens sont saints ? Et cela, qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun se peut sauver dans sa croyance? Zuingle cependant s'imaginant que cette Confession de Foy étoit une piece qui devoit soumettre tout le monde; & parce que, comme je l'ay dit, Berne, Schafouse, & Bâle y avoient souscrit, il prétendit obliger les Cantons de Lucerne, d'Ury, de Zug, de Souits, & d'Undervald à faire la même chose; mais elle en fut courageusement rejettée. De sorte que Zuingle, pour s'en vanger, fit prendre les armes aux Zuriciens, qui se saisirent d'abord des passages, & des lieux d'où ces cinq Cantons tiroient leur subsistance. Cette violence les surprit, & les obligea d'envoyer en faire leurs plaintes aux Zuriciens, qui ne répondirent autre chose, sinon qu'il fa-loit souscrire, ce qui les irrita. De sorte qu'ayant resolu de repousser la sorce par la force, ils arment, & quoy que beaucoup plus foibles que leurs Ennemis, ils les attaquent, les chassent des passages qu'ils avoient occupez, & les poursuivent jusqu'auprés de Zurich, d'où Zuingle sortit à la téte de ce qu'il pût ramasser de gens pour foûtenir les fuyards qu'il ramena au combat; mais ils furent vigoureusement repoussez avec perte de quatre à cinq cens hommes. Ils se remirent toutesois en campagne à quelques jours de là, & allerent attaquer ces bons Catholiques, qui en tuerent encore un grand nombre; mais leur opiniâtreté sur si grande, qu'ayant receu un puissant secours des Cantons de leur, saction, ils retournerent à la charge une troisième, & une quatrième fois, avec aussi peu de succez, & enfin jusqu'à une cinquieme, dans laquelle ils perdirent tant de gens,

qu'ils furent forcez de faire la paix, Zuingle qui l'avoit toûjours empéchée, ayant été tué de plusieurs coups dans cette derniere action arrivée au mois d'Octobre 1531, fon corps reconnu parmi les morts, ne sur pas enterré avec les autres par l'ordre des Chess victorieux, qui luy firent son procez en forme, & le condamnerent comme seditieux, rebelle, & hérétique, à être brûlé. Ecolampade son second mourut quelques jours après de peste, selon Béze. Mais Luther dit que le Demon l'étrangla, & d'autres assurent que ce sut sa concubine.

Il est malaisé de dire laquelle de ces deux catastrophes est la plus suneste, mais il est facile d'en conclurre que, comme celle de Luther, mort subitement à l'issue d'un repas à l'Allemande, sut regardée comme une juste punition de Dieu, ces deux autres ne surent visiblement que les essets d'une mê-

me cause.

C'est, Monsieur, comme toute l'Eglise regarda la mort insame d'Arrius, de Nestorius, & de plusieurs autres hérétiques, dont Dieu a voulu donner ces exemples sensibles, pour retenir les Chrétiens dans la soumission qu'ils doivent à sa paro-

DE ZUINGLE 59 le, & à l'Eglise qui en est la sidéle déposi. taire, & à l'Unité de laquelle Calvin même, comme je l'ay prouvé par la Lettre que j'ay donnée sur ce sujet, & tirée de ses propres écrits, soûtient en termes formels que les Rois, & les Princes souverains peuvent & doivent contraindre leurs Sujets. Jugez aprés cela, & cet axiome Chrétien, Que hors l'Eglise il n'y a point de salut, si les personnes qui se sont laissé abuser par ces sectaires, peuvent en conscience demeurer dans une séparation où leur perte est inévitable. Ainfi, MONSIEUR, prions Dieu qu'il leur fasse la grace de se reconnoître, & me continuez celle de me croire,

discipalement dune in grande modellies

Communicia de la commes après Lucier se alle

MOMSIEUR, en lie dans foo Epitarbe , who il de folie

fervicur. TURNIER III

60 PORTRAIT HISTORIQUE



PORTRAIT HISTORIQUE

DE CALVIN.

AU MEME.



ONSIEUR,

JE croy ne pouvoir mieux commencer le Portrait de Calvin que par ce que Béze en dit dans son Epitaphe, où il le loue principalement d'une si grande modestie, que si on l'en vouloit croire, le plus présomptueux des hommes aprés Luther, auroit été le plus modeste. Voicy comme il s'en explique.

En l'admirable cours de son heureuse vie, Pour compagne ordinaire il eut la modestie, Et elle l'enterra de ses deux propres mains. O moncelet poudreux que ton hôte t'honore; Qu'il y a de tombeaux ores entre les humains Jaloux & désireux de l'heur qui te décore.

C'est de quoy vous jugerez dans la suite. Il nâquit à Noyon Ville célébre de Picar-die en 1509. de Girard Chauvin, & sut nommé au Baptéme Jean Chauvin, mais il changea Chauvin en Calvin, & même Calvin en Alcuin par une Anagramme plus superbe, Alcuin étant le nom de ce grand personnage qui fut Precepteur de Charlemagne. Car ce fut sous ce nom qu'il fit imprimer à Strasbourg son Institution Latine. Mais ayant sçû non seulement que l'on se moquoit de cette vanité, mais que l'on disoit que l'Anagramme de Calvin en Lucian eût été plus juste que la premiere, cet Auteur Grec ayant été l'homme de son temps le plus impie, il reprit le nom de Calvin, & renonça pour toûjours à celuy de Chauvin, vray-semblablement par deux raisons: La premiere, parce que Charles Chauvin son oncle Curé de Pont-Levé-

62 PORTRAIT HISTORIOUE que, & Chapellain dans l'Eglise Cathedrale de Noyon, fut enterré au gibet pour avoir en mourant refusé de recevoir l'Eucharistie: Et l'autre, parce que sous le même nom de Jean Chauvin, il avoit eu le fouet, & la fleur de lys pour pederastie. Bolsec qui a connu Calvin dans Généve, & en a'écrit la vie, s'étend fort sur cette flétrisseure, le Cardinal de Richelieu l'a remarquée dans son Catechisme des Controverses, & toute la Ville de Noyon la publie comme un fait constant. Il est vray que Papire Masson célébre Avocat au Parlement de Paris, & qui a écrit aussi la vie de Calvin sur la fin du siécle dernier, n'en parle point, & a donné par là sujet à ses Sectateurs de dire que c'étoit une calomnie. Mais outre les trois témoignages que j'en viens de rapporter, il y en a une préfomption d'autant plus forte, que Calvin qui avoit été pourvû des Benefices de fon oncle, les ayant perdus, ou vendus, ne retourna jamais depuis à Noyon.

Mais sens entrer plus avant dans cette discussion, je diray que Richard Chauvin son autre oncle, & Maître Serrurier à Paris, suy ayant procuré le moyen d'y faire

sa Philosophie, il alla étudier en Droit de Paris à Orleans, puis à Bourges apprendre le Grec sous Melchior Volmar Luthérien secret, & revint à Paris étudier en Theologie. Mais étant accusé de Luthéranisme, il se sauva la nuit par une senétre du College du Cardinal le Moine, où il logeoit, & gagna Angouléme, d'où, aprés y avoir enseigné le Grec pendant quelque temps, il fut à Clays, qui est un village entre Paris & Meaux , l'enseigner au fils du Seigneur du lieu. Ce qui luy fit donner le nom du Petit Grec de Clays, & luy procura la connoissance de Du Tillet frere de celuy qui fut depuis Evéque de Meaux. De sorte que Du Tillet ayant été faire un voyage en Allemagne, il l'y mena avec luy, ce qui luy donna occasion de faire connoissance avec Roussel que la Reine de Navarre protegeoit, & qu'elle fit Abbé de Clairac, & Evéque d'Oleron en Bearn, quoy que Luthérien. Bucer alors Ministre de Strasbourg ayant par son moyen connu Calvin, le retint auprés de luy; & l'on remarque que l'ayant mené avec luy voir Erafme, ce fameux sçavant jugea de la phisionnomie, & des discours de Calvin si desavan64 PORTRAIT HISTORIQUE tageusement, qu'il dit à ses amis, qu'il se formoit dans ce jeune homme une dange-

reuse peste pour l'Eglise.

A son retour d'Allemagne ne voyant rien de plus seur pour luy qu'Angouléme, il y retourna, & y prit soin de quelques enfans qu'il mena étudier à Poitiers, où s'étant un jour trouvé dans un jardin avec quelques gens qui s'entretenoient des nouvelles opinions, il se méla dans leur conversation, & s'y rendit dans la suite si familier, qu'écant un jour tombé sur la matiere de l'Eucharistie, il blâma hardiment Luther d'en avoir trop retenu, & Zuingle d'en avoit trop retranché. De sorte que suivant l'idée de Bucer, qui avoit pris un milieu entre ces deux chefs de part, il leur en proposa le sisteme, dont il sit la matiere de son Institution, que ceux de sa secte regardent comme un chef-d'œuvre, quoy que ce ne soit proprement qu'un cahos de matieres fiembrouillées, qu'il s'y contredit en une infinité d'endroits.

Il ne laissa pas toutesois d'en faire le plan de sa prétenduë Resorme, & d'en tirer les quarante articles qui composent la Consession de Foy de sa secte. Mais avant que

de

de passer plus avant, je dois dire qu'entre les personnes qu'il seduisit dans ce commencement, Vernou Praticien de Poitiers se signala dans le Poitou, & le Païs d'Aunis, le Sage qui se fit appeller le Bonhomme, courut l'Angoumois, & la Saintonge, & Bobinot, autrement le Ramasseur, passa à Bordeaux, & jusqu'à Toulouse, & là débiterent les dogmes de ce prétendu Reformateur, qui sçachant que Burie Gouverneur de Poitou recherchoit les gens infectez du poison de Luther, & de Zuingle; se sauva à Nerac auprés de Roussel. Mais voyant qu'il n'approuvoit pas ses opinions, & ayant sçû que Farel qu'il avoit connu à Meaux, s'étoit retiré à Généve, d'où, à l'aide d'un libertin nommé Perrin, il avoit chassé l'Evéque, & érably le Zuinglisme, il quitta Nerac, & sous le nom de Charles Hapeville traversa la France, & passa à Ferrare, où, sous les auspices de la Duchesse Renée fille du Roy Louis XII. laquelle favorisoit les Novateurs, y demeura environ un an, & y connut Servet, qui par une rude critique de l'Institution de Calvin, le décria tellement qu'il fut obligé de se retirer à Généve auprés de Farel.

66 PORTRAIT HISTORIQUE

Il y demeura environ deux ans, c'est à dire, depuis 1536. jusques en 1539, que luy & Farel ayant prétendu que la Cene se devoit saire avec du pain levé, au lieu qu'elle s'y étoit toûjours saite avec du pain asime comme à Berne, cela y causa tant de desordre, qu'il ne s'y sit point de Cene à Pâques de cette année-là. Ce qui joint au soupçon que l'on avoit des sentimens erronez de Farel, & de Calvin touchant la Trinité, les en sit bannir ignominieusement.

Dans cette extremité Calvin passa à Strasbourg, où Bucer, qui bien que Luthérien, y favorisoit le Zuinglisme, le sit Maître d'Ecole pour luy donner le moyen de subsister. Et puis, quoy qu'il sût un si desagréable predicateur, que ce sut ce qui l'empécha de se trouver au Colloque de Poissi, il le sit Ministre d'une prétenduë Eglise de François qui s'étoient retirez à Strasbourg pour éviter la recherche que l'on faisoit en France de ceux qui prosessoient ces nouveautez. Il luy sit même épouser la veuve d'un Anabatiste nommée Idelite Burie, dont il n'eut point d'enfans. Et ensin la faction qu'avoit entretenue

Farel dans Généve, l'y ayant fait rappeller, il y fie revenir Calvin. Car Farel, qui n'aimoit plus l'étude, & ne se vouloit plus meler d'affaires, fut bien-aise de trouver un second de l'humeur de Calvin. Aussi y fur-il à peine arrivé, que pour se faire valoir, il fit son antidote, c'est à dire, une réponse à un cahier de quelques Docteurs de Paris, contenant en vingt-cinq articles la refutation de toutes les opinions des Novareurs.

Mais Bulinger qui avoit succedé à Zuin-gle dans le party des Sacramentaires, ayant par cet écrit de Calvin reconnu qu'il n'étoit pas franc Zuinglien, & craignant que cela n'augmentât le décry de leurs nou-veautez, & ne donnât lieu à un troisséme party, convoqua une assemblée à Zurich, où Farel mena Calvin, & l'obligea aprés de grandes altercations, à souscrire au Zuinglifme. Ce que n'ayant fait que par pure complaisance, il en écrivit à Bucer une grande lettre, laquelle étant tombée à quelque temps de là entre les mains de Vesphal Ministre Luthérien de Hambourg, il l'en mortifia extrémement dans un écrit qu'il sit imprimer en 1552. sous le titre de Far68 PORTRAIT HISTORIQUE rago des varietez des opinions des Sacramentaires touchant l'Eucharistie.

Calvin à cette nouvelle prit la plume, & d'un air de supreme décissonnaire des contestations de toutes ces sectes, adressa à Vesphal une premiere, & une seconde monition de s'amender, & enfin l'anatematisa par une troisième intitulée, Ultima admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Vesphalum: cui nisi obtemperet, eo loco postea habendus erit, quo pertinaces hareticos jubet Paulus. Mais la qualité d'hérétique, & d'excommunié ne luy semblant pas assez caracteriser Vesphal, il y ajoûta celles d'yvrogne, de pourceau, & de faussaire. Ces injures luy étant aussi familieres à l'égard des Luthériens, que celles de fripons, d'impertineas, & de canailles à l'égard des Papistes.

On peut dire cependant que Calvin si choqué de ce que Vesphal l'avoit accusé de Zuinglissime, ne s'en désendit pas seulement par des injures, il s'en désendit encore plus évidemment par sa Consession de Foy, à l'égard particulièrement de l'Eucharistie, dans laquelle Zuingle n'admettoit que le seul signe du Corps de Jesus-Christ, au lieu que Calvin y admit une réalité par les

36. & 37. articles de cette même Confession, où il dit en ces termes clairs & precis, Que l'on reçoit dans l'Eucharistie réellement & par effet la substance du Corps de Jesus-Christ, non par pensee, ni par imagination, ce Mystere surpassant par sa hautesse la mesure de nôtre sens. Ce qui par consequent suppose un miracle que les Zuingliens ou Sacramentaires n'y veulent point. De forte qu'à cause de cela, & qu'ils n'y veulent non plus admettre les termes de réellement, de substance, & par effet, il les y traite de phantastiques dans l'article 38. & néan-moins les Ministres Calvinistes de ces derniers temps pour la plûpart, ont en cela

quitté Calvin pour Zuingle.

Mais pour revenir à la conduite de ce Reformateur dans Généve, son orgüeil ne luy permettant pas d'y souffrir un compagnon, & moins encore un superieur, Farel, à qui on peut dire qu'il devoit tout ce qu'il étoit, ne pût être à l'abry de son ambition. Car il se lassa des desérences qu'il luy avoit renduës jusques alors; & pour parvenir au but qu'il s'étoit proposé de se rendre chef de part, il usa de tant de souplesses, qu'il fit releguer ce malheureux à Neuchâtel,

fous prétexte de l'en faire Ministre. Ainsi étant demeuré le maître dans Généve, il y changea toutes choses; & parce que Perrin, dont nous avons parlé, étoit l'unique qui l'y contredit, il le sit accuser de vouloir remettre Généve au Roy, & poussa cette affaire si vigoureusement, que ce Perrin, qui lorsqu'on en chassa l'Evéque, avoit sait porter la pierre du grand Autel de l'Eglise Cathedrale, par une espece d'ignominie, au gibet, eut sur cette même pierre la tête

coupée par une juste retribution.

Calvin cependant ne borna pas son autorité à Généve, il l'étendit jusqu'en France, dont ses émissaires parcoururent les Provinces, en bannirent petit à petit le Luthéranisme, & à sa place y introdussirent ce que depuis on appella le Calvinisme, par le debit de son Institution qu'il avoit traduite en François, & dédiée au Roy. Ce qui persuada à quelques simples que Sa Majesté en autorisoit la doctrine. Le party toutesois n'étoit pas encore sormé, ni le monde instruit, mais seulement déniaisé. C'est comme en parloient ces docteurs qui debitoient chacun ce qui luy venoit en fantaisse, mais qui étoit approu-

vé, pourvû qu'ils appellassent le Pape Antechrist, les Catholiques Idolâtres, & l'E-glise Babilone. Comme les Lucisériens qui dans le quatriéme siècle l'appelloient la prostituée, & disoient que de même qu'Ester sut substituée à Vasthi, leur Eglise prétenduë avoit été substituée à la Catholique. De sorte qu'ils n'eurent quelque chose d'arrété que vers l'année 1559. Car alors Calvin ayant fait réimprimer à Généve son Institution, il l'envoya avec les articles de sa Confession de Foy à Masson, qui avoit été fait Ministre par l'imposition des mains de plusieurs Matrones assemblées à Paris chez une femme en couche; c'est Beze qui fait cette belle remarque. Si bien que ce Ministre, & un autre nommé Maurel en ayant assemblé plusieurs de même calibre, ils approuverent ces deux actes de Calvin. Ce qui s'appelle parmi ces Messieurs leur premier Synode, & fait voir que ce commencement étant si moderne, & si informe, il faudroit si, selon Calvin, l'Eglise a cessé d'etre visible depuis le quatriéme siécle jusqu'à ce premier prétendu Synode, que la parole de Dieu, qui a promis que les portes d'Enfer ne prévaudroient

pormic

72 PORTRAIT HISTORIQUE point contre l'Eglise, eût manqué, puisqu'à leur compte ces paroles d'horreur, & de tenebres auroient prévalu contr'elle pendant plus d'onze siécles.

Ce fut ce qui donna lieu au docte Epence passant par Généve à son retour de Pologne, de demander à Calvin s'il étoit vray qu'il crût que jusqu'à luy il n'y cût point eu d'Eglise depuis ce quatriéme siècle. A quoy Calvin répondit, qu'elle avoit été visible pendant ce temps-là, mais que depuis elle avoit disparu sans faire corps, & qu'il travailloit à ramasser les Fidéles épars çà & là. Mais Epence ayant reparty que supposé que cela fûr ainfi, il falloit en avoir la Miffion: Calvin en demeura d'accord, & que c'étoit la maniere ancienne d'instituer les Ministres de l'Eglise tant qu'elle sut visible, mais que ne l'étant plus, il avoit été suscité d'une maniere extraordinaire pour cela. Epence repliqua que Luther, Muncer, & Zuingle en avoient dit autant, & comme ils étoient si differens en sentimens, & n'avoient point fait de miracles, qui sont la preuve des Missions extraordinaires, il étoit visible qu'ils n'avoient fait que des schismes. Mais ce fut parler à des fourds. Ces raisons toutesois produisirent cet effet, que voyant qu'on les confondoit avec les Luthériens, les Anabatistes, & les Zuingliens, ils se crurent obligez à s'en distinguer, & pour cela ils publierent leur Confession de Foy fous Charles IX. drefferent leurs Consistoires, instituerent leurs Colloques, marierent, baptiserent, & firent la Cene, mais si diversement, qu'enfin pour garder quelque uniformité, ils dresserent un formulaire. Ils eurent pourtant bien de la peine à convenir de la maniere d'administrer le Baptéme, les uns soûtenoient qu'il se pouvoit administrer en tout temps, & les autres qu'il ne le devoit étre qu'au préche. Ce dernier sentiment prévalut dans leur Synode de Figeac, avec ordre aux Ministres, quand les ensans mouroient avant le Bapteme, de dire aux peres & aux meres que le falut ne dépend pas de ces signes extérieurs, mais de la vertu de la promesse. C'est le cas que ces docteurs faisoient du Sacrement qui nous affranchissant du péché originel, nous fait renaître par l'eau, & le Saint Esprit à la vie Eternelle, suivant la parole de Jesus-Christ à Nicodeme.

Ce n'est pas que l'on ne demeure d'ac-

LUNIRAIT HISTORIOUS cord que Calvin n'eût plus d'esprit que les autres prétendus Reformateurs; mais comme il avoit aussi beaucoup plus de présomption, c'étoit ce qui le precipitoit dans de plus grands égaremens; dequoy il ne faut point d'autre preuve que ses propres ouvrages. Car outre son Institution, il commenta toute la sainte Ecriture, mais à sa manière, c'est à dire, par rapport à son orgüeil, 'Car ce ne sont qu'invectives, & que paroles de mépris pour les plus saints, & les plus grands Docteurs de l'Eglise; dequoy pour n'être pas ennuyeux, je me contenteray de rapporter ce qu'il dit au sujet de Melchisedec, dont le Sacrifice en pain & en vin a toûjours été cru par toute l'Eglise la figure de celuy que Jesus-Christ institua de son Corps & de son Sang sous les especes du pain & du vin. Mais quelques nombreux que soient les témoignages qu'en rendent les Peres des premiers siécles, Calvin n'y defere point. Il avoue bien qu'ils en ont parlé comme les Catholiques, mais il soûtient que ce pain & ce vin de Melchisedec ne furent qu'un repas que ce Prétre du Tres-haut donna à Abraham, & à ses gens revenant de la défaite des Rois

qui avoient emmené Lot captif. Ce que je ne vous sçaurois mieux exprimer que par les propres paroles de Calvin tirées du 18. chapitre du 14. livre de son Institution: Or comme ce sont des effrontez, c'est des Catholiques qu'il parle, ils s'osent bien armer de l'exemple de Melchisedec pour maintenir leur impieté. Car pour ce qu'il est dit qu'il offroit pain & vin, ils inférent que cela a été préfiguratif de leur Messe. Voire, comme si la similitude entre luy & fesus Christ, étoit située en l'oblation du pain & du vin. C'est un badinage si imaginaire, qu'il ne vaut pas la peine d'étre refuté.

Saint Cyprien Martyr du troisième stécle, dira tant qu'il luy plaira que la figure du Sacrifice des Chrétiens a precedé en pain & en vin, & qu'à cause de cela Jesus-Christ a institué le Sacrement de son Corps, & de son Sang sous les especes du pain & du vin , Imago Sacrificij prace sit in pane & vino, & ideo misteria Corporis & Sanguinis sui in pane & vino. Tous les autres Peres auront parlé en conformité, Calvin s'en moque, & dit que les Catholiques sont non seulement des effrontez, mais des ridicules de les en croire; Parce, 78 PORTRAIT HISTORIQUE ajoûte-t-il, que c'est leur maniere de ne ramasser que ce qu'il y a de corrompu dans les Peres. Si bien que quand ils objectent cette oblation de Melchisedec, & qu'ils disent qu'I renée, Ambroise, Athanase, Augustin, Arnobe l'ont ainsi exposé de leur oblation, il leur faut répondre que cela est aussi impertinent que quand ces Peres ont dit que le pain étoit le

Corps de fesus-Christ.

Quelque prévenu que l'on soit de l'orgüeil de Calvin, il ne se peut que l'on ne soit surpris de cette manière de parler des Peres; mais on le sera bien davantage de celle dont il parle de la Sainte Vierge dans son Harmonie des Evangiles, où il la blâme d'avoir restraint la puissance de Dieu, lors qu'elle demanda à l'Ange comment se feroit ce qu'il luy annonçoit, ajoûtant même que l'on ne doit pas l'affranchir de tout vice, qu'elle a été importune & mal avisée, qu'elle a manqué en procurant du vin aux mariez de Cana, que ce fut pourquoy Jesus-Christ la repoussa rudement, & la mit au rang commun des autres femmes, n'ayant daigné l'appeller sa Mere. Mais comme un si étrange commentaire ne pouvoit être que tres-injurieux à la Sainte Vierge, il

crut s'en bien excuser en disant que Jesus-Christ n'en avoit usé ainsi, que pour dénoncer aux hommes qu'ils se doivent don-ner de garde qu'en élevant dans la Vierge l'honneur dû au nom de Mere, ils ne luy transferent pas les choses qui sont propres à Dieu; ajoûtant un peu aprés, que la superstition & la rage des hommes s'est débordée jusque là, que de parer la Mere par les titres qu'ils luy ont donnez, des dé-

pouilles du Fils qu'ils ont laissé tout nud. Ce n'est pas cependant au seul honneur que les Catholiques rendent à la Sainte Vierge, que Calvin fait consister leur rage, il la pousse jusqu'au celibat, qui est, dit-il, un comble de rage, en ce que les Prétres, Moines, Nonains ayant oublié leur infirmité, cuident qu'ils se pourront bien passer toute leur vie de se marier; Et qui leur a revelé qu'ils peuvent tout ce temps garder chasteté, Dieu ayant dit à l'homme qu'il n'est point bon d'être seul? Je ne m'arrête pas à ses expressions, je me contente de répondre à sa demande, que c'est Jesus-Christ qui a revelé aux Prétres, aux Moines, & aux Nonains, que le celibat est beaucoup plus parfait que le mariage, & que S. Paul 78 PORTRAIT HISTORIQUE les ya exhortez autant par ses paroles, que

par son exemple.

Calvin fut un peu moins emporté à l'égard du vœu de pauvreté, & d'obéissance; de sorte qu'il se contenta de dire que ceux qui sont de pareils vœux s'envelopent de beaucoup de superstitions, en ce qu'il semble, dit-il, qu'ils se veulent moquer de Dieu, & du monde. En quoy il est visible que la passion de Calvin prévaloit sur sa memoire, puisqu'il ne se souvenoit pas que Jesus-Christ, non seulement a prosessé ces deux grandes vertus, mais qu'il a fortement exhorté les hommes à les pratiquer.

On sçait outre cela ses blasphemes contre le libre arbitre, avec quel aveuglement il a sait Dieu auteur de la damnation des reprouvez, & tout le reste de ce qu'il a vomy d'impie contre la croyance de l'Eglise Catholique; dequoy je serois quelque détail si l'on n'en étoit presentement instruit par tout ce que tant de saints & sçavans personnages en ont écrit, & tout recemment l'illustre & incomparable auteur de l'Histoire des Variations de ces prétendus Resormateurs. C'est pourquoy, Monsieur,

je vous prie de trouver bon que je vous y renvoye, pour achever plûtôt ce qui me reste à faire du Portrait que je me suis proposé, & dont le suplice de Servet ne contribuera pas peu à en saire connoître l'ori-

ginal.

Je vous ay dit au commencement que Servet hérétique Antitrinitaire étoit Espagnol, mais qu'il avoit critiqué l'Institution de Calvin, d'où l'on peut juger de l'énormité de son crime; aussi la peine y futelle proportionnée. Car fon mauvais genie luy ayant inspiré la curiosité de voir Généve, il y fut à peine entré, que Calvin le sit mettre en prison. C'est dont il se vante dans sa Lettre à Sulcer en ces termes, Tamdem malis auspicis appulsum, unus è sindicis me authore, in carcerem duci ju sit. Calvin toutefois couvrit son ressentiment d'une moderation apparente, ayant interesse dans la conduite de toute cette affaire, non seulement le Confistoire de Généve, mais encore ceux de Berne, de Zurich, de Schafouse, & de Bâle, ausquels il envoya un sommaire des disputes qu'il avoit eues avec Servet pendant sa prison, & lesquels furent d'avis de le livrer au bras seculier, c'est à

80 PORTRAIT HISTORIQUE dire, au Senat de Généve, qui le condamna à être brûlé vif par Jugement du 25. Octobre 1553, qui fut exécuté le même jour.

Sur quoy on peut faire cette reflexion, que Beze ayant traité de martyrs tous les hérétiques punis en France, on en peut dire autant de Servet; ou si l'on prétend que Généve a eu raison de faire mourir Servet comme hérétique, quoy qu'étranger, le Roy en a eu encore bien davantage, les hérétiques qu'il fait punir étant ses Sujets.

Mais à juger de la mort de Servet pat celle de Perrin, l'hérésie y eut visiblement bien moins de part que le ressentiment de Calvin. Car Servet ne s'étoit pas moqué de son Institution seulement par écrit, il l'avoit sait encore de vive voix, & jusques dans la prison, où il luy avoit même reproché qu'il n'étoit pas Theologien. Ainsi pour peu qu'on y sasse attention, & à l'empressement que témoigna Calvin à faire arréter Servet, & à le faire condamner, il ne sera pas malaisé de juger que l'injure saite à Calvin, sut le plus grand crime de Servet, dont même la mort ne satissit pas si absolument Calvin, qu'il n'essayât de porter

porter son ressentiment encore plus loin. Car Valentin Gentil, qui étoit Napolitain & Ministre d'une prétendue Eglise d'Italiens refugiez à Généve, ayant murmuré de la mort de Servet, Calvin qui le sçût, le fit auffi-tôt mettre en prison comme complice de Servet. Son ressentiment toutefois ne fut satisfait qu'à demy. Car quelque effort qu'il fit, Gentil en sut quitte pour une amande honorable nud en chese & la torche au poing par toutes les ruës de Généve, & au bannissement.

Ces excez cependant joints aux violences journalieres de Calvin, qui ne vouloit être contredit en rien, luy attirerent de grands reproches; de sorte que pour s'en disculper, il prit la plume, & quoy qu'il fût le veritable auteur de tontes les rebellions qui coûtoient tant de sang à la France, Dieu permit que se condamnant luymême, il fit divers traitez, par lesquels il prouva que non seulement par les Loix des Empereurs Romains, mais encore par, la sainte Ecriture, les Rois, & les autres Souverains, peuvent & doivent contraindre, même par le glaive, leurs Sujets à l'Unité de la Foy. Ce qu'il soûtient avec toute la

82 PORTRAIT HISTORIQUE force de son raisonnement dans son Harmonie des Evangiles, où expliquant ces paroles de Jesus-Christ, Contraints-les d'entrer, il prouve qu'elles ne se peuvent entendre autrement. Voicy ses propres termes tirez mot à mot de la page 268. Je ne trouve pas mauvais que Saint Augustin ait souvent usé de ce témoignage contre les Donatistes pour prouver qu'il est permis aux Princes Fidéles de contraindre les rebelles & obstinez, & faire des Edits pour les ranger au service du vray Dieu, & à l'Unité de la Foy. Car combien que la Foy soit volontaire, nous voyons néanmoins que ces moyens profitent pour dompter l'obstination de ceux qui n'obéiroient jamais s'il n'y avoit contrainte.

Ce qu'il repete encore plus fortement dans un Traité qui a pour titre, S'il est permis aux Magistrats Chrétiens de punir les hérétiques. Car il en dit toutes les raisons, & en rapporte les autoritez tirées de l'Ecriture. Et parce, ajoûte-t-il, que dans tout état bien policé la Religion doit être conservée en son entier par la force & l'appuy des Loix. En effet, continuë-t-il, quoy de plus honteux dans les Chrétiens que de ne pas voir dans la source de la lumiere, ce que les Payens ont vû

MIVIDE CALVIN. 82

dans les ténébres? Quoy de plus absurde d'avouer que l'on peut punir un voleur, & que l'on ne puisse punir un sacrilege? Que chacun puisse défendre son honneur, & que l'on ne soit pas en droit de vanger l'honneur de Dieu? Rien ne pouvant tant préjudicier à un Etat bien reglé, que d'y negliger le maintien de la

pieté, sans laquelle on peut dire que la vie des hommes séroit une veritable vie de bru-tes.

Tout ce raisonnement est de Calvin, qui ajoûte, Que cela ne se doit pas seulement entendre des idolatres, mais également des apostats, qui quittent la Religion pour suivre leurs égaremens. Quoy, dit-il encore un peu après, Saint Paul n'a-t-il ordonné dans sa premiere à Timothée, que l'Eglise ne prieroit Dieu pour les Rois, qu'afin d'obtenir la grace de vivre en paix? Non seulement pour cela, continuë-t-il, mais pour pouvoir vivre avec pieté. IniA

En quoy, Monsteur, nous devons admirer la force de la verité, qu'en cette occasion Dieu a comme arraché de la bouche de Calvin en faveur de ceux qui l'ont snivy dans ses égaremens, & à qui sa grace ovvre par ces discours une porte pour ren-

P. Tugull, lib. 3. de Dodie. Cheiff. c. 5.

84 PORT. HIST. DE CALVIN. trer dans la veritable Eglife dont il les a si

malheureusement separez.

Comme le recit de la mort de Calvin, qui ne fut pas moins funeste que celle des autres prétendus Réformateurs, ne faitrien au sujet, je ne m'y arréteray point. Jediray seulement qu'un sçavant Controversiste ayant fait imprimer il y a quelques années un petit ouvrage sous le titre de Calvin démasqué, je ne doute point que ce petit ouvrage ne contribue à le faire encore mieux connoître aux personnes que vous & moy avons en vûë, & qu'ainfi bien loin qu'on le prenne pour un exemplaire de modestie, comme Beze l'a debité, j'espere qu'on le prendra pour ce qu'il étoit veritablement; c'est à dire, pour un homme bouffi d'orgueil, injurieux, temeraire, audacieux, ambitieux, & vindicatif jusqu'à la fureur, qualitez qui démentoient visiblement sa prétenduë Mission extraordinaire. Ainsi j'ose me flater que vous ne serez pas mécontent de mon travail, & que vous me croirez toûjours, MONSIEUR,

Vôtre tres-Humble & tres-obeiffant ferviteur.

Ea demum est miserabilis servitus signa pro rebus accipere.

S. August. lib. 3. de Doctr. Christ. c. 5.



PORTRAIT HISTORIQUE

DE BEZE

AU MEME.

Lus I E ur s personnes ayant souhaité que pour faire la partie carrée, j'ajoûtasse aux Portraits de Luther, de Zuingle, & de Calvin, celuy de Béze, dont l'original n'a pas moins sait de desordre que ses Maîtres, je n'ay pas voulu resuser au public cette satisfaction. De sorte qu'ayant commencé les trois autres par des Eloges Poëtiques de la saçon de Béze, j'ay cru devoir saire la même chose à l'égard du sien; ce qui toutes os ne m'auroit pas été facile, si le sameux Ronsard n'y avoit pourvû par les huit Vers suivans tirez de sa Replique à un Ministre.

F iii

Un jour étant fâché, me voulant défâcher, Je fus où préchoit Béze, & l'entendis précher; Mats tres-bien me servit ma surdité benigne, Car rien dans mon cerveau n'entra de sa dostrine

Je m'en retournay franc comme j'étois venu, Et je n'en remarquay que son grand front chenu,

Sa grand barbe fourchuë, & ses mains ren-

Qui promettoient le Ciel aux troupes ramafsées.

Mais parce que cela suppose un plus grand détail, je diray que Béze nâquit en 1519. à Vaiselé en Bourgogne, & que son oncle Prieur de Lonjumeau prés de Paris, luy ayant donné moyen d'y faire ses études, luy resigna dans la suite ce Benesice, qui sut le titre sous lequel il se sit promouvoir à la Prétrise. Les gens de bien qui ne le connurent que par ce redoutable & divin Caractere, s'étonnerent de voir l'étrange & pernicieux abus qu'il en sit. Mais leur étonnement cessa quand ils sçûrent qu'il n'y avoit apporté d'autre preparation que son insame débauche avec un jeune garçon

nommé Audibert. De sorte qu'ils ne regarderent plus son état que comme un abandonnement de Dieu, d'autant plus visible, que de cette débauche il se precipita dans une autre avec la femme d'un Tailleur de Paris, qu'il appella sa Candide. Ce qui fit un si grand éclat, que les plaintes de ce mary jointes à celles du pere d'Audibert ayant donné lieu à une grande procedure criminelle qui se fit contre Beze, il n'y trouva point d'autre remede que de vendre son Benefice, & sous le nom de Thibaud du May, s'enfuir en 1549, avec cette Candide à Généve, qui étoit alors, comme à present, l'azile de tous les apostats.

Plusieurs personnes crurent au commencement que des faits si énormes pouvoient étre supposez, mais Beze luy-même les en desabusa bien-tôt; car outre que cette procedure criminelle devint publique, il en eut si peu de honte, qu'il sit imprimer un Recüeil de Vers Latins intitulé, fuvenilia Besa, dans lequel on lit tout ce que sa passion luy avoit inspiré pour son Audibert, & sa Candide; ce qui ne le décria pas moins en Allemagne qu'en France. De sorte que tous les Luthériens, & entr'autres Conrad de Schusselbourg dans sa Theologie Calviniene, Budnée Polonois dans ses Annotations sur le Nouveau Testament, & Schmidelin Chancellier de Tubinge dans le recit de ce qui se passa à la Consérence de Montbeliard, où se trouva Beze, ne l'ont traité que de menteur, d'imposteur, de bateleur, de sophiste, d'athée, d'infame adul-

tere, & d'exécrable sodomite.

Calvin toutesois ne l'en mesestima pas davantage, à cause vray-semblablement qu'il avoit essuyé les mêmes reproches. De forte que pour luy donner le moyen de subfister avec sa Candide, il le sit Professeur en Grec à Lausane, quelque temps aprés Professeur en Theologie, & enfin Ministre à Généve. Et parce que Clement Marot Valet de Chambre de François Premier, & Poëte, aussi libertin que satyrique, ce qui obligea ce grand Prince de le bannir du Royaume, avoit traduit une parrie des Pseaumes de David en Rimes Françoises, & s'étoit enrollé dans la prétendue Reforme, Beze pour s'y mettre en reputation, traduisit aussi en mêmes Rimes le reste du Pleautier: mais l'un & l'autre en termes si bizarres, & avec des alterations si profanes, qu'il semble qu'ils n'ayent eu d'autre but que de rendre ridicule ce qu'il y a de plus saint dans le Christianisme après l'Evangile, comme il sera facile d'en juger par quelques fragmens de ces mêmes Rimes tirez du 7. verset du Pseaume 6.

Toute nuit tant travaille, Que lit, chalit, & paille En pleurs je fais noyer, Et en eau goute à goute S'en va ma couche toute Par si fort larmoyer. After good of Canalis

Du Verset 32. du Pseaume 10. fertom en The July of a curus of me metal

Außi l'inique use de tout secret, Du lyon caut en sa taniere helas! Pour attraper l'homme simple & pauvret, Et l'engloutir l'ayant pris en ses lacs, Il fait le doux, le marmiteux, le las. Pleanach de Daniel on konnession, acordee,

Du Verset 7. du Pseaume 22.

Chacun qui voit comme ainsi tum'abats, De moy se moque, & y prend ses ébats, Me font la moue, & puis haut, & puis bas Hochent la téte.

Et du Verset 17. du même Pseaume.

Car circuy m'ont les chiens pour me prendre, La fausse troupe est venue m'offendre, Venue elle est me transpercer, & sendre Mes pieds & mains.

Je puis compter mes os du plus ou moins, Ce que voyant les cruels inhumains, Tous réjouis, me jettent regards maints Avec risée.

Du Verset 1. du Pseaume 51.

Laves-moy Sire, & relave bien fort De ma commise iniquité mauvaise, Et du péché qui m'a rendu si ord.

Du Verset 6. du Pseaume 58.

Casses-leur la gueule & les dents,
O Dieu par la puissance tienne,
Romps la machoire aux lyonceaux,
Qui ont, ô Dieu, le cœur si faux.

Du Verset 9. du Pseaume 60.

En Edom peuple glorieux, Je veux jetter mes fouliers vieux.

Du Verset 9. du Pseaume 81.

Ouvres seulement a dismon enga mon Ta bouche bien grande, Et soudainement Ebaby Seras, Que tu la verras Pleine de viande.

Je pourrois continuer ces remarques si je n'apprehendois d'ennuyer le Lecteur, qui pouvant par là juger du reste, peut également se convaincre qu'il ne s'est jamais rien vû de plus inepte en nôtre langue, ni de

plus profane en matiere si sainte.

La Reforme cependant receut cela à bras ouverts, le sit mettre en musique, & l'a chanté depuis dans toutes ses assemblées. Ce qu'elle commença dans Paris en 1558. sous le Roy Henry Second, qui en sur si scandalisé, qu'il en défendit la continuation sous de grosses peines, que Beze regarda comme une injure faite à ses Rimes. Calvin entra dans son ressentiment, en écrivit en France; & sous l'idée de la sainte liberté Chrétienne, anima le party à ne

point obéir. Le Roy en fit de grands reproches à Dandelot frere de l'Admiral de Châtillon, & qui étoit un des plus passionnez pour cette nouvelle musique: mais il luy répondit si audacieusement, & même luy tint des discours si impies sur le sujet de la Messe, que Sa Majesté le sit mettre à la Bastille.

Mais ce grand Prince n'ayant survécucet emprisonnement que de quelques jours, & la Resorme ayant pris avantage du bas âge de François Second son successeur, ainsi que de la minorité de Charles Neuvième, & de l'étrange conduite de la Reine Catherine leur mere, commit par tout de si grands desordres, que pour essayer de les arrêter, on sut obligé d'assembler le fameux Colloque de Poissi en 1561.

L'histoire en est sçûë de tant de gens, que je n'en diray autre chose, sinon que Calvin, qui ne se croyoit en seureté que dans Généve, ne se voulant point sier aux saus-conduits, & étant d'ailleurs un fort desagréable parleur, y envoya Beze, qui accompagné de huit ou dix autres Ministres, & appuyé du Chancellier de l'Hôpital, & de l'Admiral, presenta la Conses-

sion de Foy du party à l'Assemblée. De sorte que le Cardinal de Tournon l'ayant reçûë, & sçachant qu'entre plusieurs points ils avoüent que dans la Cene ils reçoivent réellement & par esset la substance du Corps de Jesus-Christ, il demanda à Beze si cet Acte contenoit sa veritable croyance; & Beze l'en ayant asseuré, le Cardinal luy repliqua qu'il avoit d'autant plus de suires écrits que le Corps de Jesus-Christ n'étoit pas plus dans la Cene, que dans la boüe, in Cana quam in Cano, de quoy Beze sut extrémement surpris.

Il voulut toutesois s'expliquer, & pour cela sit un grand discours, dans lequel il s'embarrassa tellement, qu'il oublia sa Confession de Foy, & sostint qu'eu égard au lieu, & à la presence de Jesus-Christ consideré selon sa nature humaine, son Corps étoit aussi éloigné de la Cene, que le plus

haut Ciel l'est de la Terre.

Le grand murmure que cette impieté causa luy faisant connoître qu'il s'étoit égaré, il tâcha de se mieux expliquer, & presenta plusieurs Requêtes pour y être receu: mais comme il n'y employa que des phrases

94 PORTRAIT HISTORIQUE aussi embarrassées & inutiles qu'équivoques, ses sophismes furent rejettez, & le Colloque finit sans rien gagner sur ces opiniâtres, ils en devinrent au contraire plus audacieux. Car Beze demeuré à Paris sous la protection de l'Admiral, y tint des affemblées dans le faux-bourg S. Marceau près l'Eglise Saint Medard, où un jour que l'on y sonnoit Vépres, il anima de sorte son auditoire contre les cloches, que Dandelot que la Reine Catherine avoit fait sortir de prison, se jetta l'épée à la main avec plusieurs autres dans cette Eglise, où ils tuerent quelques Catholiques, & en abattirent les Images.

Beze luy-même en parle comme d'une action toute heroïque; mais qui étant demeurée impunie à cause du support que leur donnoient le Chancellier, & l'Admiral, sut comme l'essay des essroyables desordres qu'ils commirent dans la suite. Car ce même Dandelor traita avec les Etrangers, & les amena jusques devant Paris que l'Admiral avoit bloqué; & par là commencerent contre leur Roy, & leur patrie, la plus suneste, & la plus longue de toutes les guerres, puisqu'outre qu'elle dura plus

de soixante-dix ans, il ne s'en est point vû

qui ait laissé de si effroyables restes.

Beze qui avoit animé l'Admiral à faire ce blocus, que le Duc de Guyle, & le Connétable firent lever, le suivit dans les plaines des Dreus. Les Catholiques ne leur permirent pas d'aller plus loin. De sorte que les deux Armées ayant été quelque temps en presence, en vinrent enfin aux mains. Les Catholiques y firent tout ce que l'on pouvoit attendre de gens de bien, & les Religionnaires tout ce que le fanatisme, & la fureur sont capables d'inspirer. Le Connétable eut un cheval tué sous luy, & en remonta un autre; mais blesse d'un coup de pistolet au visage, il sut pris, & nonobstant son grand age, conduit impitoyablement toute la nuit à Orleans. Le Maréchal de Saint André y fut aussi pris, mais tué de sang froit quelque temps aprés. Ce qui sucimputé à Beze qui, dit-on, le fir faire par ordre de l'Admiral. Le Prince de Condé au contraire prisonnier du Duc de Guyse, en sut traité d'une maniere bien differente; car il n'eut point d'autre prison que la tente du Duc, qui même luy ceda son lit. Le nombre des morts sut grand de 96 PORTRAIT HISTORIQUE la part des Religionnaires; mais Beze en adoucit la perte par un Panegyrique où il les nomme les premiers fondemens de la Reformation. Il se sauva de Dreus en Normandie avec l'Admiral, qui y traîna les restes de sa défaite, & y machina l'assassinat du Duc de Guyse, qui pour profiter de sa Victoire avoit affiegé Orleans, dont la prise étoit inévitable sans ce meurtre. L'Admiral fit ce qu'il pût pour se disculper d'une si infame action. Poltrot toutesois qui la commit, avoua dans son interrogatoire assez de choses capables d'en convaincre l'Admiral dans un autre temps, de quoy même d'Aubigné dans le 3. Livre du premier tome de son Histoire, ne s'éloigne pas fort quoy que du party.

De sorte que Beze qui se vit regardé de tout le monde comme le principal auteur de cet assassinat, ainsi que de celuy du Maréchal de Saint André, & de la sedition du faux-bourg Saint Marceau, ne se croyant plus en seureté qu'à Généve, s'y retira, & y travailla à divers écrits, dans lesquels il avoire que la conjuration d'Amboise sur entreprise par maxime de conscience, & que l'on pouvoit par tous ces étranges moyens

asseurer

asseurer l'innocence des pauvres opressez, c'est à dire, des assassins, des rebelles, & des incendiaires de sa parrie.

Il ne gardoit pas de plus justes mesures dans ses dogmes. Car il n'haderoit pas seulement à toutes les hérésies de Calvin, il en avoit encore de plus monstreuses, ayant entr'autres nié que la Toute-puissance de Dieu pût faire qu'un corps fût en plusieurs lieux en même-temps, soûtenu que les élûs ne pouvoient être souillez d'aucun péché mortel, que les reprouvez n'en commettoient point d'autres, que la seule foy justisie, & que Dieu fait toutes choses selon son confeil définy, voire même celles qui font méchantes, & exécrables. Ce font ses propres termes, comme cela se voit dans son Explication de la Religion Chrétienne.

Mais comme il étoit aussi imprudent que grand parleur, il tomboit souvent de tous ces effroyables désauts, dans des invectives aussi brutales qu'insolentes sans distinction des personnes. Ayant dans une Lettre à Bucanan traité de Medée Marie Stuard Reine d'Ecosse, & Doüairiere de France, & dans deux autres à Calvin, appelle le

98 PORTRAIT HISTORIQUE Roy de Navarre pere de Henry le Grand, Julien l'apostat, parce qu'il s'étoit declaré contre le party, quand il eut découvert que la Religion n'étoit que le prétexte dont les chefs se servoient pour satisfaire leur ambition. Aprés quoy on ne doit pas être furpris si ce dragon répandit également son fiel sur les Papes, les Cardinaux, les Evêques, & une infinité d'autres gens de bien dans tous ses écrits. Et plus insolemment dans un Recüeil de Poësses qu'il sit imprimer à Généve en 1578. dans lequel on lie tout ce que la plus sale, & la plus basse pedenterie est capable d'inventer, comme il est aisé d'en juger par les trois pieces fuivantes.

Ebrius ad mensam cum sulius ille sederet
Impia quem potuit Roma necipsa pati
Tres pariter sertur pelves habuisse paratas
Ut triplici triplex vase lavaret onus
Una alvi pondus, vomitum altera pelvis
habebat

Tertia vesica concipiebat onus.

Le grand merite de ce Pape qui étoit Jule III. luy attira cette sotte & sale médisance, en haine de ce qu'entre plusieurs grandes actions, il avoit reconcilié l'Angleterre à l'Eglise sous le regne de Marie

qui avoit succedé à Edouard.

Le Cardinal de Tournon n'ayant pas moins de pare au ressentiment de Beze, il ne se faut pas étonner s'il eut aussi part à ses médisances. La confusion où il l'avoit fait tomber dans le Colloque de Poissi touchant sa croyance si differente de la Confession de Foy de la Reforme, étoit trop grande pour luy pardonner. On peut dire toutefois qu'il en fut quitte à bon marché, Beze s'étant contenté des quatre vers suivans.

Indoctus doctos pascis Turnone, beatus Si tam animo saperes quam tibi mensa sapit Euge tamen, Musa, vestras alere improbus artes and the county and grain

Quum detrectet honos, simodo pascat onos.

Ce que l'on peut répondre à cela, c'est qu'en fait d'injures les Reformateurs l'emportent sur les Harangeres; les huit vers suivans contre les Evêques, ou plutôt contre le signe sacré de nôtre Redemption, en étant une nouvelle preuve.

100 PORTRAIT HISTORIQUE

Mitrati quocumque ferant vestigia patres
Pralata apparent aurea signa Crucis
Sive adstant aris, stulto mirante popello,
Una illis cura est ingeminare cruces
Sive domo egressi privata negotia curant
Mille manu signant versicolere cruces
Ludere sape etiam, &... & stertere sape
Et medias inter credo cacare cruces.

J'ay honte de renouveller de si sales, & de si profanes pedenteries; mais s'agissant de representer ce Résormateur dans son vray naturel, il m'a semblé que je ne pouvois pas m'en dispenser. Peut-être que l'on sera moins surpris de sa Poësie Françoise. Car outre qu'elle étoit sa favorite, la mort de l'Admiral luy sournit la matiere de deux Epitaphes, dont je n'ay pas voulu priver le Lecteur.

toward of the source de but aniethous

Passant, veux-tu sçavoir celuy qui gîticy, Et sa vie & sa mort, & son sepulcre ausi, Vois-tu ces trois en un, regarde sa patrie, Tu verras son tombeau & sa mort & sa vie; Il vivoit à la France, en la France vivant, Il est mort à la France, à la France servant, To contre sa fureur par sa fureur extréme, La France est le tombe au de luy & d'elle-même. ral, qui s'appelloit Gafpar, receue le jufte

On s'étonnera sans doute comment ce prétendu grand genie étoit capable de faire, & de publier de si grandes sottises; mais ce fut le propre de tous ces présomptueux, qui s'imaginoient que toutes leurs pensées étoient des oracles. Il est vray que dans ce fens on peut dire qu'ils n'avoient pas toutà-fait tort, puisque comme il n'y avoit rien de si faux que les oracles, il n'y avoit aussi rien qui leur ressemblat mieux que tout ce que disoient ces Réformateurs, entre lesquels Beze ayant été toutefois assez avisé pour reconnoître que cette premiere Epitaphe n'étoit qu'un tres-obscur galimatias, il essaya de l'éclaireir par cette autre qui met le comble à son in eptie. De sho she flo 11

Du baut en bas Gaspar on t'a jetté, Et puis du bas en haut on t'a monté, L'un par fureur, l'autre par autre vice. Ils sont confus par leur propre malice, Et toy heureux, car le bras furieux Quit'a mis bas t'éleve jusqu'aux Cieux. Pendez plus haut, levez-le, bauffez ores, Il est plus haut sur vos tétes encores. 102 PORTRAIT HISTORIQUE

Ce qui n'ayant pas moins besoin d'interpréte que l'autre, je dois dire que l'Admiral, qui s'appelloit Gaspar, receut le juste châriment des massacres, & des incendies dont il avoit remply la France. Car il sut precipité par une fenétre de sa chambre dans sa court, & de là traîné à Montsaucon, où il fut pendu par les pieds, & puis brûlé. Car c'est là tout ce que signifie ce fecond galimatias que Beze porta encore plus loin. Car voulant faire voir qu'où il s'agissoit de Poesse, il y étoit universel, il composa dans cette vue une prétendue Tragedie, dont le commandement de Dieu à Abraham de luy sacrisser Isaac, sut le sujet, & done Abraham, Sara, Isaac, une troupe de Bergers de la maison d'Abraham, un Ange, & Satan, sont les personnages. Il est aisé de croire toutefois que Beze n'avoit pas lû ce qu'Aristote a écrit du Poeme Dramatique; car il en garde si peu les regles, qu'il comprend tout son sujet en un seul acte de quatre à cinq cens vers, & dont ce qu'il y a de plus paterique commence à l'endroit où Abraham découvre à son fils qu'il doit être la victime de ce Sacrifice en heart the house sector ex ces termes.

Realt-mi conver Darts sint may contract center ABRAHAM.

Helas! mon fils Isaac, Dieu te commande Qu'en cet endroit tu luy serves d'offrande, Laisant à moy, à moy ton pauvre pere, Las! quel ennuy.

ISAAC.

Helas! ma pauvre mere, Combien de morts ma mort vous donnera, Mais dites-moy au moins qui m'occira.

ABRAHAM.

Qui t'occira, mon fils, mon Dieu, mon Dieu, Octroyes-moy de mourir en ce lieu.

mid a view at IS AAC. Mag at sup so

Mon pere.

ABRAHAM.

Helas! ce mot ne m'appartient, Helas! Isaac, siest-ce qu'il convient Servirà Dieu.

ISAAC.

Mon pere me voilà.

SATAN.

Mais je vous prie, qui eût pensé cela. ISAAC.

Or donc mon pere, il faut comme je voy, Il faut mourir, las! mon Dieu, aides-moy. Mon Dieu, mon Dieu, renforces-moy le cœur, 104 PORTRAIT HISTORIQUE
Rends-moy, mon Dieu, sur moy-même vainqueur,

Liez , frappez , brûlez , je suis tout prét D'endurer tout , mon Dieu , puisqu'il te plaît.

ABRAHAM.

Ah, ah, ah, ah, & qu'est-ce, & qu'est cecy, Misericorde, ô Dieu, partamercy.

ISAAC.

Seigneur tu m'as & créé & forgé;
Tu m'as, Seigneur, sur la terre logé,
Tu m'as donné ta sainte connoissance,
Mais je ne t'ay porté obéissance
Telle, Seigneur, que porter je devois;
Ce que te prie, helas! à haute voix
Me pardonner, & à vous, Monseigneur,
Si je n'ay fait toûjours autant d'honneur
Que meritoit vôtre douceur trop grande,
Tres-humblement pardon vous en demande.
Quant à ma mere, helas! elle est absente,
Veüilles, mon Dieu, par ta faveur presente,
La préserver, & garder tellement,
Qu'elle ne soit troublée aucunement.

Icy est bandé Isaac.

Las! je m'en vas en une nuit profonde, Adieu vous dis la clarté de ce monde, Mais je suis seur que de Dieu la promesse Me donnera trop mieux que je ne laisse, Je suis tout prét, mon pere, me voila.

SATAN.

Jamais, jamais enfant mieux ne parla, Je suis confus, & faut que je m'enfuye. ABRAHAM.

Las! mon amy, avant la départie, Et que ma main ce coup inhumain fasse, Isaac mon fils, le bras qui t'occira, Encore un coup au moins t'acolera.

ISAAC.

Las! grand mercy.

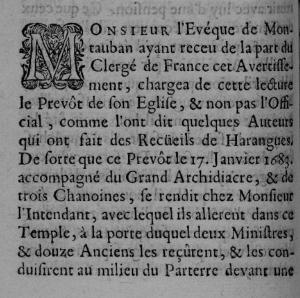
Le reste de la piece répond parfaitement à ce sragment, mais pour ne pas être ennuyeux, je le passe sous silence; parce que ces derniers coups de pinceau joints aux premiers, suffisent pour convaincre la prétendue Résorme que Beze n'étoit pas meilleur Poète que Résormateur. On ne juge bien des causes que par leurs essets. De sorte que les Peuples s'étant si malheureusement séparez de l'Eglise sous la main de Luther, de Muncer, de Zuingle, de Socin, de Calvin, & de Beze, Dieu a permis qu'en punition d'un tel attentat, ils

106 PORTRAIT HISTORIQUE se soient rendus ridicules en une infinité de choses, & enfin divisez en Luthériens rigides, relâchez, & ubiquitaires, en Sacramentaires, en Sociniens, en Calvinistes, en Episcopaux, en Puritains, en Trembleurs, en Anabatistes, en Arminiens, en Gomaristes, en Tolerans, & même en presqu'autant de sectes qu'il y a de samilles dans la prétendue Réforme, parce qu'on y a usurpé le droit d'interpréter l'Ecriture chacun selon son sens particulier au préjudice de l'Eglise, à laquelle seule Jesus-Christ a laissé ce droit. Si bien qu'on ne peut conclurre autre chose d'une si monstreuse division, smon que sous ce malheureux & ridicule prétexte de Réforme, on a precipité ces Peuples dans une anarchie d'autant plus digne de compassion, qu'une grande partie de l'Europe en est infectée.

Comme je n'ay rien dit de la mort de Calvin dans son Portrait, c'est un trait que je ne dois pas obmettre dans celuy-cy. Car Beze le faisant mourir en Chrétien, merite d'autant moins d'en étre cru, qu'outre que tous les Luthériens le traitent d'imposteur, ils ont soûtenu que Calvin avoit été mangé des poux, & étoit mort deses

peré. Beze luy-même n'a pas fait une meilleure fin selon le témoignage qu'en ont rendu le Duc d'Epernon, & les autres Seigneurs de la Cour du Roy Henry le Grand. Car ayans eu la curiofité de voir Généve, lorsque ce Prince alla en Savoye au sujet du Marquisat de Saluces, ils y virent Beze, & s'entretintent avec luy, de sorte que leur ayant ouvert son cœur avec larmes sur son retour à l'Eglise, Jean de Bertier Evéque de Rieux alors Agent général du Clergé de France, eut ordre de Sa Majesté de convenir avec luy d'une pension. Ce que ceux de Généve ayant découvert, ils l'enfermerent, & publierent qu'il étoit devenu imbecille. Ainsi Dieu par une juste & terrible retribution permit que ceux que cet homme avoit aveuglez, le traitassent d'hebeté; & que comme il leur avoit ôté les moyens de faire leur falut, ils l'empéchafsent de faire le sien. De sorte qu'aucun étranger n'ayant eu la permission de le voir depuis ce temps-là, il mourut en cet état au mois d'Octobre de l'année 1605. d'autres disent que ce ne sut qu'en 1606. & ainsi il auroit vécu quatre-vingt-sept ans, étant né en 1519.

R E C I T De ce qui se passa dans le Temple de la Religion prétendue Réformée de Montauban, à la lecture de l'Avertissement Pastoral de l'Eglise Gallicane. Med ob side on , someth



RECIT SUR L'AVERT. PASTORAL. 109 petite table couverte d'un tapy vert, avec deux fauteüils d'un côté, dans l'un desquels se mit Monsseur l'Intendant, & le Prevôt de l'Eglise dans l'autre, les Ecclesiastiques, & les autres Catholiques s'étant assis sur des bancs derriere eux : les Ministres, les Anciens, & plusieurs autres personnes de la Religion prétendue Réformée se mirent sur des bancs de l'autre côté de la table; & aprés que tout le monde fut placé, & que l'on eut fait silence, Monsieur l'Intendant s'adressant aux Ministres, leur dit entr'autres choses, qu'il avoit ordre du Roy d'amener là ces Écclesiastiques pour leur parlet de la part de l'Eglise Gallicane, & leur faire la lecture de son Avertissement Pastoral. Ce qu'il n'eut pas achevé, qu'un des Ministres se leva, & luy répondit debout & téte nuë, Qu'encore qu'ils ne reconnussent point la Jurisdiction du Clergé, ils obéiroient à l'ordre du Roy, & éconteroient ce qu'on leur diroit, & la lecture qu'on leur vouloit faire, mais qu'ils protestoient que c'étoit sans préjudice de leurs privileges contenus dans les Edits & Declarations de Sa Majesté. Lorsqu'il eur achevé le Prevôt de l'Eglise quitta son chantenny of weed arium. peau, prit son bonnet carré, & après avoir falué Monsieur l'Intendant, & toute l'Assemblée, leur fit le discours suivant.

Messieurs,

Le sejour que je sais en cette Ville depuis tant d'années, m'ayant non seulement uni d'amitié avec plusieurs d'entre vous, mais encore donné lieu de connoître, & de plaindre vôtre état, j'ay souvent desiré l'occasion de vous être utile, & de pouvoir pour cela contribuer à vôtre réunion avec l'Eglise nôtre commune Mere, dont vous étes féparez depuis plus d'un siécle.

Ce qui ne m'a pas été particulier, la charité l'ayant inspiré à beaucoup d'autres, & principalement au Clergé de France, de la part de qui je vous parle. Car bien qu'il se fût assemblé l'année derniere à Paris pour d'autres affaires, il ne laissa pas de s'appliquer fortement à celle-là, comme à la plus importante de toutes, parce qu'elle regatde vôtre falut, qui est cette affaire unique que Nôtre Seigneur Jesus Christ nous a si particulièrement recommandée, porro unum est necessarium.

SUR L'AVERT. PASTORAL. III Ce qui a paru si juste à nôtre grand Monarque, dont la magnanimité égale la puissance, & dont la pieté répond si dignement au titre de Tres-Chrétien que luy a donné l'Eglise, qu'il a bien voulu charger Monsieur l'Intendant de cette Province de vous faire connoître là-dessus ses intentions. De forre que comme ce qu'il vient de vous dire ne sçauroit étre plus precis, je me contenteray d'y ajoûter que le desordre arrivé dans la Religion le siècle dernier, n'ayant eu pour prétexte que la Reforme de l'Eglise tombée en ruine selon la supposition de vos Auteurs, je me sers de la conjoncture presente pour vous faire voir en fort peu de paroles, qu'il n'y eut jamais de prétexte ni moins specieux, ni plus mal fondé que celuy-là. En quoy toutefois l'on peut dire que Dieu ne fit pas moins admirer sa conduite sur la France, que dans toutes les autres choses qu'il fait pour elle tous les jours. Puisque comme d'un côté il permit que pour la punition des péchez de nos peres, ce torrent se sut si étrangement débordé fous les malheureux auspices des troubles de l'Europe, on vit de l'autre qu'il redonna le calme à cet Etat lorsque l'on y pensoit

le moins, & que par le retour miraculeux du Roy Henry le Grand à l'Eglise, il rendit les peuples qui suivoient la nouveauté beaucoup plus moderez qu'ils n'étoient auparavant. Si bien que la verité secondée de la raison, ayant en par là le moyen d'agit sur l'esprit des moins opiniatres, elle leur fit connoître que l'on ne sçauroit imputer de défaut à l'Eglise, sans en même-temps vouloir détruire l'infallibilité de la parole du Fils de Dieu.

En effet, n'est-ce pas dire que cette dis vine parole a manqué, que de dire que l'Eglise est tombée en ruine, après la promes se qu'il luy a faire, que les portes d'Enser ne prévaudront jamais contre elle; aprés, dis-je, qu'il nous a fait asseurer par Saint Paul qu'il ne l'a nettoyée sans luy laisser ne tâche ni ride, qu'afin qu'elle fût sainte & irrepréhensible, Mundans eam lavacro aqua in verbo vita, ut exhiberet sibi Eccle siam non habentem maculam neque rugam, ut sit sancta é immaculata. Qui donc aprés de si grands, & de si forts témoignages, ne s'étonnera de voir qu'il y ait eu des hommes assez temeraires pour luy supposer des défauts? Vous voyez combien cela s'implique, & combien

sur l'Avert. Pastorat. 113 combien il est plus juste d'en croire, préferablement à ceux qui l'accusent, Saint Paul, qui declare si positivement qu'elle est sainte & irrepréhensible.

Aussi cette raison a-t-elle été toûjours trop évidente pour avoir pû jamais être so-lidement contredite, & pour ne vous pas convaincre de l'injustice que vous continuerez de faire à Jesus-Christ, & à vous-même tant que vous persevereze dans cette séparation, dont le prétexte ne sçauroit

plus vous paroître que frivole.

Il y va cependant de vôtre salut éternel; & comme il ne se peut faire que dans l'E-glise, vous devez sans intermission recourir à Dieu, & le prier de vous faire la même grace qu'à tant d'autres personnes de vôtre party qui viennent tous les jours, & en soule se réunit à cette Epouse du Fils de Dieu, Elleptie pour vous comme elle a prié pour eux; elle vous tend amoureusement les bras comme à eux; ensin comme à eux elle vous crie, & vous fait redire par Saint Cyprien ce Martyr illustre du troisième siècle, que quiconque la quitte pour s'assembler autre part, quitte Jesus-Christ, Nec secum esse Christum cum collecti suerint opinentur

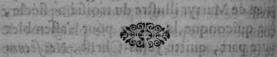
TIL RECIT SUR L'AVERT. PASTOR:

qui extra Eccle siam colliguntur.

N'imitez donc pas l'opiniâtreté du serpent des Pseaumes, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre : imitez-en plûtôt la prudence pour profiter des bons avis de cette Mere aussi tendre & passionnée pour vôtre retour, qu'assligée de vôtre séparation. Car, Messieurs, c'est de sa part que le Clergé de France vous exhorte à cette réunion, comme c'est par l'ordre de nôtre vigilant Prélat que je suis venu icy m'aquiter de la commission dont elle a bien voulu que je susse chargé.

Quoy qu'il ne soit pas possible que vous n'ayez ouy souvent les raisons dont elle se fert pour cela, néanmoins son extreme charité pour vous ne luy permet pas de se lasser en vous les redisant. De sorte qu'elle s'est donné le soin de les recüeillir dans son Avertissement Pastoral, pour la lecture duquel je vous demande toutes vos atten-

tions is a composed on the common mile



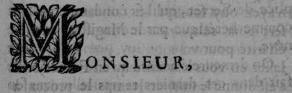
an Christian cure collecti freelist opinioner

Pengarian Strumps and reduced aims Gree

LETTRE

Qu'i prouve que les Souverains peuvent & doivent contraindre leurs Sujets rebelles à l'Unité de Culte.

A MONSIEUR DARASSUS.



Les Exemplaires de mon Traité du Sacrifice de la Messe ayant été entierement distribuez, il ne m'en reste qu'un seul que je ne puis vous envoyer, parce qu'on me presse de le faire réimprimer. Cependant comme divers particuliers se plaignent de ce que, disent-ils, le Roy les presse trop touchant leur réunion à l'Eglise, j'ay cru H ij LETTRE qu'il étoit necessaire de les desabuser, & leur faire connoître qu'il agit à leur égard bien moins en Souverain, qu'en vray pere de ses Sujets. Ainsi je vous prie de vous donner la patience de lire avec attention tout ce que dans cette vûë je me suis proposé de leur dire touchant l'autorité qu'ont les Rois, & les autres Souverains de contraindre leurs Sujets rebelles & opiniâtres à l'Unité de la Foy. Ce qui bien loin de leur déplaire, les doit d'autant plus fortement persuader, que je suis litteralement Calvin dans tous les discours qu'il a fait imprimer sur ce sujet pour autoriser le supplice de Servet, qu'il fit condamner au seu comme hérétique par le Magistrat de Gé-

On demeure d'accord qu'en France on 2 fait dans ces derniers temps le procez à quelques factieux, mais on ne peut nier que l'on n'en est venu là qu'à l'extremité, & qu'aprés qu'ils ont été convaincus d'avoir fait des assemblées, dressé des projets, envoyé des memoires dans toutes les Provinces, préché la revolte, pris les armes, & tué plusieurs personnes des Troupes du Roy. En effet, ces seditieux châtiez Sa Majesté ne s'est plus servi à l'égard de ceux qui n'avoient point eu de part à ces desordres, que de moyens aussi juridiques que judicieux & moderez pour seur réunion à l'Eglise, dont seurs peres s'étant separez le siécle dernier, avoient causé les malheurs qui ont sait gemir la France plus de quatrevingt ans. De sorte que l'on avoit un juste sujet d'apprehender que cette separation continuant, elle ne rejetât un jour le Royaume dans les mêmes desordres, d'autant plus qu'outre ce que ces seditieux venoient de tenter, il se faisoir journellement plusieurs contraventions à l'Edit de Nantes.

Ce qui joint à l'exemple de ce Roy qui dans le 14. chap. de Saint Luc, envoya son serviteur le long des chemins, & des hayes chercher des gens pour remplir la sale de son sestion, avec ordre en cas de resus, de les contraindre d'y entrer, obligea ensin Sa Majesté à rechercher les moyens de saire cette réunion.

Dans cette vûë elle ordonna au Clergé de France de s'assembler, & de prendre à une si grande, & si pieuse assaire toute la part qui le regardoit. Le zéle de Sa Ma-

H iij

Mais comme Sa Majesté vit que cette semonce, quoy qu'aussi forte que Chrétienne, ne touchoit les esprits que legerement, elle ne douta plus qu'elle ne dût mettre la coignée à la racine de l'arbre, c'est à dire, faire tout à la fois cesser l'effet avec la cause d'un si grand mal.

L'Edit de Nantes avoit toûjours été le prétexte dont le party se servoit pour appuyer ses plaintes, ses menaces, & ses entreprises, il n'étoit d'ailleurs que pour un certain temps, & même avoit été plûtot extorqué qu'obtenu. De sorte que par tou sur l'Unite de Culte. 119 tes ces raisons Sa Majesté le revoqua, & désendir en consequence l'exercice d'une, Resorme aussi chimerique que suneste par la division qu'elle éntretenoit encore parmi, ses Sujets.

Cette revocation sit quelque peine aux turbulens; mais ceux en qui la prévention n'a point prévalusur la raison, étant de meurez dans le devoir, y trouverent heur reusement le moyen de se convaincre que hors l'Eglise il n'y a point de salut, & que quiconque mange l'Agneau autre part est prosane: Quicumque extra hanc domum sant.

agnum comedit profanus est. Si quis in arca Hieron.

Epist.

Non fuerit peribit.

non fuerit peribit.

Ces paroles sont de Saint Jerôme, en ib de quoy il avoit été precedé par Saint Cy-Eccles. prien Evéque & Martyr du troisième sié-cle, qui dit hautement que Jesus-Christ n'est point avec ceux qui s'assemblent hors l'Eglise: Nec secum esse Christum cum collecti suerint opinentur qui extra Ecclesiam colliguntur. Cet illustre Martyr ajoutant que Jesus-Christ pour éviter toute separation, & rendre l'Unité de son Eglise, inviolable, n'a étably qu'une Chaire qui a prend de S. Pierre seul son origine d'Unité;

Ut unitatem Christus manifestaret, unam Cathedram constituit, & ejustdem unitatis originem ab uno incipientem sua autoritate disposuit. Car quoy que les autres Apôtres, continuë-tail, fussent autant que Saint Pierre, Jesus-Christ luy a voulu donner la primatie, afin que cet établissement commencâr par l'Unité, & que l'on ne connût qu'une Eglise, & qu'une Chaire. Hoc erant utique Apostoli quod fuit Petrus, sed exordium ab unitate proficifcitur: Primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia & Cathedra monstretur. Quisquis ab illa segregatus adultera jungitur, nec potest Deum habere patrem, qui Eccle siam non habet Matrem.

De forte que cela & tant de témoignages semblables de l'Ecriture, & des autres Peres de l'Eglise, les ont enfin desabusez que les auteurs de leur separation eussent été, comme ils s'en vantoient, envoyez! de Dieu; parce que s'il eût été veritable que Dieu, dont l'esprit est uniforme, les eut envoyez, non seulement ils n'eussent ! jamais rompu l'Unité, mais encore ils cussent été d'accord entr'eux, au lieu qu'ils ne s'accorderent qu'en invectives contre l'E. glise. Car outre que chacun fit sa secte à

SUR L'UNITE DE CULTE. 121 part, ils ne purent s'entresouffrir; les Luthériens ayant poursuivi à mort les Anabatistes, que les Sacramentaires, dont Zuingle étoir le chef, bannirent de toutes leurs terres. Ils ne furent pas mieux traitez des Calvinistes, qui s'étant voulu alier avec les Luthériens, en furent aussi injurieusement rejettez que les Sacramentaires ; les uns & les autres étant si incertains de ce qu'ils doivent croire, principalement à l'égard de l'Eucharistie, que Luther, au rapport d'Hospinien, contoit de son temps sept opinions differentes, sans la sienne, touchant la maniere dont ils prétendoient que l'on dût expliquer ces paroles, Cecy est mon Corps. De sorte que ceux qui sont ve-nus aprés eux ne s'étant pas moins donné de liberté, on peut juger de là combien il est dangereux de se separer de l'Eglise, & de s'abandonner à son sens particulier. Aussi ces contrarietez, & les reflexions qu'y firent les personnes raisonnables, ne furentelles pas sans fruit, sur tout dans Montauban, qui avoit soûtenu avec tant d'éclat le siège en 1621. car ses habitans, pour esfacer la memoire du mauvais exemple qu'ils avoient donné en ce temps-là, ayant resolu d'en donner un plus édifiant en celuy-cy, ils obtinrent de leur Intendant permission de s'assembler pour cela. Ce qu'ayant fait plusieurs fois pendant le mois d'Aoust 1685. ils conclurent enfin aprés avoir examiné de bonne foy les motifs de leur séparation, qu'ils n'étoient point legitimes, & resolurent de donner au Roy le contentement de voir cesser cette séparation sous son Regne glorieux, par leur réunion à l'Eglife Catholique, Apostolique & Romaine, pour y vivre & mourir. Ce sont les termes de leur Déliberation qu'ils exécuterent le 24. du même mois par une abjuration solemnelle qu'ils firent de leur hérésie entre les mains de leur Evéque qui leur en don-

na l'absolution.

Dieu cependant ne borna pas sa grace à Montauban, il l'étendit premiérement sur les Villes voisines, & enfin sur tous les autres lieux du Royaume où il y avoit des gens du party, personne n'ayant cru ne pas devoir suivre un si grand exemple. Ce n'est pas qu'il n'y en ait encore que cet exemple n'a pas touchez, ou qui aprés en avoir été touchez, sont devenus tiedes pour ce que l'Eglise demande de leur réunion, & ce que le Roy veut qu'ils luy rendent. De sorte que c'est sur quoy ils sondent les plaintes dont j'ay parlé; quelques-uns même poussant les choses si loin, qu'ils s'imaginent que de quelque droiture d'intention dont le Roy accompagne son autorité, cela ne se peut étendre jusques sur leurs consciences.

Mais c'est en quoy ils s'abusent d'autant plus visiblement, que sans parler des Loix, auffi justes que severes faites par les Empereurs contre les hérétiques, & dont il est fait une si expresse mention dans le Code, & le Digeste, l'Ancien Testament, le Nouveau, & les Peres de l'Eglise n'y sont pas moins formels. Ce que Calvin même soùtient avec toute la force de son raisonnement dans son Harmonie des Evangiles de Saint Mathieu, de Saint Marc, & de Saint Luc. Car expliquant les paroles que j'ay déja rapportées, Contraint-les d'entrer, il dit qu'elles ne se peuvent entendre que de l'autorité qu'ont les Rois d'obliger leurs Sujets à se soumettre aux décissons de l'Eglise. Voicy ses propres termes tirez mot à motdela pag. 268. Je ne trouve pas mauvais, dit-il, que S. Augustin ait souvent usé de ce témoignage contre les Donatistes, pour prouver qu'il est permis aux Princes Fidéles de contraindre les rebelles & obstinez, & faire des Edits pour les ranger au service du vray Dieu, & à l'Unité de la Foy 3 car combien que la Foy soit volontaire, nous voyons néanmoins que ces moyens profitent pour dompter l'obstination de ceux qui n'obéiroient jamais s'il n'y avoit contrainte. Cela est si precis, & si conforme à la maniere dont le Roy en use dans la conjoncture presente, que l'on peut dire que si ceux qui s'en plaignent ne le font pas par malice, c'est au moins par défaut de reflexion sur une affaire aussi importante que celle-là, qui demande qu'ils y en fassent assez pour se desabuser.

En effet, s'il n'y avoit que l'Ecriture & les Peres qui l'enseignassent, les auteurs de ces plaintes trouveroient peut-étre quelque sens qui pourroit flater leur illusion. Mais c'est Calvin qui parle sans équivoque, c'est Calvin qui applaudit à l'Ecriture, & aux Peres de l'Eglise en termes formels, en un mot c'est Calvin qui leur enseignat ce qu'un Souverain peut & doit saire pour ranger ses sujets à l'Unité de la soy, leur enseigne en même-temps que le Roy ne sait que ce

qu'il doit, & que leur devoir est de s'y soumettre.

Calvin cependant n'en demeure pas là: Il veut que l'autorité du Souverain s'étende à tout employer pour obliger les opiniâtres à se soumettre, sans même en exclurre le dernier supplice, comme luy, les Magistrats de Généve, & les Ministres Suisses qu'ils consulterent là-dessus, le pratiquerent à l'égard de Servet, quoy qu'étranger, & qu'ils n'eussent par consequent aucune autorité sur luy, n'ayant pas eu le temps d'offenser personne dans Généve, où il sut à peine entré, que Calvin le sit mettre en prison.

Il étoit Catalan natif de Taragone, & comme il avoit étudié la Philosophie, & la Theologie Scolastique, en quoy les Espagnols prétendent exceller, il voulut en faire parade dans Paris. Les Luthériens y avoient déja fait beaucoup de progrez; les Calvinistes qui d'abord ne s'en étoient pas distinguez, commençoient à s'y faire remarquer, le bruit de la guerre des Anabatistes y en avoit fait connoître la secte, comme celle des Sacramentaires s'y divulgua par la mort de Zuingle leur chef tué

dans une des cinq batailles qu'ils perdirent contre les Suisses Catholiques. De forte que Servet arrivé à Paris dans ces conjonctures, y prit connoissance de toutes ces fectes, & s'attacha en partie à celle des Anabatistes, dont il retint le dogme principal touchant le Baptéme. Il soûtint outre cela avec Sabellius, qu'il n'y avoit -qu'une personne en Dieu, & avec Eutiches qu'une nature en Jesus-Christ, d'où il tiroit une infinité d'autres erreurs par consequence. On dit même qu'il avoit été en Affrique, & y avoit conferé avec des Juis, & des Mahometans, pour essayer d'en tirer quelque chose qui pût sortisser ses imaginations. En un mot c'étoit un hérétique tout de feu, & d'autant plus dangereux, qu'il disputoit subtilement, & qu'il sçavoit plus que le commun des autres. Aussi ne regardoit-il Luther, Zuingle, Muncer, Calvin, & leurs supôts que comme des hérétiques groffiers, & beaucoup plus temeraires que sçavans, ne faisant cas que de Capiton, & d'Ecolampade, avec qui les Ministres de Zurich disent dans leur Lettre au Senat de Généve du 2. Octobre 1553. qu'il disputa en 1531. A quoy ils ajousur l'Unite DE Culte. 127 tent que ce fut en ce temps-là qu'il fit imprimer sept Livres & divers Dialogues contre la Trinité. Ce qui fut cause qu'étant à Vienne on l'y mit en prison, comme le marque Calvin à Sulcer dans sa Lettre du 5. des Ides de Septembre 1553. d'où toutesois il échappa, sans que l'on sçache

par quel moyen.

Il avoit demeuré avant cela quelque temps à Strasbourg, & y avoit connu Bucer, qui a été le chef des Luthériens que l'on appelle relâchez, & qui luy fit voir la premiere impression de l'Institution de Calvin, dont il se moqua, & luy en manda son sentiment par diverses Lettres. Calvin demeure d'accord de ces Lettres, & même que Servet ne le traita jamais que de calomniateur, & de Grammairien, comme cela se voit dans la Relation de ses disputes de vive voix avec Servet, qui ayant passé jusques en Pologne, y fit connoissance. avec Paul Cracou, en Moravie avec Stambergerus, & en Italie avec Valentin Gentil. On croit même que passant à Sienne il y viel'oncle de Socin, & l'infecta de son poifon, que le néveu répandit depuis en quelques villes d'Italie, d'où il se communica

principalement dans la Transilvanie, & la Pologne, & en dernier lieu en Hollande, où depuis environ trente ans on a imprimé plusieurs Livres de Crellius, & des autres Sociniens que l'on regarde comme une branche des Antitrinitaires, dont Servet est le chef moderne. Car cette hérésie a eu plusieurs autres partisans dans les siécles passez. Mais enfin Dieu voulut pour punir les impietez de Servet dés ce monde que son mauvais genie luy inspirât la curiosité de voir Généve, où, comme on l'a dit, il fut à peine entré, que Calvin le sie mettre en pri on. C'est ce que Calvin avoue dans sa Lettre au même Sulcer en ces termes : Tandem malis auspicis appulsum, unus ex sindicis me authore, in carcerem duci jusit. Neque enim dissimulo quin officii mei duxerim hominem plus quam obftinatum & indomitum, quoad me erat, compescere, ne longius maneret contagio.

Calvin cependant ne voulut pas que le seul Consistoire de Généve livrat Servet au bras seculier, il y interessa les Cantons de Berne, de Zurich, de Bâle, & de Schafouse, que l'on consulta, & ausquels on envoya les disputes qu'avoit eues Calvin avec Servet

Sur l'Unite de Culte. 129 Servet pendant sa prison. Si bien que tous ces Consistoires ayant souscrit à tout ce que Calvin, & ses compagnons avoient decidé touchant Servet, il sut declaré hérétique pervers, & renvoyé au Senat de Généve, qui le condamna à être brûlé vis par Jugement du 25. Octobre 1553, qui sut executé le même jour.

Calvin dit dans sa Lettre à Farel dattée de la veille du supplice de Servet, qu'il affecta quelque indisposition pendant trois jours, & demanda qu'on le jugeât tout le Senat assemblé, & qui est de deux cens personnes. Ce qui luy ayant esté accordé, il y comparut le quatriéme jour, & y fut condampé tout d'une voix. Il asseure aussi Farel qu'il fit ce qu'il pût pour obtenir que l'on changeat le genre du supplice, mais qu'il n'en pût venir à bout. Il dit encore dans le Traité qu'il a intitulé, Le fidéle recit des erreurs de Servet, que deux heures avant qu'on le menât au supplice, il demanda à luy parler, & que deux Senateurs l'ayant conduit'à la prison, Servet luy dit qu'il n'avoit defiré de le voir, que pour luy demander pardon. A quoy Calvin répondit, qu'il n'avoit aucune animosiré particuliere contre luy; qu'il avoit pendant seize ans travaillé par ses Lettres à le tirer de son erreur, qu'il n'avoit laissé échapper aucune occasion de luy rendre office, jusques à ce qu'il eût reconnu qu'au lieu de le faire devenir raisonnable par ses exhortations, il l'avoit rendu furieux ; qu'il luy conseilloit de ne plus songer qu'à demander pardonà Dieu; & qu'enfin voyant que tout ce qu'il luy put dire étoit inutile, il se retira.

Cependant le supplice de Servet n'ayant pas été le premier effet, non plus que le dernier de la jurisprudence de Calvin, & du Senat de Génève touchant la punition des hérétiques opiniatres & rebelles, on ne doit pas obmettre icy le procez fait à Jerôme Bolsec l'année d'auparavant, non plus que celuy fait à Valentin Gentil cinq ans aprés, parce que tout cela conclut que c'étoit une opinion constante dans l'esprit de Calvin, & des Magistrats de Généve, que les Princes Chrétiens doivent user de toute leur autorité pour supprimer les schifmes, & reduire leurs Sujers à l'Unité de la Foy. Ce que l'on peut y trouver à redire au sujet de Calvin, & des Magistrats de Généve, c'est qu'ils usurpoient une au-

SUR L'UNITE DE CULTE. 131 torité qui ne leur appartenoit pas, la vraye Eglise les ayant declarez hérétiques euxmêmes, & cette autorité n'appartenant qu'aux Princes Catholiques. Mais comme cela ne regarde nôtre sujet qu'indirectement, on se contente d'en dire ce mot en passant. Pour revenir à Bolsec, qui abject à Monachi cucullà, s'étoit retiré à Généve, où il professoit la Medecine (c'est comme en parle le Confistoire de Généve dans sa Lettre aux Ministres Suisses, Ministris Helveticis fratribus) il avoit dans une compagnie contredit quelque Ministre de Généve sur le sujet de la Prédestination; & par là il s'attira des menaces si atroces, qu'elles luy firent garder le silence pendant huit à neuf mois. Mais il ne pût au bout de ce temps-là, s'étant trouvé dans une autre assemblée, s'empécher de contredire encore un Ministre qui discourant sur la même matiere, dit en expliquant ces paroles de Saint Jean, Quiconque n'entend pas les paroles de Dieu, n'est pas de Dieu, que tons ceux qui ne sont pas regenerez du Saint Esprit, resistent opiniatrement à Dien jusques à la fin, Quia, ajoûte-t-il, peculiare sit obedientia donum quo Deus electos suos

dignatur. Ce que le Ministre eut à peine achevé, que Bolsec se leva brusquement, & soûtint que cette opinion, dont il dit que Laurens Valle avoit esté le premier auteur, étoit fausse, en ce que n'y ayant rien dont la volonté de Dieu ne fût la cause. C'étoit là un moyen de le rendre auteur de toute sorte de mal, & de luy supposer une volonté aussi tyranique que les anciens Poëtes la supposoient dans leur Jupiter. Ensuite de quoy, ajoûtent les Ministres dans la même Lettre, il conclut que les hommes ne sont pas sauvez parce qu'ils sont élûs, mais qu'ils sont élûs, parce qu'ils croyent, & qu'enfin personne n'est reprouvé, nudo Dei placito. Ce discours gendarma tout Généve contre Bolsec, qui fut dés le lendemain pris & mené en prison comme hérétique. Mais parce qu'il soûtint devant le Senat que cette opinion luy étoit commune avec plusieurs Ministres, il ordonna qu'avant de passer outre au jugement du procez, le Confistoire écriroit aux Ministres Suifses, pour sçavoir là-dessus leur sentiment. Leur réponse ne fut pas tout-à-fait au gré de Calvin; mais elle ne laissa pas de faire regarder Bolfec comme un homme dangesur l'Unite de Culte. 133 reux; en faveur duquel néanmoins elle inspira assez de moderation à ses Juges, pour se contenter de le bannir de Généve à

perpetuité.

Mais Valentin Gentil n'en fut pas quitte à si bon marché; aussi ne passoit-il pas dans l'esprit de Calvin pour être moins coupable que Servet. Il étoit Napolitain, & l'un des quatre Ministres d'une Eglise prétenduë d'Italiens qui s'étoient refugiez à Généve. Mais le commerce qui avoit esté entre Server & luy, l'ayant rendu suspect, il crut s'en mettre à couvert en souscrivant avec les trois autres Ministres Italiens une Confession de Foy dressée par Calvin tou-chant la Trinité. Il ne pût toutesois, comme il avoit sur le cœur le supplice de Servet, s'empécher d'en rejetter souvent le blâme sur Calvin; qui d'ailleurs le fit observer de si prés, qu'il eut des preuves de quelque debit qu'il faisoit des dogmes de Servet. De sorte qu'il n'en falut pas davantage pour le faire mettre en prison, où dans la chaleur de son ressentiment il découvrit une partie de ses méchantes opinions. Ce qui joint à une Requéte qu'il presenta au Senat, & qui contenoit une Profession de

Foy extrémement ambiguë, obligea ses Juges à renvoyer cette Requéte au Consistoire pour l'examiner. Calvin commis pour faire cet examen, s'y prit d'une maniere qui épouventa Gentil, à qui entr'autres choses il reprocha que l'on avoit cru jusques alors qu'il ne péchoit que par ignorance, mais que sa Requéte marquoit clairement qu'il étoit un hérétique aussi méchant qu'orgüeilleux. Gentil à ce discours se crut perdu, & n'eut point d'autre ressource que de se soumettre. Il sit parler à Calvin, avec offre de recevoir telle Consession de Foy qu'il voudroit luy prescrire, comme il sit en effet, jusques à y ajoûter trois Lettres au Senat, dans la derniere desquelles il reconnut sa faute, en demanda pardon, & en fit abjuration. Mais cela n'empécha pas que par Jugement du 2. Decembre 1558. inseré dans le Traité que Calvin intitule, Explicatio perfidia Valentini Gentilis page 778. des Traitez Theologiques de Calvin, Gentil ne fût condamné à faire amande honorable par tous les carrefours de Geneve au son de la trompette, nud en chemise, la torche au poing, tête & pieds nuds, demander pardon à genoux au Senat, & à la

Justice, declarer qu'il avoit méchamment professé une sausse doctrine, & en jetter luy-même les écrits au seu, avec désenses de sortir de la ville sans la permission du Senat. Mais pour ne le pas retenir en prison, où on l'avoit remené aprés l'exécution du Jugement, & parce qu'il ne trouva personne qui voulût le cautionner, on se contenta du serment qu'il sit de garder ces désenses. Mais il y contrevint sitôt qu'il en eut trouvé l'occasion.

De sorte que ces trois Histoires marquent que l'opinion tant de Calvin que du Senat de Généve, & des Ministres Suisses, ne consistoit pas seulement dans la seule theorie, mais dans une pratique réelle, comme le fait voir l'exécution de ces trois Jugemens que Calvin, pour répondre à ceux qui l'accusoient de trop de violence, appuya des Traitez dont on a parlé. Car il y prouve, & principalement dans un grand discours qui a pour titre, S'il est permis aux Magistrats Chrétiens de punir les hérétiques, que les Rois, les Princes, & les Magistrats Chrétiens sont non seulement en pouvoir, mais même en obligation de faire punir les hérétiques opiniâtres, afin de maintenir

l'Unité de la Foy, atque ut hic mihi duobus hominum generibus negotium est, ita distincte utrosque ut merentur tractabo. C'est par où il commence ce discours. Aprés quoy il entre en matiere, & dit qu'il entend par les hommes du premier genre les turbulens, & les fanatiques qui prétendent impunément mettre au jour tout ce que leur imagination dépravée leur suggere, turbulenti homines quibus si liberum foret, quidquid intus conceptum habent, effutire. Il nomme bons & fimples ceux du second genre, sed jam ad bonos & simplices me converto, qui inscitia quidem labuntur; pracipue tamen tyrannicis Papistarum Edictis offensi, à recto judicio declinant, par où il entend ceux de son party, qui n'approuvent ni les Edits que les Princes Catholiques faisoient contr'eux, ni les Jugemens rendus à Généve contre Boliec, & Servet, & depuis contre Gentil. De forte qu'il entreprend de les convaincre par ses réponses aux objections qu'on luy faisoit là-dessus, & dont il attribuë la premiere au même Servet, qui dans la 27. Lettre des 30. qu'il luy écrivit, luy demanda s'il étoit permis aux Princes Chrétiens de se servir du glaive contre les hérétiques; Ser-

SUR L'UNITE DE CULTE. 137 vet ajoûtant qu'il luy sembloit que l'on ne devoit pas mettre à mort une personne tant qu'elle peut être en état de se corriger. Ce qu'il appuyoit de ces paroles de Jesus-Christ à la femme adultere, Va-t'en, & ne péche plus; ainsi que de ces aurres, dites en une occasion differente de la premiere, De peur qu'il ne t'arrive pis. D'où Servet concluoit que si Dieu avertit, & exhorte avant que de punir, les Juges de la terre n'en devoient pas user autrement, d'autant plus encore que l'Eglise dans son commencement se contenta de punir les hérétiques par l'Excommunication, & tout au plus par l'exil, ou la prison.

A quoy Calvin répond, que quand les coupables ne paroissent pas incorrigibles, il est bon de tenter si l'on pourra les ramener par des avertissemens, & des peines moindres que la mort. Mais que quand on les connoît incapables de retour, on en doit user comme Saint Pierre à l'égard d'Ananias, & de Saphira, qu'il punit de mort sans les avoir avertis ni exhortez, parce qu'il les regarda comme des sourbes incorrigibles: qu'outre cela le Christianisme permettant de punir les criminels pour la seu-

reté publique, il devoit à plus forte raison permettre la punition des hérétiques pout miantenir l'Unité de la Foy; à moins de quoy l'Eglise ne seroit plus qu'une veritable anarchie, où l'on ne distingueroit point le vray du faux, & la doctrine certaine d'avec l'incertaine. Admirable effet de la verité qui force Calvin à se declarer si fortement en faveur de l'Unité de Foy, quoy qu'il l'ent luy-même violée à l'exemple de Luther, de Muncer, de Zuingle, & de Servet, par sa separation de l'Eglise.

A cela les auteurs des plaintes en question ne manqueront pas de répondre, que Calvin ne s'est separé de l'Eglise que pour la reformer, prétendant qu'elle étoit tombée en ruine. Cependant ils ne reflechifsent pas que pour reformer l'Eglise il ne s'en faloit pas separer, & que Jesus-Christ ayant asseuré que les portes d'Enfer ne prévaudront jamais contr'elle, & Saint Paul qu'elle est sans tâche, sans ride, & la colomne de la verité. Calvin ni les autres ches de sectes n'ont pû dire qu'elle sût tombée en ruine, puisque si cela eût été vray, ces portes de tenebres auroient prévalu, l'Eglise auroit cessé d'être la colomue de la vesur l'Unité de Culte. 139 rité, & les paroles de Jesus-Christ, & de Saint Paul n'auroient été infaillibles que

jusques à Calvin.

Ce qui fait voir combien Calvin, & les autres chefs de secte ont abusé de l'Ecriture; & que c'est d'eux proprement que parle Saint Jude dans les 18. & 19. versets de son Epître Canonique, où il recommande aux Fidéles de se souvenir de ce que leur avoient dit les Apôtres touchant les imposteurs qui devoient venir aux derniers temps; & que par ces gens-là les Apôtres entendoient ceux qui d'eux-mêmes se separant de l'Eglise, n'ont aucune lumiere de l'Esprit de Dieu, Qui dicebant vobis quoniam in novisimo tempore venient illusores secundum desideria sua ambulantes in impietatibus, hi funt qui segregant semetipsos, animales, spiritum non habentes.

Cette petite digression merite une grande reslexion de la part de nos opiniâtres, qui toutesois cesseront de l'étre pour peu qu'ils veuillent deserer à un Apôtre qui leur dit si positivement que l'Esprit de Dieu n'est point avec ceux qui sont separez de l'Eglise.

Mais pour revenir au pouvoir qu'ont les

Rois de punir les hérétiques opiniâtres & rebelles, voyons la seconde objection faite à Calvin sur ce sujet. Elle est tirée de ce que Jesus-Christ n'a préché, ni commandé à ses Apôtres de précher qu'avec mansuetude, leur ayant dit qu'il les envoyoit comme des agnaux au milieu des loups; d'où les auteurs de cette objection concluoient que la punition des hérétiques n'est point

commandée par l'Evangile.

A quoy Calvin répond qu'il en est de cela, comme si Jesus - Christ n'ayant pas commandé aux Rois de châtier les meurtres, les vols, les adulteres, & les empoisonnemens, on en vouloit conclurre qu'ils doivent demeurer impunis. J'avoue, continuë-t-il, que Jesus-Christ n'a point étably fon Regne par le secours du glaive, & qu'il a voulu que ses Apôtres ne soumissent le monde à son Evangile que par la predication, afin que sa victoire en receut plus d'éclat. Mais cela n'empéche pas qu'encore que la Religion ne subsiste que par le seul appuy de la main de Dieu, & triomphe fous les auspices de la Croix, elle ne se puisse servir, comme d'un secours legitime, des differens talens des hommes, à legiti-

SUR L'UNITE DE CULTE. 141 mis tamen subsidiis non abhorret. En effet, quoyque Jelus - Christ ne se soit servi au commencement que de simples Pescheurs, il a bien voulu dans la suite se servir de gens non seulement moins groffiers, mais encore tres-habiles, & tres-éloquens. En un mot, pour ne laisser aucun scrupule que sa mansuetude, & celle de ses Apôtres ne s'accordent parfaitement avec la punition des injures faites à sa personne, ou à son Eglise, il chassa luy-même du Temple à coups de fouet dans deux differentes occafions, les Marchands, & les Changeurs; & outre ce que fit Saint Pierre à l'égard d'Ananias, & de Saphira, Saint Paul priva de la vûë Elimas, pour le punir de la resistance qu'il faisoit à l'Evangile.

A l'égard d'une troisiéme objection tirée de ce que la Foy étant une chose si libre, il est absurde d'y prétendre porter les gens par la force. Calvin répond, sans même vouloir entrer, dit-il, de peur d'étre trop long, dans le détail que Saint Augustin fait de tout cela par sa Lettre à Bonisace, qu'encore que les Rois ne puissent pas penetrer par leurs Edits dans le cœur de leurs Sujets, leur vocation néanmoins les oblige à employer toute leur autorité pout empécher que le Saint Nom de Dieu ne soit déchiré par des langues profanes, & son Culte foulé aux pieds; Hoc tamen postulat eorum vocatio ne impuris linguis lacerare permittant sacrum Dei Nomen, ejusque cultum possundari sinant. Car si un particulier qui n'a droit de vie, & de mort sur personne, est néanmoins coupable d'une méchanceté qu'il souffre que l'on commette dans sa maison, combien plus honteuse seroit l'indolence du Prince qui conniveroit avec les ennemis de la Religion? Quoy un Prince s'affiera sur un Trône magnifique, & il sera insensible aux outrages que les libertins ferone à Jesus-Christ; & au lieu de les arréter par la crainte des châtimens, & le pouvoir qu'il a de les punir, il tiendrala main aux desordres qu'ils causeront dans l'Eglise? Non, les Princes pieux seront toûjours les vangeurs des outrages que l'on fera à la Religion. Ils ne cesseront jamais d'employer leur autorité non seulement pour porter les plus indifferens à l'Unité de la Foy, mais encore pour empécher que Jesus-Christ, par qui ils regnent, ne soit exclus de leur empire; que l'impie ne se

sur l'Unité de Culte. 143 souleve contre l'Evangile, qui les fait regner en paix; & qu'enfin les soibles, dont Dieu leur a commis la désense, ne succom-

bent sous l'oppression des méchans.

Le commandement que fit Jesus-Christ à Saint Pierre de remettre l'épée au fourreau, est le sujet de la quatriéme objection; ceux qui la faisoient en tirant cette consequence, que Jesus-Christ ne vouloit pas que l'on se servit du glaive pour la défense de l'Evangile. A quoy Calvin répond, que Jesus-Christ n'en usa ainsi à l'égard de Saint Pierre, qu'à cause que n'étant qu'un simple particulier, il n'avoit aucun droit de tirer l'épée; & que d'ailleurs s'agissant d'obéir à son Pere, & de racheter le Monde par sa mort, il ne vouloit pas que Saint Pierre s'y opposat, ni qu'on luy pût reprocher qu'au lieu d'Apôtres il entretenoit des affaffins, aleret pro Evangely Ministris Sicarios.

Ainsi, continuë Calvin, j'ay rapporté sidélement jusqu'icy, & éclaircy suffisamment ce que m'ont objecté mes adversaires; de sorte qu'il ne me reste plus qu'à saire voir que les Souverains, non seulement peuvent punir les corrupteurs de la vraye

doctrine, mais même que Dieu leur commande de ne les pas laisser impunis. En effer, le sens commun ne nous dicte-t-il pas que dans tout état bien policé la Religion doit tenir la premiere place, & étre conservée en son entier par la force & l'appuy des Loix : Ut in omni politia benè composita principium teneat Religio, & Legum prasidio integra serveiur. Il ne faut que lire les anciens Philosophes, dont tous les ouvrages nous apprennent qu'il n'y a point eu de Legislareurs assez barbares & stupides pour n'avoir pas commencé leurs établisses mens par celuy du Culte envers leurs Dieux. Quoy donc de plus honteux à des Chrétiens, de ne pas voir dans la source de la lumiere ce que les Payens ont connu dans leur aveuglement? Quoy de plus abfurde d'avouer qu'un Magistrat peut punir un voleur, & nier qu'il puisse punir un facrilege? Que chacun peut défendre son honneur particulier, & que l'on ne soit pas en droit de vanger l'honneur de Dieu? Quid absurdius ut cum furta judex puniat, sacrilegiis licentia detur, & cum suum quisque honorem tueatur, laceranda Dei gloria impiis exponatur. En un mot, comme la conservation

SUR L'UNITE DE CULTE. 145 vation du bon ordre est le but, & la fin d'une police bien reglée, il est constant que rien ne peut tant apporter de préjudice à ce bon ordre, que de negliger le maintien de la pieté, sans laquelle on peut dire que la vie des hommes seroit une veritable vie de brutes. Venons maintenant, continuë encore Calvin, à ce que Dieu prononce sur ce sujet en faveur de son Eglise. C'est dans le 13. chapitre du Deuteronome, où aprés avoir commandé de mettre à mort tout faux Prophete, qui pour se faire suivre entreprendra de détourner le peuple du vray Culte, il ajoûte la même peine contre celuy qui favorisera, dissimulera, ou excusera l'entreprise de ce faux Prophete, en ces termes: Si ton frere, ton fils, ou ta femme, ou ta fille, ou ton amy te propose d'aller adorer un autre Dieu que le Dieu de tes peres, non seulement tu ne l'écouteras point, ni n'excuseras, ni ne dissimuleras son crime, au contraire, tu le poursuivras à mort, & luy jetteras la premiere pierre, ce que le peuple continuera jusques àc e qu'il en soit accablé, & qu'il en meure. Il étend même cette punition à toute une Ville qui seroit coupable du même crime,

146 TTID LETTRE ITI HIS

qu'il veut que l'on détruise si absolument, que l'on n'en excepte pas même les brutes. Ce qui toutesois, continuë Calvin, ne se doit pas seulement entendre des idolâtres, mais également de tous les apostats qui quittent la Religion pour suivre leurs égaremens, & qui peuvent être divisez en trois genres d'hommes, dont les uns meritent qu'on leur pardonne, les autres qu'on les punisse mediocrement, & les autres qu'on les châtie du dernier supplice. Et c'est sans doute selon l'idée de cette division que Calvin sit bannir de Généve Bolsec à perpetuité, qu'il y fit faire amande honorable à Gentil, & qu'il y fit brûler Servet. Il parle ensuite de la mansuetude de Moyse si recommandée dans l'Ecriture, sans qu'elle l'empéchât d'être tout de seu lorsqu'il s'agissoit d'une injure faite à Dieu, comme cela se voit sur le sujet de l'adoration du Veau d'or, qui coûta la vie à trenre-trois mille Ifraëlites; du schisme de Dathan, & d'Abiron que la terre englouie avec leurs familles, & leurs complices; & de celuy de Coré que le feu du Ciel devora, & deux cens cinquante Levites de son party. Il passe enfin de Moyse à Saint Paul,

SUR L'UNITE DE CULTE. 147 qui ordonne dans sa premiere à Timothée, que l'Eglise priera pour les Rois, afin qu'ils maintiennent les Fidéles dans la paix, & la pieré. Pourquoy cela, ajoûte Calvin, est-ce pour obtenir simplement de Dieu la grace de vivre en paix ? Non sculement pour cela, mais pour pouvoir vivre avec pieté; Solemnes in Ecclesia preces concipi jubet pro Regibus. Quorsum? Ut quietam, inquit, & tranquillam vitam agamus. An hoc dumtaxat? Imo cum omni pietate. Si tantum modestia facta esset mentio, aliquid fortè coloris pratenderent qui à principibus causam Religionis attingi nolunt. Sed cum boc nomination illis munus assignet Paulus, ut Deum rite colendum procurent, quanta obsecro temeritatis, injuncta divinitus potestate illes exuere; c'est à dire, que si cet Apôtre ne recommandoit de prier que pour obtenir la grace de vivre tranquilement, cela pourroit donner prétexte à ceux qui ne prétendent pas que les Rois prennent connoissance de ce qui regarde la Religion, de dire que leur fonction ne concerne que la tranquilité de leurs Etats; mais il veut que ce soit pour obtenir de Dieu qu'il leur inspire, & leur donne la force de le saire

honorer comme il le doit être. Ce que Calvin ne pouvoit dire en termes ni plus clairs, ni plus favorables à nôtre sujet. Aussi ne doute-t-on point que ceux que cela regarde n'y fassent de serieuses restexions, & n'en tirent l'avantage que ce petit discours leur découvre.

Le reste de celuy de Calvinne regarde que quelque détail qu'il y fait pour se justifier de la mort de Servet, que plusieurs personnes attribuoient à son ressentiment. Mais comme cela n'est point de nôtre sujet, non plus que quelques digressions que sa mauvaise humeur luy suggere contre Rome, on se contentera d'avoir prouvé par luy-même, ainsi que par les Ministres Suisses, que les Rois, les Princes, & les Magistrats Chrétiens peuvent de droit Divin & humain employer leur autorité dans toute son étendue pour reduire les hérétiques à l'Unité de la Foy.

A quoy l'on pourroit ajoûter, que le Cardinal Bellarmin a encore prouvé la même chose plus autentiquement dans les 20. & 21. chap. du troisiéme Livre de Laicis du second tome de ses admirables Controverses. Mais ce qu'en dit Calvin étant

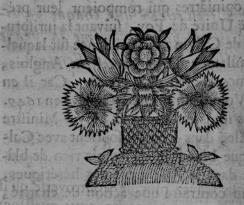
SUR L'UNITE DE CULTE. 149 plus que suffisant, il vaut mieux s'en tenir là, tant pour éviter prolixité, que parce que Calvin ne doit pas être suspect aux auteurs des plaintes en question, qui peuvent se souvenir que leur Synode de Dor-drek ayant condamné les Arminiens, ou Remontrans comme schismatiques & hérétiques, les Etats firent trancher la tête à Barnavel, & à quelques autres comme à des opiniâtres qui rompoient leur prétenduë Unité de Foy, suivant la jurisprudence de Calvin ; jurisprudence sur laquelle Guillaume Pryn Protestant Anglois, s'est encore bien plus étendu. Car il en sit un Volume imprimé à Généve en 1649. par les soins de Volgand Meyer Ministre de Basse, dans lequel il soûtient avec Calvin, que bien loin qu'il y ait rien de blâmable dans le châtiment des hérétiques, c'est au contraire une action de charité, & de pieté, opus est misericordia pietatis & charitatis in Christino Magistratu, non autem crudelitatis & persecutionis, quando hereticos, schismaticos & seductores restringit & punit; parce que, continuë Pryn, si l'on ne les convertit pas, on empéche au moins qu'ils n'en pervertissent d'autres;

THE LETTRE, &CLI AUS 150

St. in quality contract contract

fulcimento gladii P. 438.

Pryn in que d'ailleurs on maintient par là l'Unité, & que l'on évite la colere de Dieu, que l'impunité des hérétiques attireroit sur ceux qui manqueroient à ce devoir, quia iram atque vindictam Dei avertit quam impunitas istorum scelerosorum juste attraberet. Ildyoutrans commo schiffmationes, 8c he-



LETTRE,

AU MÊME,

Touchant la Confession Auriculaire, la Communion sous une seule espece, & s'il est vray que chaque particulier ait par soy-même la vraye intelligence de la sainte Ecriture.

Monsieur,

Vous sçavez plus de controverse qu'il n'en faut pour répondre aux questions qu'on vous a faites touchant la Confession Auriculaire, la Communion sous une seule espece, & la créance qu'ont nos Freres separez, que chaque particulier a par soymême la vraye intelligence de l'Ecriture sainte. Ainsi, Monsieur, vous au-

152 LETTRE riez pû de vôtre chef y satisfaire pleinement. Ce que je ne vous dis pas néan-moins pour m'en épargner la peine; outre qu'elle ne peut étre fort grande, ces ma-tieres ayant été rebatuës tant de fois, il suffit pour m'y obliger que vous croyiez qu'une nouvelle discussion de ma part puisse étre utile à ceux qui voudront y reflechir serieusement.

Il est vray quant à la Confession Auri-culaire, que Daillé Ministre de Charenton fit imprimer en 1661. un Livre Latin, où il prétendoit prouver qu'il ne doit point y avoir d'autre Confession que celle qui se fait à Dieu. Mais il est vray aussi que cet ouvrage n'a été regardé que comme un lophisme, prouvé tel non seulement par la sainte Ecriture, & par les Peres de l'Egli-se, tant Grecs que Latins, mais encore par les Protestans de la Confession d'Ausbourg par la Liturgie des Protestans Anglois; par du Moulin Ministre de Charenton, & puis de Sedan; par Baylé Ministre Anglois; par Conrad Ministre Hollandois; & même par Calvin, & plusieurs autres qui sont dans le même schisme. Ainsi, Monsieur, quelque rebatuë qu'ait été

cette matiere, comme il y a des momens où l'on peut être touché de ce que dans d'autres on n'a lû ou écouté qu'avec indifference, on peut esperer qu'ils le seront de la lecture de cette Lettre.

De sorte que comme ils disent qu'il n'y a dans l'Ancien & le Nouveau Testament aucune preuve de l'obligation de se confesser à autre qu'à Dieu; & que c'est de là qu'ils tirent leur principale objection contre la Confession secrette, ou Auriculaire, je croy ne pouvoir mieux commencer ma Lettre, que par leur faire voir que cette preuve y est si expresse, que c'est vouloir qu'il ne soit pas jour à midy, que d'en douter. Puis qu'à l'égard de l'Ancien Testament, il ne faut que lire le 5. chapitre du Levitique, qui porte au 5. verset, & au 6. Que quand quelqu'un sera coupable des péchez specifiez dans les deux Versets qui précedent ceux-là, il s'en confessera, & le Sacrificateur fera propitiation pour luy à cause de the downership Son péché.

Ce qui est reiteré dans le 6. verset du 5. chapitre des nombres qui porte, que quand un homme, ou une femme aura commis quelque péché, alors ils les confesseront, & resti-

tueront ce en quoy ils auront été trouvez coupables. Ce sont les propres termes de la Bible traduite en François par Samuel & Henry Desmarets Ministres de Delst en Hollande, & imprimée en 1669. par les Elseviers. Si bien que cela prouve queles Israëlites étoient obligez de se confesser au Prétre, ou Sacrificateur; car je ne veux pas pointiller sur le mot; ce que ces deux Ministres ont essayé d'éluder dans leur glose, où ils disent que cette Confession étoit réelle, & non pas verbale. Mais cette distinction, qui ne signifie rien, fait voirau contraire, que s'agissant de sçavoir en quel point ceux qui se consessoient pe che, ils étoient necessairement obligez d'en venir au détail, afin que le Prétre proportionnât la peine au péché.

Ce qui est si vray, que nous lisons encore aujourd'huy dans plusieurs Rabins, un formulaire de la Penitence ou Consession des Juiss au Prétre en ces termes: f'appéché, j'ay commis iniquité en telle & telle chose, je m'en repens, j'en suis confus, d'promets de n'y plus retourner. Je ne parle toutesois de la Consession des Juiss, que pour ce qui regarde ce détail; parce que

SUR LA CONFESSION. dans le reste elle est d'autant plus differente de celle des Chrétiens, que les Prétres de l'Ancien Testament n'avoient pas le pouvoir d'absoudre, mais de prier, & de sacrifier pour celuy qui se confessoit. Au lieu que dans le Nouveau, où la Confession n'est pas seulement bonne & salutaire, mais absolument necessaire, les Prétres ont la puissance d'absoudre.

Cela est fondé sur le seizième Chapitre de Saint Mathieu, où Jesus-Christ, aprés avoir assuré ses Apôtres que les portes d'Enfer ne prévaudroient jamais contre l'Eglise, promit à Saint Pierre les cless du Royaume des Cieux, avec assurance que ce qu'il délieroit & lieroit sur la Terre, seroit délié & lié dans le Ciel. Promesse qu'il accomplit enfin dans le Chapitre 18. où il luy donna, & aux autres Apôtres, ce pouvoir de lier & délier, & qu'il confirma dans le 20. de l'Evangile de Saint Jean, où, aprés sa Resurrection, pour leur marquer la grandeur de ce pouvoir, & leur faire connoître en quoy principalement il consiste, il leur dit, qu'il les envoyoit comme son Pere l'avoit envoyé. Aprés quoy il soussa sur eux, & ajoûta, qu'ils reçûssent le Saint Esprit, & qu'à ceux à qui ils pardonneroient les péchez, ils leur seroient pardonnez, & retenus à ceux

à qui ils les retiendroient.

De sorte qu'il se tire de là trois consequences. La premiere, Qu'il est visible que Jesus - Christ a sousentendu dans les Chrétiens l'obligation de se confesser de leurs péchez, quand il a donné aux Apôtres le pouvoir de les remettre, ou de les retenir. La seconde, Que comme l'on ne doute point que Nôtre Seigneur n'eût de son Pere le pouvoir de remettre, ou de retenir les péchez, les Apôtres qu'il envoya comme son Pere l'avoit envoyé, & à qui il donna le pouvoir de remettre, ou de retenir les péchez, ont pû faire l'un & l'autre également. Et enfin la troisiéme, Que comme il transmit son pouvoir aux Apôtres, ils ont pû tout de même le transmettre à leurs successeurs, qui sont les Eveques, & les Prétres ordonnez legitimement pour exercer ce pouvoir dans tous les siécles de l'Eglise.

C'est là, Monsieur, le fondement de la Consession des Chrétiens, ainsi que le titre du pouvoir qu'ont les Prétres de

SUR LA CONFESSION. remettre & retenir les péchez. C'est meme dequoy, comme je l'ay dit, tant de differens Protestans demeurent d'accord, contre le sentiment de ceux de France, qui dans le 24. article de leur Confession de Foy, traitent la Confession Auriculaire d'invention de la boutique de Satan. D'où Daillé a pris occasion de soûtenir qu'il suffit de se confesser à Dieu, & que le Ministre declare simplement que les péchez font remis. En quoy ils font d'autant plus formellement opposez à l'Ecriture, que quant à ce dernier point, Jesus-Christ n'a pas dit que ceux dont on declarera que les péchez sont remis, mais que ceux à qui on remettra les péchez, ils leur seront remis. Et que quant à l'obligation de se con-fesser en détail, elle vient de ce que pour lier, ou délier, absoudre, ou ne pas abfoudre, il est necessaire que celuy qui a ce pouvoir, prenne connoissance de cause; & que celuy qui est soumis à cette jurisdiction, luy donne cette connoissance, qui ne peut venir que du détail sur lequel le Prétre juge s'il y a lieu de lier ou délier, remettre ou retenir.

Ce qui se pratiqua en effet si exactement

du temps même des Apôtres, que Saint Luc dit dans le 19. chapitre des Actes, que les Fidéles se consessoient, & declaroient leurs péchez aux Apôtres; ajoûtant pour preuve de ce détail, que ceux qui s'étoient adonnez aux curiofitez défenduës, leur en remirent les Livres, que l'on fit brûler. Je passe encore plus avant, & je dis que les Protestans d'Allemagne, ainsi que plusieurs de ceux d'Angleterre, & de Hollande, bien loin d'agir sur une matiere si importante en uniformité, ne sont pas plus d'accord avec ceux de France pour cela, que pour le reste. Car voicy ce qu'en difent ceux de la Confession d'Ausbourg; Nos Eglises n'ont point aboly la Confession, & elles n'admettent qui que ce soit à la Communion, que l'on ne l'ait ab sous. Et un pen après, l'absolution particuliere est fort en usage parmi nous, & la puissance des clefs y est approuvée. En conformité dequoy Luther dit dans son Traité des marques de l'Eglife, que sa quatriéme marque est la puissance de remettre les péchez, tant en public qu'en particulier. Si bien que l'Eglise est ou l'on voit qu'on les remet, ou qu'on les retient. Cependant cette marque n'est point chez

SUR LA CONFESSION. les Protestans de France, où qui que ce soit ne se confesse ni en public ni en particulier, & où personne n'absout, ni ne remet les péchez, quoy qu'ils se soient fort empressez pour s'allier avec les Luthériens, & que recemment plusieurs se soient soumis à la Liturgie d'Angleterre, dont à ce sujet voicy les termes : D'autant que l'on ne doit pas fe presenter à la sainte Cene, sans avoir confiance en la misericorde de Dieu, & sentir sa conscience paisible; si quelqu'un ne peut mettre son esprit en repos par ce moyen, il pourra s'adresser à quelque Ministre qui le confole, & l'absolve de ses pechez. Ce qui est suivy de ces autres paroles sur le sujet de la visite des malades. Icy le malade sera une Confe sion particuliere, s'il trouve sa conscience chargée de quelque chose d'importances aprés quoy le Ministre luy donnera l'absolution en ces termes : Notre Seigneur Jesus-Christ qui a laissé à son Eglise la puissance d'absoudre tous pécheurs qui se repentent & croyent en luy, te pardonne; & par l'autorité qu'il m'a donnée, je t'absous de tous tes péchez, au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit.

Aussi est-ce en conformité de cela que

Baylé fameux Ministre Anglois, s'en explique dans le chapitre 51. de sa pratique de pieté, dont voicy les termes. En quelque maniere que ce soit, envoye querir quelque saint & religieux Ministre, non seulement afin qu'il prie pour toy à l'heure de la mort; car Dieu en tel cas a promis d'ouir les prieres des Pasteurs, & Anciens de l'Eglises mais außi que sur une Confession & repentance non feinte, il te prononce l'absolution de tes péchez. Et en un autre endroit il ajoûte; Ils ont la clef pour ouvrir, & par consequent puissance d'absoudre. Car il n'apas dit à qui vous signifierez que les péchez sont pardonnez; mais à qui vous pardonnerez les péchez. Ils pardonnent donc les péchez, parce que Christ pardonne les péchez par leur ministere, ainsi que Christ délia Lazare par ses Disciples. Quoyque d'autres puissent consoler par leurs paroles bonnes & salutaires, personne toutefois ne peut remettre les péchez, que ceux à qui Christ en a commis le saint minis tere. Luther dit qu'il eût mieux aimé perdre mille mondes, que de confentir que la Confession privée fut mise hors de l'Eglise.... Si donc tu sens ta conscience chargée de tes péchez, confesse-les au Ministre de Dieu; recois

çois son absolution; & alors sois assuré en ta conscience, qu'ils te sont aussi veritablement pardonnez, que si tu en entendois prononcer l'absolution par sesus-Christ du haut du Ciel. Le malade ayant ainsi soulagé sa conscience, & reçû l'absolution, fera tres-bien de recevoir le Sacrement de la Cene, que le Concile de Nicée appelle Viatique, pour augmenter la Foy, & repousser plus aisement les assauts du Diable.

Avoüons, Monsieur, que tout cela est bien different de la doctrine des Protestans de France, & que les Luthériens, & les Anglois, quoyque dans le même schisme, en usent bien plus honnétement à l'égard de la Confession secrette, puisque bien loin de la traiter d'invention de la boutique de Satan, ils la croyent aussi utile que necessaire, & qu'enfin ils sont persuadez que l'on se doit confesser, & que le Ministre doit absoudre en termes formels.

Mais ce qu'il y a de plus admirable, & qui fait voir qu'il n'y a qu'incertitude hors l'Eglise, c'est que du Moulin dément en termes formels la Consession de Foy de son party dans son septième Livre de la nou-

veauté du Papisme, où il dit, que fesus. Christ ayant donné à ses Apôtres la puissance de pardonner les péchez, ce seroit priver l'Eglise des siécles suivans d'une grande consolation, & énerver entierement le ministere de l'Evangile, de dire que cette grace soit morte avec les Apôtres. A quoy il ajoûte dans son bouclier de la Foy, qu'aprés le Baptéme on doit travailler à la Penitence, & faire des fruits dignes de repentance. Et il n'y a, continuë-t-il, point de doute que tous les fidéles Pasteurs, comme successeurs des Apôtres, ne puissent absoudre, lier & délier. Ainsi, MONSIEUR, vous voyez que ce Ministre confirme le fondement que j'ay étably. Ayant même dit surabondamment dans son Livre de la vocation des Pasteurs, Que du temps de la primitive Eglise les Penitens confessoient leurs péchez publiquement : mais que l'Eglise étant accrue, & plusieurs refusant de subir cette honte, l'Eglise introduisit en chaque Ville un Pretre Penitencier pour ouir les Confe Bions fecrettes. Cet ordre, ajoûte-t-il, fut reçu par tout; & néanmoins Nectarius Patriarche de Constantinople, l'abolit en Orient sans en demander conseil à l'Evéque de Rome, lequel aussine SUR LA CONFESSION. 162

l'en reprit point. De là vient que les Confesions Auriculaires se font en l'Eglise Ro-

maine, mais non en l'Eglise Grecque.

A ces trois passages, où ce Ministre témoigne être si conforme à la Confession d'Ausbourg, & à la Liturgie d'Angleterre touchant la necessité, & l'utilité de la Confession auriculaire, j'en ajoûte un de Conrad fameux Ministre de Hollande, qui soutient dans ses instructions catechetiques, qu'elle eftbonne, utile & tres-necessaire pour l'instruction des jeunes, pour recevoir les avertissemens particuliers, pour la consolation des consciences, & pour une certitude plus speciale de la remission des péchez.

C'est comme vous voyez faire le Panegirique de la Confession Auriculaire, contre laquelle Calvin même dans sa seconde réponse à Vvesphal dit, Que son intention n'est pas de crier, & qu'au contraire, il en recommande l'usage, pourvû qu'il soit libre, & sans superstition. En quoy nous ne sçaurions affez admirer l'effet des promesses de Jesus-Christ à son Eglise, Que les portes d'Enfer ne prévandront point contre elle; puisque la Confession, qui est un de ses sept Sacremens, après avoir été traitée si

indignement par nos Protestans dans leur Confession de Foy, triomphe si glorieusement dans leurs autres écrits, où ils la reconnoissent bonne, utile & necessaire avec les Protestans Allemans, Anglois, & Hollandois.

Ce qui suffiroit pour contenter nos Freres separez, & pour prouver tout ce que
j'ay dit sur ce sujet; mais j'aurois mauvaise grace de m'arréter en si beau chemin.
Car quelque aveu que ces Auteurs fassent
du pouvoir que Jesus-Christ a donné aux
Apôtres, & à leurs successeurs, de remettre, ou de retenir les péchez, quelque bonne, utile, & necessaire que seur semble la
Consession, ils sont si peu d'accord, & si
inconstans dans leurs dogmes, que je croy
necessaire d'y ajoûter des témoignages de
gens plus uniformes, & plus universellement approuvez.

Tertulien qui a vécu dans le second siècle de l'Eglise, nous sournit un de cestémoignages aussi autentiques qu'on le sçauroit desirer, c'est dans le 20. chapitre de son Traité du Baptéme, où il conseille à ceux qui se preparoient à le recevoir, de prier, jeuner, & consesser tous leurs péchez.

SUR LA CONFESSION. 165

Ajoûtant dans le 20. chapitre de son Traité de la Penitence, Que ceux que la honte oblige de differer leur Confession, ressemblent à ceux qui ayant quelque mal aux parties cachées, évitent d'y faire appliquer des reme-

des, & ainsi perissent avecleur honte.

Origene qui est un Auteur Grec, & vécut aussi dans le second siècle de l'Eglise, & au commencement du troissème, ne parle pas moins clairement de la Consession que Tertulien dans le 3. chapitre de son Homelie sur le Levitique, où il dit, Que le septième moyen d'obtenir la remission des péchez, qui est à la verité rude & laborieux, est la Penitence, lorsque le pécheur verse des larmes, & qu'il n'a point de honte de découvrir ses péchez au Prêtre du Seigneur.

Voicy ce qu'il en dit encore dans la premiere Homelie sur le Pseaume 37. L'Ecriture Divine nous enseigne qu'il ne faut pas celer son péché. Car comme ceux qui ont quelque viande dans l'estomac, ou quelque mauvaise humeur qui ne se peut digerer, sont gueris s'ils la peuvent vomir: Ainsi celuy qui retient quelque péché en luy-même, ressent de grandes sinderesses dans sa conscience. Au lieu que s'il se confesse, il vomit le péché,

L iij

& la cause de tous ses remorts.

Saint Cyprien Evéque & Martyr du troisième siècle, en parle de la même maniere dans son Traité touchant ceux qui sont tombez. Avec combien plus de raison, dit-il, devons-nous estimer ceux qui n'ayant point sacrissé aux idoles, & ne s'étant point engagez par écrit à renoncer leur Foy, se confessent néanmoins aux Prêtres de Dieu, avec regret & simplicité de la pensée qu'ils ont eut de le faire, & leur découvrent ce qui s'est

passé dans leur conscience.

Saint Basile le Grand Evéque de Cesarée, & intime de Saint Gregoire de Nazianze, à qui succeda Nectarius dans le Patriarcat de Constantinople, parle aussi de la Consession Auticulaire dans les termes suivans, in reg. brevi. On doit necessairement découvrir ses péchez à ceux à qui l'administration des mysteres de Dieu est consée, puisque nous voyons que les Anciens ont observé cet usage, & qu'il est écrit dans l'Evangile, & dans les Actes, qu'ils confessiont leurs péchez à sean, & aux Apôtres. Cet Auteur est Grec, & vécut posterieurement à l'élection de Nectarius. De sorte que si la Consession Auriculaire eût été

sur la Confession. 167

alors abolie dans la Grece, il n'en auroit pas parlé comme d'une chose necessaire, & sondée sur l'Evangile, & les Actes des

Apôtres. Ayant ajoûté, In suis asceticis, qu'elle se doit faire à ceux à qui le sus-Christ

en a donné le pouvoir.

Saint Jerôme qui vivoit dans le quatriéme siècle, expliquant ces paroles de Jesus-Christ à Saint Pierre, Tout ce que tu lieras sur la Terre sera lié dans le Ciel, dit dans son troissème Livre sur Saint Mathieu, Que l'Evêque, ou le Prêtre lient ou délient, non pas ceux qui sont innocens ou coupables, mais quand ils ont examiné & connu la difference des péchez. Car ils sçavent alors s'ils doivent lier ou absoudre.

L'homme, dit Saint Augustin dans sa 41. Homelie, ne se doit pas seulement garder de ses crimes aprés la Penitence, mais auparavant, & pendant qu'il est en grace; parce qu'il ne scait pas si à la sin de sa vie, Dieu luy sera la grace de confesser ses péchez au Prêtre.

Il y a une infinité d'autres passages de ce Pere qui prouvent la même chose, dont je me contenteray de rapporter ce qu'il dit sur le 17, verset du Pseaume 101. où il compare le pêcheur à Lazare fortant du tombeau, & délié par l'ordre de Jesus-Christ. Que serviroit à Lazare, dit ce Pere, d'être sorty de son tombeau, si sesus-Christ ne prononçoit, déliez-le, & le laissez aller. C'est le Seigneur qui l'a tiré du sepulchre par sa voix; la même chose arrive dans le cœur d'un Penitent. Lorsque vous apprenez qu'un homme a fait connoître l'état de sa conscience en se confessant, il est déja sorty du tombeau, mais il n'est pas encore délié. Quand l'est-il? Par qui l'est-il? Ecoutez, Ce que vous aurez délié en Terre, dit sesus-Christ, sera délié au Ciel. C'est à bon droit que l'Eglise a le pouvoir d'êter les liens du peché.

On pourroit faire un volume des autres passages que les Peres nous sournissent sur ce sujet; mais comme je craindrois de me rendre ennuyeux, je n'en rapporteray plus qu'un de Saint Ambroise, il est du second chapitre de son premier Livre de la Penitence; & convient si admirablement à nos Protestans, qu'il semble que ce grand & saint Docteur ait eu dessein d'en faire le portrait en faisant celuy des Novateurs, contre qui il écrivoit, & à qui il reproche, Que sous prétexte du respect qu'ils se van-

toient de porter au Seigneur, & de luy reserver le pouvoir de pardonner les pechez, ils faisoient injure à celuy dont ils retranchoient les Commandemens. Parce que Nôtre Seigneur a dit dans son Evangile, Recevez le Saint Esprit, ceux ausquels vous remettrez les péchez, ils leur seront remis; & ceux de qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. Qui est celuy qui honore davantage fesus Christ, ou celuy qui garde ses Commandemens, ou celuy qui les méprise? L'Eglise garde en tous les deux l'obéissance qu'elle luy doit, puisqu'elle lie & délie le peché. L'here sie cruelle & desobeissante en l'autre, veut lier ce qu'elle ne pardonne pas, & ne veut pas délier ce qu'elle lie; en quoy elle se fait elle même le procez. Car le Seigneur a donné pareille puissauce de lier & délier. Celuy donc qui n'a pas droit de pardonner, n'a pas droit de lier.

Comment, MONSIEUR, trouvezvous ce portrait, peut-il étre plus ressemblant? Et si Saint Ambroise vivoit, & qu'il vît les Ministres de nos Protestans excommunier tous usuriers, yvrognes, blasphemateurs, querelleurs, & autres telles gens, comme cela se fait avant la Cene,

fans lever cette excommunication, ne leur reprocheroit-il pas avec autant de justice qu'aux Novatiens, que l'hérésie cruelle& desobéissante veut lier ce qu'elle ne veut pas délier? Si, dis-je, il leur entendon précher que l'Eglise n'a pas le pouvoir de remertre les péchez, mais seulement qu'el le n'a le pouvoir que de declarer qu'ils sont remis, ne seroit-il pas en droit de se recrier qu'ils deshonorent Jesus-Christ, puis qu'ils méprisent le Commandement qu'il a fait aux Apôtres, & à leurs legitimes successeurs, de lier, & de délier? Mais ne nous lassons pas, achevons de lire le reste de cet admirable passage, où ce grand Docteur continuant le même raisonnement, fait voir la difference qu'il y a entre ceux qui ont veritablement ce pouvoir, & ceux qui se vantent de l'avoir, & ne l'ont pas. Car, continuë-t-il, comme felon la parole de Dieu, celuy qui peut lier, peut ausi delier, il est visible qu'ils se condamnent eux mêmes; puisque soûtenant qu'ils n'ont pas le pouvoir d'absoudre, ils doivent aussi avoiler qu'ils n'ont pas celuy de lier. L'un & l'autre sont permis à ceux qui ont reçû ce pouvoir. Mais ceux qui ne l'ont pas reçû, ne peuvent

171

faire ni l'un ni l'autre, parce que ce privilege n'est accordé qu'aux seuls Prêtres. C'est donc à juste titre que l'Eglise, qui a de veritables Prêtres, s'attribue ce droit; & que l'heresie, qui ne l'a point, y doit d'autant moins prétendre, que n'ayant point de Prêtres, elle ne doit pas prétendre à un droit Sacerdotal.

Je croy, Monsieur, qu'en voila suffisamment pour prouver l'institution de la Confession Auriculaire, sa pratique, son utilité, sa necessité; & comme le dit Baylé, une plus grande certitude de la remission des péchez. Ce qui faisant d'abondant connoître ceux à qui ce pouvoir de lier & délier a été donné, doit pour une bonne sois desabuser nos Amis, que la Confession Auriculaire soit sortie de la boutique de Satan.

que de Satan.

Je ne doute pas néanmoins qu'il n'y en ait qui, préferant l'entétement à la conviction, ne repliquent que si du Moulin demeure d'accord que cet usage de la Confession a été dans l'Eglise Grecque jusques à Nectarius, comme il dit aussi qu'il y cessa par la suppression qu'il en sit sans en avoir demandé l'avis à l'Evéque de Rome, leurs Auteurs ont été suffisamment autorisez par

LETTRE cer exemple, pour faire la même chose en France.

Quoyque cette replique ne merite point de réponse, aprés ce que j'ay remarqué que les Protestans d'Ausbourg, & d'Angleterre, Luther, Calvin, Baylé, Conrad; & tant d'autres, disent de la Confession, je ne laisseray pas pourtant d'y en faire une, pour montrer combien du Moulin s'est trompé, ou s'est voulu tromper, quand il a parlé si positivement de cette suppression. Et pour prouver en même-temps que tant s'en faut que la Confession auriculaire ait jamais cessé ni dans Constantinople, ni dans le reste de la Grece, l'usage y en a toûjours été depuis Nectarius, & y est encore en vigueur autant que jamais. Preuve que je ne puis mieux commencer que par Saint Jean Chrysostome, qui succeda immediatement à Nectarius dans le Patriatcat de cette grande Ville. De sorte que bien loin de parler de l'usage de la Confefsion comme d'une chose supprimée & rétablie, il en parle dans tous ses ouvrages, comme d'une chose constante, familiere, & qui n'avoit reçû aucune interruption, ainsi que cela se voit principalement dans

SUR LA CONFESSION. 173 le 5. chapitre de son 3. Livre du Sacerdoce, où il dit, Que ceux qui habitent la terre, ont reçû le pouvoir d'administrer les choses du Ciel. Pouvoir que Dieu n'a point accordé aux Anges, ni aux Archanges : Car il ne leur a pas dit, Tout ce que vous lierez sur la Terre, sera lié au Ciel; & tout ce que vous aurez détié sur la Terre, le sera dans le Ciel. Les Princes de la Terre, continuë-t-il, ont à la verité la puissance de lier, mais les corps seulement. Au contraire; les liens que les Prêtres ont en leur pouvoir tiennent l'ame captive, & ce pouvoir s'étend même dans le Ciel.... Que faut-il donc dire aprés cela, sinon qu'une pleine autorité, même sur les choses celestes, a esté confiée aux Prêtres.

Ainsi à quel propos, si Nectarius eût aboly en Grece la Confession secrette, son successeur immediat eût-il parlé si avantageusement dans Constantinople d'une chose qui n'y auroit plus été en usage? A quel dessein eût-il si fort exageré dans les Prétres préserablement aux Anges, & aux Archanges, le pouvoir de remettre les péchez, si par cette prétendue suppression de Nectarius, ce pouvoir eût cessé, & qu'il eût suffi de ne se plus confesser qu'à Dicu.

174

Cela est si mal imaginé, qu'il n'en faut pas davantage pour faire voir combien du Moulin, & Daillé se sont écartez de la verité de ce que fit Nectarius. Aussi Saint Chrysoftome fait-il bien voir par tout ce difcours, que bien loin d'avoir parlé de la Confession auriculaire comme d'une chose supprimée, il la regardoit au contraire comme étant alors dans toute sa vigueur; comme cela se voit encore dans le Livre qui précede celuy que j'ay cité, où il dit, Que les Chrétiens qui sont pressez du poids de leurs péchez, doivent necessairement se soumettre aux Prêtres pour en être déchargez, les Pasteurs étant les Medecins ausquels ils doivent avoir l'obligation de la guerison de leurs maladies; & celuy qui est charge du soin des ames, étant obligé d'entrer dans tous les replis du cœur, par une recherche à qui rien n'échappe, prendre une entiere connoifsance de la maladie, & ensuite y appliquer le remede.

C'est encore comme il s'en explique sort au long, & aussi clairement dans la 34. Homelie sur la Samaritaine en ces termes: Imitons cette semme, & ne craignons personne, lorsqu'il s'agit de consesser nos pechez:

175

Ne craignons que Dieu qui voit & connoît toutes nos œuvres. Cependant tout le contraire arrive, car nous ne craignons point celuy qui doit être un jour nôtre juge, & nous tremblons devant ceux qui ne peuvent nous faire du mal, dans la crainte de recevoir quelque confusion de leur part. Mais nous serons punis pour cela même qui fait le sujet de nôtre crainte, parce que ceux qui ont de la honte de reveler leurs pechez, & qui ne rougiffent pas de les commettre à la vue de Dieu, seront chargez d'ignominie au jour terrible du jugement, non seulement en presence d'une personne, mais à la face de toute la terre.

Concluons donc de là que Saint Chryfostome successeur immediat de Nectarius,
parlant si positivement de l'usage, de l'utilité, & de la necessité de la Confession auriculaire, Nectarius n'avoit, comme je
l'ay dit, supprimé que la Confession publique, & le Penitencier indiscret. Verité
d'autant plus constante, qu'en esset, l'usage de la Confession Auriculaire est toujours demeuré à Constantinople, ainsi que
dans le reste de l'Eglise jusques à present.

C'est ce que nous apprenons d'Anastase Sinaite Parriarche d'Antigche, qui vi-

voit au commencement du 6. siécle, & qui dit dans son discours de la sacrée Sinaxe, Qu'il faut confesser ses pechez à fesus-Christ par les Prêtres. Ajoûtant dans ses questions diverses, Que ceux qui avec autant d'impieté que de folie, disent que la Confe sion qui se fait aux hommes ne sert de rien, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse effacer les pechez, ne parlent ainsi que pour se flater dans leur desordre, au grand préjudice de la parole du Seigneur, qui a dit à ses Ministres, Tout ce que vous lieres sur la Terre, sera lié dans le Ciel; ceux à qui vous remettrez les péchez, ils leur seront remis, & qu'encore que l'homme entende la Confe sion, c'est toujours Dies qui absout.

Jean Patriarche de Constantinople, qui vivoit au commencement du septiéme siécle, & qui fur appellé le Jeuneur, & l'Aumônier, à cause de sa grande abstinence, & de ses aumônes, composa un ouvrage intitulé, Ordre qu'il faut observer à l'égard de ceux qui se confessent, dans lequelilest ordonné entr'autres choses, Que le Pietre conduira devant l'Autel celuy qui se voudra confesser, y priera Dieu pour luy; & reconnoissant sa propre indignité, quoque revetu sur la Confession. 177 de l'honneur du Sacerdoce, il avertira le Penitent, que c'est à Dieu principalement qu'il se doit confesser, & attendre de sa bonté l'absolution, & la remission de ses péchez; parce que le Prêtre n'est que l'instrument de la misericorde du Seigneur, duquel il a reçû le pouvoir de délier.

Nous avons outre cela le Manuel de la Confession des Grecs, le Dialogue sur la même matiere de Simeon Archevéque de Thessalonice, qui vivoit dans le douzième siécle; plusieurs Rituels rapportez par Allatius, qui étoit de l'Isle de Chio; & un Traité des sept Sacremens par Gabriel Metropolitain de Philadelphe, qui tous sont mention de la Confession Auriculaire, conformément au Concile Grec tenu dans Jerusalem en 1872, par lequel il est decidé que c'est Jesus-Christ qui a institué la Confession secrette quand il a dit, Ceux à qui vous remettrez les péchez, ils leur seront remis.

Ainsi, MONSIEUR, voila par l'Ancien Testament, par le Nouveau; par les Peres Grecs & Latins de tous les siècles de l'Eglise, par Luther, par la Consession d'Ausbourg, par la Liturgie d'Angleterre,

M

par Baylé, par Conrad, par du Moulin, & par Calvin même, la Confession Auriculaire, non plus une invention de la boutique de Satan, mais instituée par Jesus-Christ, & declarée sainte, utile & necessaire, non seulement pour la remission des péchez, mais encore pour une plus grande certitude qu'ils nous sont veritablementremis. Aprés quoy je vous laisse à juger si Saint Ambroise n'a pas eu raison de dire que l'hérésie cruelle envers ceux qu'elle seduit, & desobéissante à Jesus-Christ, veut lier ce qu'elle ne pardonne pas, & ne veut

pas délier ce qu'elle lie.

A l'égard de la Communion sous une seule espece, comme j'en ay parlé à sond dans le septième chapitre de mon Traité du Sacrifice de la Messe, qui vient d'étre réimprimé, & dont je vous ay donné plusieurs exemplaires, je craindrois d'étre ennuyeux si j'en repetois icy les raisons, & les autoritez, c'est pourquoy je vous y renvoye, & me contente d'ajoûter quant à vôrre troisième demande touchant la créance qu'ont nos Freres separez, que chaque particulier a par soy-même la vraye intelligence de la sainte Ecriture, attendu, di-

SUR LA CONFESSION. sent-ils, qu'elle est la regle infaillible du salut, & qu'ainsi on ne peut sans pécher, en défendre la lecture aux Chrétiens, je ne vous diray que ce que je répondis il y a quelques jours à un de nos Amis sur ce sujet. Il en parut content, & je croy que vous aurez lieu de l'être aussi. Car je luy avouay que l'Ecriture étoit la regle infaillible du salut, que l'on pécheroit d'en défendre la lecture aux Chrétiens, & qu'il ne faloit point d'autre preuve de cette verité que le grand nombre de traductions de la Bible en langue vulgaire, que l'Eglise Catholique a donnée dans tous les temps. Ce qui toutesois n'empéche pas que la regardant comme un glaive à deux tranchans, elle ne leur recommande de la lire avec beaucoup de respect, & d'humilité, pour éviter de tomber dans les abus qu'en ont fait plusieurs particuliers dans tous les siécles de l'Eglise, & principalement dans le seiziéme, où Luther, Zuingle, Calvin, & quelques autres prétendus Reformateurs, ont fait connoître si malheureusement, ou qu'ils ne l'entendoient pas, ou que s'ils l'entendoient, ils en abusoient, puisqu'ils se sont contredits jusques dans les choses les

180

plus essentielles, & qu'ils n'ont été unanimes que dans le renversement de ce qu'il y a de plus saint dans la Morale Chrétienne. Car quoy de plus saint, & de plus formel dans l'Evangile, que le conseil donné par Jesus-Christ de préserer le celibat au mariage, de se détacher des choses du monde, jusques à dire qu'il n'y possedoit pas une pierre en propre à reposer sa tête, de quitter pere, mere, frere, sœur, & soy-mê. me pour être plus absolument à Dieu, & enfin de porter chacun sa Croix pour accomplir, comme parle Saint Paul, ce qui manque à la Passion de Jesus - Christ du côté des Fidéles, en bûvant chacun sa part de son Calice par la retraite, par le jeune, par la priere, par le cilice, & par les autres macerations qui servent à tenir le corps en servitude, à l'exemple de ce grand Apôtre. Cependant quoy de plus mal entendu par ces prétendus Reformateurs, puisqu'ils ont traité ces conseils si saints & salutaires d'inventions de la boutique de Satan, & qu'à la faveur d'une si indigne expression, ils ont détruit les Clostres, où tant de Fidéles de l'un & de l'autre sexe s'étoient retirez pour faire penitence, pour ne rien posseder en propre, pour mieux garder le celibat, & ensin pour travailler à acquerir la persection à laquelle Jesus-Christ les avoit exhortez.

Mais ce n'est pas en cela seul qu'ils ont témoigné ne pas avoir la vraye intelligence de l'Ecriture, ils ne l'ont que trop fait paroître en beaucoup d'autres choses encore plus essentielles, & principalement dans les matieres differentes dont ils ont expliqué ces paroles de l'institution de l'Eucharistie, Cecy est mon Corps; car ils les ont prises si diversement, que malgré l'anateme qu'ils ont prononcé, & qu'ils prononcent encore tous les jours contre ceux qui feront secte à part, ils se sont non seulement separez de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, dans laquelle ils étoient nez, ainsi que leurs ancétres; en remontant jusqu'au temps des Apotres, ils ont encore donné lieu aux trois sectes des Luthériens, des Zuingliens, ou Sacramentaires, & des Calvinistes, lesquelles se sont subdivisées en celles des Luthériens rigides, des Luthériens relâchez, des Anabatistes, des Indépendans, des Presbiteriens, des Episcopaux, des Caquers, ou Trem-

aux CiihMques.

bleurs, & d'un grand nombre d'autres. On sçait outre cela les injures atroces qu'ils ont vomy les uns contre les autres, pour faire valoir l'intelligence particuliere que chacun d'eux prétendoit avoir de l'Ecriture. Leurs écrits ne sont remplis d'autre chose, & sont voir que nonobstant cette facilité qu'ils disent qu'a chaque particulier, ils l'entendent eux-mêmes d'autant plus mal, que les Luthériens soûtiennent dans un point aussi important & sondamental qu'est celuy de l'Eucharistie, que la substance du Corps de Jesus-Christ y est réellement avec la substance du pain en vertu de ces paroles, Cecy est mon Corps.

Les Calvinistes au contraire, soûtiennent qu'en recevant le pain, ils reçoivent réellement la substance du Corps de Jesus-Christ, mais par la soy, ces paroles, Cery est mon Corps, ne se devant pas prendre dans le sens simple & literal, mais dans le sens siguré, selon Calvin & Beze, qui ajoûtent que si elles se doivent prendre dans le sens literal, la créance des Catholiques est préserable à l'opinion des Luthériens, avec lesquels néanmoins les Calvinisses ont mieux aimé faire alliance, que de se réünir

aux Catholiques.

SUR LA CONEESSION.

Les Zuingliens de leur côté renvient sur les Calvinistes, & les Luthériens; car ils soûtiennent que le pain de l'Eucharistie n'est qu'un pur signe qui ne contient aucune réalité de la substance du Corps de Jesus-Christ, mais en confere simplement la grace, & en applique le merite à celuy qui

reçoit ce pain. and seasons to be that and believe

De sorte qu'il est aisé de conclurre de tout cela, que si des hommes qui passent dans chaque secte pour d'habiles gens, conviennent néanmoins si peu dans l'intelligence de ces paroles de l'Ecriture, le peuple n'étant pas à beaucoup prés si éclairé, & en ayant par consequent moins d'intelligence, ne peut éviter de tomber dans l'anarchie, & de faire autant de sectes que de familles, tant que chaque particulier prétendra se donner la liberté d'expliquer l'Ecriture selon son caprice. Aussi n'y at-il que l'Eglise assemblée qui ait le don de la vraye intelligence de l'Ecriture, comme nous l'enseignent les Conciles tenus du temps des Apôtres, dont il est fait mention dans les Actes, & comme en effet elle l'a pratiqué depuis le premier Concile général de Nicée tenu en 325. jusques à celuy de Trente, qui finit en 1563. dans tous lesquels elle a condamné les fausses doctrines provenuës du mauvais sens, selon lequel certains particuliers s'étoient donné la liberté d'interpréter l'Ecriture.

C'est une verité dont même les Protestans sont forcez de demeurer d'accord, pu squ'ils ont souvent imité cet usage, principalement dans leur Synode de Dordrek tenu en 1618. pour regler qui de deux de leurs Ministres Arminius & Gomarre, entendoit mieux l'Ecriture touchant la matiere de la grace. Car ce Synode ayant condamné Arminius, ordonna par l'article 32. que lorsqu'il y auroit quelque dispute entre des particuliers touchant la Religion, ce qui ne peut arriver qu'en consequence du sens de l'Ecriture bien ou mal pris, on s'adresseroit à l'Eglise qui decideroit, & que celuy qui ne se soumet-troit pas à cette décisson, seroit regardé comme schismatique, & hérétique. Qu'ils jugent aprés cela si, selon leurs propres principes, chaque particulier a par foymême la vraye intelligence de l'Ecriture, & si les Catholiques n'ont pas raison de ne l'attribuer qu'à l'Eglise assemblée, &

de conseiller aux particuliers de ne lire l'Ecriture qu'avec beaucoup de respect, & d'humilité.

J'avoüe cependant que c'est bien moins vous saire une Lettre qu'un Volume. Mais parce que le sujet en vaut la peine, & que vous en étes la premiere cause, ne vous en prenez qu'à vous-même, & me croyez toûjours,

merchant want of annual and manda, se

difference the list and sense plant in the tense of the sense of the s

mal free monageness dans it were connected

compressibilities and contraction of the propressibility of the contraction of the contra

MONSIEUR,

shall remarkly the same of Votre, &c.,

LETTRE

Touchant l'usage du Signe de la Croix.

A Monsieur Douvrier Grand Archidiacre de l'Eglise de Montauban.

'Avoüe, MONSIEUR, que Messieurs de la Religion Prétenduë Resormée poussent trop loin l'indisserence qu'ils ont pour le Signe salutaire de la Croix, dont même plusieurs d'entr'eux traitent de superstition le saint usage qu'en sont les Catholiques. Ce qui ne vient que de ce que tant sur ce sujet que sur les autres, au lieu de s'instruire, ils s'opiniâtrent dans leur prévention. Car si on pouvoit en obtenir de nous écouter de bonne soy, ils seroient bien - tôt convaincus que tous les prétextes qui les separent de l'Eglise, ne

sont que de veritables illusions. Nous avons toutefois d'autaut plus de sujet d'en bien esperer, que ces matieres étant aussi parfaitement éclaircies qu'elles le sont presentement, il est moralement impossible que ce qui reste du party ne suive enfin l'exemple de tant de gens de merite qui depuis le Roy Henry le Grandse sont réunis da Carise en faveur de

à l'Eglise.

Ainsi, Monsieur, pour répondre à ce que vous me demandez touchant l'usage de ce Signe Salutaire, je vous diray que les premiers Chrétiens, dont nous ne faisons que suivre l'exemple, ayant pour principe cet axiome de Saint Paul, Absit mihi gloriari nisi in Cruce Domini mei fesus Christi, le faisoient peindre dans leurs Eglifes, & dans leurs maifons. Ils l'imprimoient aussi avec la main sur leur front en se levant, en se couchant, en se mettant à table, en sortant de leurs maisons, en y rentrant, & en presque tout le reste de leurs actions of actions of the second the second

De forte que ceux qui cherchent l'origine des choses dans la plus profonde antiquité, tirent celle de ce Signe Salutaire du 9. chapitre du Prophete Ezechiel, où ce Signe appelle Tan, qui en Hebreu; ainsi qu'en Grec, & en Latin signifie notre T. & represente une Croix, fut la marque que l'Ânge envoyé de Dieu pour exterminer tous les Habitans de Jérusalem, mit sur le front de ceux qu'il eut ordre d'en excepter. Ce qui designoit ce que Nôtre Sauveur devoit operer par l'effusion de son Sang sur la Croix en faveur de ceux qui croyant en luy, seroient sauvez par ce Signe, & tiendroient à honneur d'en être marquez. Car quoyque la Croix fût alors, & long-temps depuis le supplice des esclaves, des voleurs, & des autres malfaiteurs, il voulut en tirer sa gloire pour confondre l'orgüeil des hommes, & leur apprendre que ce vice les éloigne autant de Dieu que l'humilité les en approche.

Ce qui joint aux miracles que Dieu operoit tous les jours à leurs yeux par ce Signe, le leur rendoit d'autant plus recommandable, qu'il ne s'en servoit pas seulement pour les consirmer dans la foy, mais encore pour y appeller les Insidéles, que ces prodiges convainquoient des veritez qu'on leur préchoit. C'est dont nos plus anciennes histoires sont remplies; mais pour ne

pas être ennuyeux, je me contenteray de rapporter ce qui se passa dans le commencement du quatrième siècle à l'égard de

l'Empereur Constantin.

La persecution avoit duré prés de trois cens ans. De sorte que Dieu voulant la faire cesser choisit ce grand Prince, & pour l'y porter luy fit voir, & à toute son armée en plein jour au dessus du Soleil, le Signe de la Croix tout brillant de lumiere avec ces paroles ; Tu vaincras en cecy. Ce qui fut suivi la nuit d'aprés d'une ap-parition de Jessis-Christ avec ce même Signe, qui luy commanda d'en faire repre-fenter un femblable pour luy servir de rempart contre tous ses Ennemis. A quoy ce Prince obéissant, fit faire ce fameux Labarum, c'est à dire, un Etendard composé d'une Lance couverte de larmes d'or, ayant au haut un bois qui la traversoit en forme de Croix, fur laquelle il y avoit une Couronne d'or enrichie de pierreries avec deux C, C, au sommet entrelassez; de sorte qu'ils formoient un X, pour signifier le nom de Christ. Ce qui étoit accompagné d'une Baniere qui pendoit du haut de ce bois, & dans laquelle les Bustes de cet Empereur, & de ses ensans étoient representez en broderie. De sorte que ces apparitions l'ayant porté à se faire instruire au Christianisme par les Evéques des Gaules, où ces miracles arriverent, il mit l'Eglise en liberté, désendit le supplice de la Croix, & sous les auspices de ce Signe Salutaire triompha heureusement de tous ses Ennemis.

La pieté d'Heleine mere de ce grand Prince fut honorée d'un autre miracle quelques années aprés. Car étant allée à Jérusalem visiter les lieux sanctifiez par les actions de la Vie, & de la Mort de Jesus-Christ, elle fit fouiller à l'endroit où elle avoit été avertie que pouvoit être fa Croix, que l'on y trouva en effet. Mais parce que l'on y trouva aussi celles des deux Larrons, dont on ne sçût d'abord la distinguer, le Patriarche de Jérusalem sit apporter sur le lieu une femme malade à l'extremité qui toucha deux de ces Croix sans en être soulagée, mais qui dans le moment qu'elle eut touché la troisième, sut entiérement guerie. Si bien que ce miracle ayant fait connoître que c'étoit celle du Sauveur, on luy rendit, comme l'on a fait toûjours depuis,

sur le Signe de la Croix. 191 le respect que ces miracles exigeoient des Fidéles, par rapport à celuy qui a voulu

s'en servir pour operer nôtre salut.

Le troisième miracle se fit en la personne de l'Empereur Heraclius, qui ayant retiré des mains des Perses ce Signe Salutaire, dont ils s'étoient saissi quand ils prirent Jérusalem, & voulant luy-même le reporter au lieu où il avoit accoûtumé d'étre reveré, il se trouva invisiblement arrété sans pouvoir quelque effort qu'il fist avancer un pas. Ce que le Patriarche artribuant au faste des ornemens Imperiaux dont il étoit revétu, il luy conseilla, pour se rendre plus conforme à Jesus - Christ portant sa Croix au Calvaire, de se dépoüiller d'une partie de ce faste. Ce que l'Empereur ayant fait jusqu'à quitter sa Couronne, & ses souliers, l'obstacle cessa, les Fidéles en pousserent jusqu'au Ciel leurs actions de graces; & ce pieux & vaillant Prince marchant alaigrement chargé de ce bois précieux, le reporta au lieu où il avoit accoûtumé d'étre.

Les deux premiers de ces miracles sont scellez du témoignage de la plus sainte antiquité, & rapportez par Eusebe Evéque de Cesarée samilier de Constantin, & né dans le troisséme siècle. Au lieu que celuy d'Heraclius n'est que du commencement du septiéme; mais il est rapporté par tous les Historiens Grecs de ce temps-là, & des suivans, & a donné lieu à la Féte qui en sur alors instituée, & qui a toûjours été depuis solemnisée tant par les Grecs que par les Latins.

A quoy pour une preuve plus autentique des témoignages de respect, & de veneration que l'Eglise a rendus de tout temps à ce bois sacré, & de la consiance des Fidéles en ce Signe, j'ajoûteray ce qu'en dit Tertulien dans son Traité de la Couronne du Soldat. Il vivoit dans le second siècle, & ainsi ayant vû les successeurs immediats des Apôtres, il en avoit apris que de leur temps, comme du sien, les Fidéles imprimoient ce Signe Salutaire avec la main sur leur front, en se levant, en se couchant, en se mettant à table, en sortant du logis, & en y rentrant. Car ce sont ses proptes termes.

C'est aussi comme en parle Saint Augustin dans son Traité sur l'Evangile de Saint Jean, où il ajoûte que les Fidéles n'eussent

sur le Signe de la Croix. 193 n'eussent cru rien de bien fait s'ils n'eussent imprimé ce Signe non seulement sur leur front, mais encore sur l'eau par laquelle nous sommes regenerez, sur l'huile par laquelle nous sommes oints du créme, & sur le sacrifice duquel nous sommes nourris.

Saint Cyrille Patriarche de Jérusalem tient le même langage dans ses quatre & cinquiéme Catecheses, où instrussant les nouveaux baptisez, il les exhorte non seu-lement à reverer ce Signe, mais à l'imprimer sur leur front, pour mettre, dit-il, les Demons en suite, ainsi que sur tout ce que l'on mange, & même en sortant de la maison, & ensin en commençant, & en sinissant toutes leurs principales actions.

Ce que je ne sçaurois mieux finir que par Saint Chrysostome, qui s'en explique avec son éloquence ordinaire dans sa 55. Homelie sur Saint Mathieu en ces termes: Portons par tout la Croix, car c'est par elle que se persectionne tout ce qui opere nôtre salut; puisque lorsque nous sommes regenerez la Croix du Seigneur est presente; lorsque nous sommes nourris de la tres-sacrée Viande, & lorsque nous consacrons, cette enseigne.

N

de victoire nous assiste. Gravons donc la Croix dans nos cabinets, sur nos murailles, à nos fenétres, sur notre front : Car c'est le Signe de nôtre salut.... Ne le formes pas seulement avec le doigt sur ton front, mais premierement dans ton ame avec la foy. Si tu l'imprimes de cette maniere sur ton front, il n'y a point de Demon qui ose t'approcher. N'ages donc point de honte de ce Signe, de peur que fesus-Christ venant en sa Majesté, n'ait honte de toy. Il reprend encore la même matiere dans son Traité contre les Idolâtres ch ces termes : Ce Signe maudit du dernier, & du plus infame supplice, est devenu plus noble que les Diadémes, & les Couronnes. Car la tête des Empereurs n'est point si riche ment ornée par la Couronne Royale, comme par la Croix. C'est le plus précieux de tous les ornemens; & autant qu'elle donnoit d'horreur autrefois, autant sa figure est-elle presentement recherchée. Puisqu'on la trouve par tout, dans la maison des Princes, des particuliers, des vierges, des personnes libres, & des esclaves; que l'on en fait à tout propos le Signe sur soy; que l'on en marque la figure sur son front comme sur une colomne; qu'elle reluit sur la Table sacrée dans l'Ordination des Prétres, & au soupé mystique du Corps de ses series, & au soupé mystique du Corps de ses series places publiques, dans les solitudes, dans les chemins, sur les montagnes, dans les isles, sur les habits, sur les armes, tous s'en estimant plus honorez que s'ils possedoient des chaînes, & des carcans de pierreries.

A quoy j'ay cru qu'il ne seroit pas inutile d'ajoûter ces cinq Vers Latins, comme une addition de preuve du saint & frequent usage de ce Signe.

Nos Crucis invicta Signum & confessio munit Armatique Deomentem, non quaramus arma Corporis, & quamquam membris videamur inermes

Arma tamen gerimus quibus & sub pace se-

Contra incorporeos animis decernimus hostes.

Ils sont de Saint Paulin Evéque de Nole qui vivoir sur la fin du quatriéme siècle, & dont j'ay traduit sinon les paroles, au moins le sens en ces termes.

Bien que nous paroissions foibles anuds & sans armes, Nij Exposez à l'effort des frequentes allarmes,
Dont le Demon, plein de fureur,
Et jaloux de nôtre bonheur,
Fatigue incessamment le cours de nôtre vie,
Nous ne laissons pas toutefois
De triompher de son envie
Sous les auspices de la Croix,
Dont par une grace efficace,

Le Signe nous rassure, & luy donne la chasse.

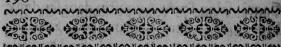
Quant au peu de respect que l'on témoigne dans la Prétendue Reforme à la prononciation du Nom de JESUS, & ala raillerie que vous avez remarqué que plusieurs de ceux qui la prosessent, sont des Catholiques qui s'inclinent, ou ôtent leur chapeau quand nos Prédicateurs prononcent ce Nom, qui comme parle Saint Paul, Est super omne Nomen, je n'y puis répondre autre chose, sinon que ce ne peut étre que par un effet ou d'orgüeil, ou d'indifference, d'autant plus blamable toutefois, qu'ils ne peuvent ignorer ces paroles du même Apôtre, Que le Ciel, la Terre, & l'Enfer doivent fléchir le genou à la prononciation d'un si grand Nom.

Jugez de la, Monsieur, & des

SUR LE SIGNE DE LA CROIX. 197 Portraits que je vous ay donnez de Luther, de Zuingle, de Calvin, & de Beze, ainsi que de la Replique que j'ay faire ces jours passez à la Réponse d'un Anonime, si des gens qui sçavent que hors l'Eglise il n'y a point de salut, peuvent sous de si malheureux auspices, s'opiniâtrer à demeurer dans une separation qui n'a pour prétextes, que des sophismes foudroyez par l'Ecriture, la Tradition, & tout ce que l'Eglise a eu de plus sçavant depuis son établissement. Jugez, dis-je, si ce n'est pas outrer l'indifference pour leur salur, que de negliger si injurieusement ces pratiques, aussi pieuses & utiles qu'anciennes, & recommandées par tant de grands Saints. Spans of the cuty being und and

Ceny ce Nomy du contre parte han Paul, apple Library du Contre august de la contre a ordre august de la contre august de la co

neusement ignored ver sakales garmente. Lement goddbreet hamde enter Dent E lement godtre is geinge hamenfoir. Es am dantiledois deur plesser Elex & con-



REPLIQUE

A une Re'ponse anonime faite à une Remontrance aux Nouveaux Convertis par un de leurs anciens Amis.

Monsieur,

JE ne puis vous dire autre chose du Compelle intrare, contre lequel Messieurs de la Religion Prétenduë Resormée se recrient si sort, sinon que ce sont des paroles du 23. verset du 4. chapitre de Saint Mathieu; par lesquelles Jesus-Christ a voulu nous enseigner qu'il y auroit des gens qui flottans entre le bien & le mal, entre Dieu & le monde, entre la verité & le mensonge, auroient besoin d'être pressez & contraints à quitter l'un & embrasser l'autre.

Cequi, selon Saint Augustin dans ses deux Lettres à Vincens & Boniface, fur heureusement exécuté à l'égard des Donatistes, & depuis encore à l'égard de plusieurs autres hérétiques, qui sans cela ne se sus sent jamais réunis à l'Eglise. Calvin même, l'un des Patriarches de la Prétenduë Reforme, & en toute autre chose si opposé à ce grand Saint, est néanmoins de ce sentiment dans son Harmonie des Evangiles, où expliquant ces paroles, Contraints-les d'entrer, il dit qu'elles ne se peuvent entendre que de l'autorité qu'ont les Princes d'obliger leurs Sujets à se soumettre aux décissions de l'Eglise. C'est à la pag. 267. dont voicy les termes; fe ne trouve pas mauvais que Saint Augustin ait souvent usé de ce témoignage pour prouver qu'il est permis aux Princes Fidéles de contraindre les obstinez & rebelles, & faire des Edits pour les ranger au service du vray Dieu, & à l'unité de la Foy. Car combien que la foy soit volontaire, nous voyons néanmoins que ces moyens profitent pour dompter l'obstination de ceux qui n'obéiroient jamais s'il n'y avoit contrainte.

Il est vray que l'Auteur anonime de la

Réponse prétend que Calvin, non plus que Saint Augustin, n'en doit pas étre cru. Car c'est une des ruses de la Prétenduë Reforme de ne déferer qu'à ce qui la flatte, & de se retrancher à la seule Ecriture. qu'elle quitte toutefois quand elle n'y trouve pas les choses conformes à ses imaginations. Mais outre que Calvin dans le fair present se fonde sur l'Ecriture, il n'avance rien que de conforme au 39. article de la Confession de Foy du party, qui porte, Que Dieu a étably les Royaumes, & les Republiques pour en étre reconnu, ayant mis pour cette cause le glaive en la main des Magistrats pour reprimer les péchez commis non seulement contre la seconde Table des Commandemens de Dieu, mais ausi contre la premiere.

De sorte que Calvin autorisé par l'acte le plus autentique de la Resorme, continue de s'expliquer encore plus sortement sur le même sujet à la page 686. de ses Traitez Théologiques, où il repete que les Princes peuvent, & doivent même user du glaive pour reduire leurs Sujets à l'Unité de la Foy. J'en donnay au public en 1698, un discours où je rapporte toutes ses preu-

ves, & ses raisonnemens qu'il sonde sur l'Ecriture. De forte, Monsieur, que je vous y renvoye, ainsi qu'à un gros Traité composé par Guillaume Pryn Protestant Anglois intitulé, Fulcimentum gladi Magistratus Christiani, & imprimé à Généve en 1649. Si bien que Calvin n'ayant rien dit que par rapport à cette Confession de Foy, & à tout Généve qui a permis l'Impression de l'Ouvrage de Pryn, l'Anonime ne peut refuser d'y souscrire, à moins qu'il ne veuille se servir de la faculté que la Reforme donne à chaque particulier de ne se soumettre à aucune décission, pas même de l'Eglise, qu'en cas que dans l'examen qu'il ? en fait, il trouve que l'Eglise a bien decidé.

Je ne m'arréte pas au parallele que l'Anonime fait de Saint Augustin, & de Calvin, parce que je le regarde comme une
méprise, semblable à celle de ce Païsan qui
prenoit un singe pour un homme. Cependant comme il y traite de plusieurs points
plus importans, & qu'il m'en a adressé un
exemplaire, je n'ay point douté que ce ne
sût pour m'engager à y faire une Replique. Ainsi je commenceray par le desabuser que la force ait eu aucune part aux Con-

versions; d'où je passeray au reste, c'est à dire, à la plainte qu'il fait qu'on veut leur faire adorer ce qui n'est que du pain, à ce qu'il dit de la Messe, de l'Invocation des Saints, de la Priere pour les Morts, des Vœux, de la Confession, de l'Abstinence de certaines viandes, & ensin à ce qu'il ajoûte pour excuser les guerres de la Prétendue Resorme.

S'il avoit pris l'Histoire des Conversions de plus loin, & qu'il l'eût suivie jusqu'au mois d'Aoust 1685, qu'elle fut presque gés nérale, je ne doute point qu'il n'en eût parlé autrement. Car à commencer par celle du Roy Henry le Grand, tout le monde sçait qu'elle ne se fit que sur l'aveu de ses Ministres qu'on se pouvoit sauver dans la Religion Romaine. De sorte que cet aven, qui même a encore été fait par plusieurs autres Ministres, ayant dissipé les nuages dont la Prétendue Reforme avoit offusqué les peuples, chacun se voulut instruire, les grands & les petits, les sçavans & les ignorans se firent une obligation de penser à leur salut, & d'en rechercher les moyens asseurez. Ils écouterent l'Evéque d'Evreux qui fut depuis le Cardinal du

Perron, & qui leur découvrit dans cette celebre dispute qu'il eût avec du Plessis Mornay en presence de ce grand Prince, les fausses adresses dont ce Docteur d'épée fifflé par les Ministres de Saumur, les avoit fascinez. Nos Controversistes usant de la liberté que leur donna ce grand Prince, & également animez par l'exemple de ce sçavant Evéque, firent par tout retentir la verité. La Cour, Paris, les Provinces ne s'entretinrent plus que de Controverses, & avec tant de succez, que l'on ne vit que Conversions de Princes, de Seigneurs, de Ministres, & d'autres particuliers, sans que personne se soit jamais plaint que l'on y eût employé la moindre violence.

De sorte que cela s'étant continué de la même maniere, l'Auteur de la Remontrance touché de ces grands succez, & convaincu par la verité, comme étant des plus sonciers dans la connoissance des matieres de Religion, ainsi que de plusieurs autres sciences, se convertit à son tour, & cut la consolation de se voir suivy des Sieurs de Coras, de Bastide pere & sils, de Daubus, de Gomes, de Portus, & d'Olivery Ministres de Môtauban; ainsi même que de tous les habitans de

204 REPLIQUE

cette grande Ville, qui au mois d'Aoust de l'année 1685. se réunirent à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, pour y vivre & mourir. Ce sont les termes de leur Déliberation, convaincus que hors l'Eglise il n'y a point de salut, Jesus-Christ n'étant point avec ceux qui s'assemblent autre part, nec secum esse Christum cum collecti fuerint opinentur qui extra Ecclesiam colliguntur. C'est comme parle Saint Cyprien Evéque & Martyr du troisiéme sie. cle, qui ajoûte que pour éviter toute separation, & rendre l'Unité de l'Eglise inviolable, Jesus-Christ n'a voulu établir qu'une Chaire qui prend de S. Pierre seul son origine d'Unité, ut unitatem Christus manifestaret, unam cathedram constituit & ejusdem unitatis originem ab uno incipientem sua authoritate disposuit. Car, continuë cetil-Justre Martyr, quoyque les autres Apôtres fussent ce qu'étoit Saint Pierre, Jesus-Christ luy a voulu donner la primauté, afin que cet établissement commençat par l'Unité, & que l'on ne connût qu'une Eglise, & qu'une Chaire, hoc erant utique Apostoli quod fuit Petrus, sed exordium ab unitate proficiscitur, primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia & cathedra monstretur: quisquis ab illa segregatur, adultera jungitur nec potest habere Deum Patrem qui Ecclesiam non habet Matrem. C'est à dire, que celuy qui ne regarde pas cette Eglise comme sa Mere, ne doit pas esperer d'avoir Dieu pour Pere. Saint Jerôme ajoûtant que celuy qui mange l'Agneau autre part, est profane, & perira indubitablement, quicumque extra hanc domum Agnum comederit profanus est: siquis

in arca non fuerit peribit.

C'est comme tous les Peres de l'Eglise ont toûjours parlé par rapport à l'Evangile, où nous voyons que Jesus-Christ ayant changéle nom de Simon en celuy de Pierre, ajoûta qu'il établiroit son Eglise sur cette Pierre, & que les portes d'Enser ne prévaudroient point contre elle. Ce qui ne peut mieux marquer la primauté de S. Pierre, ainsi que celle des Papes qui luy ont succedé par une suite sans interruption. Et qui bien loin de se faire adorer, comme le dit l'Anonime, ne prennent point d'autre qualité dans leurs actes publics, que de Serviteurs des Serviteurs de Dieu.

A quoy j'ajoûteray pour reprendre l'Hiftoire des Conversions, que celle des Habitans de Montauban ayant été suivie de presque tout ce qui restoit de la Prétenduë Resorme, le Roy en usa avec tant de douceur, qu'il permit aux Ministres, & aux particuliers qui s'opiniâtrerent à la separation, de se retirer où bon leur sembleroit. Que l'on juge après cela si l'Anonime a raison de dire que la force luy rend ces

Conversions suspectes.

Il est vray que l'abus qu'ont fait de cette douceur du Roy ceux qui sont sortis du Royaume, a été si grand que perseverant dans cet esprit de rebellion qu'a toûjours prosessé la Resorme, les uns ont pris les armes contre le service de Sa Majesté, & les autres fait ce qu'ils ont pû pour entretenir dans le Royaume la divisson par des libelles aussi se de fanatisme, qu'ils ont poussé jusqu'à prétendre s'ériger en Prophetes, & à instruire à ce batelage des idiots, & des idiotes, comme cela s'est vû principalement en Dauphiné.

Il est vray encore que ce procedé aussi ridicule que malin, a été bien-tôt découvert. Mais le peuple qui n'a pas de discernement s'y étant laissé ébloüir, la serveur A UN ANONIME.

207

des uns s'est ralentie, & la desobéissance s'est réveillée dans d'autres, principalement du côté des Sevennes. De sorte qu'il y a falu proportionner les remedes, & que le Roy, comme parle Calvin dans l'endroit que j'ay cité, ait usé de son autorité, ne linguis impuris sacrum Dei nomen laceretur

ejusque cultus possundetur.

C'est ce que j'ay cru devoir dire pour replique à la force que l'Anonime suppose qu'on ait employée à la Conversion de tant de personnes qui se sont réunies à l'Eglise. De sorte que je passe de là aux plaintes qu'il fait qu'on veut les obliger à adorer ce que le sens, la raison & l'Ecriture leur enseignent n'être que du pain. Ce qui regarde la réalité du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, dont ils tirent le principal motif de leur separation. Mais quoy que cette matiere ait été discutée une infinité de fois, je ne laisseray pas de dire qu'ils sont si peu unanimes sur ce sujet, que les uns, comme les Luthériens, croyent la Réalité, les autres, comme les Sacramentaires, dont Zuingle est le chef, n'y croyent que le signe, & les autres, comme les Calvinistes, y croyent une Réalité si absurde,

qu'elle n'est ni celle de Luther, ni le signe de Zuingle, mais un composé chimerique detous les deux, chacun toutefois soûtenant son opinion par des injures également atroces & reciproques. Ce qui pourroit tenir lieu d'une juste Replique; mais comme on ne sçauroit assez les plaindre, ni assez concourir à les desabuser, je croy necessaire de leur en faire une d'autant plus forte & succinte, qu'elle vient de la propre bouche de Jesus - Christ, qui dans le chapitre fixiéme de l'Evangile de Saint Jean dit, Qu'il est le Pain vif descendu du Ciel, que le Pain qu'il donne est sa Chair, & que si on ne la mange, on n'aura point la vie éternelle. Ce qu'il confirma dans le 26? de Saint Mathieu, où instituant la Divine Eucharistie, & parlant à ses Apôtres, il leur presenta du pain qu'il avoit beny & rompu, & leur dit, Prenez, mangez cecy est mon Corps livré pour vous. Ce qu'il fie également du Calice leur disant, Buvezen tous, cecy est mon Sang, le Sang du Nou! veau Testament répandu pour plusieurs en remission des péchez, faites cecy en mémoire de moy. De forte que ces paroles ayant une parfaite relation avec celles où Jesus-Christ dit

dit avec serment, Amen, amen dico vobis; que sa Chair est vraiement viande, c'est contester qu'il soit jour à midy, que de dire qu'il n'ait pas voulu nous donner récliement son Corps & son Sang sous les especes du pain & du vin, puisqu'il ne pouvoit s'en expliquer plus clairement.

Il est vray, comme le dit l'Anonime, que le sens & la raison nel sont voir que du pain mais Jesus-Christ n'en étoit pas moins Dieu, quoyque selon le sens & la raison il ne parût qu'un homme. Ce qui nous apprend à n'en croire ni le sens, ni

la raison, mais sa parole.

La Reforme toutesois soûtient que ce pain tout au plus n'est que la figure de ce Corps précieux, & se sonde sur quelques passages de l'Ecriture, aussi malentendus que mal expliquez; & entr'autres sur ce que Jesus-Christ a dit, se suis la porte, je suis le sep; soûtenant que comme ces paroles ne s'entendent qu'en figure, ces autres paroles, cecy est mon Corps, ne se doivent entendre aussi qu'en figure. En quoy elle raisonne d'autant plus mal, que si on vouloit suivre une si fausse idée, on pourroit saire trouver dans l'Ecriture tout ce

que l'on imagineroit, jusqu'à pouvoir dire que Jesus-Christ ne seroit mort qu'en sigure; comme en esset, il y a eu des hérétiques qui l'ont dit. Mais ce qui fait voir la disserence qu'il y a entre ces paroles, Cecy est mon Corps, & ces autres, se suis la porte, je suis le sep, c'est que Jesus-Christ explique celles cy comme n'étant que des similitudes, dont il avoit accoûtumé de se servir quand il parloit aux Apôtres, ausquels il étoit donné de connoître le secret du Royaume du Ciel, comme il le leur dit dans le 13. chapitre de S. Mathieu, il ne leur disoit que ce qui se devoit entendre litteralement.

La Reforme toutefois tire encore une autre objection du même chapitre sixiéme de Saint Jean, où Jesus-Chtist dit, Que la chair ne prosite de rien, é que c'est l'espriv qui vivisse. Objection également srivole, puisque l'on ne peut pas dire que cela s'entende de la Chair de Jesus-Christ, laquelle, bien loin de ne prositer de rien, a été le prix de nôtre salut. Aussi ne parle-til ainsi que pour répondre à la pensée des Capharnaïtes, qui le regardoient comme un homme commun, & ne comprenoient

pas qu'il put leur donner sa Chair à manger, que comme on mange celle des animaux.

Mais la Reforme n'en demeure pas là, elle est seconde en pareilles objections. De sorte que comme on y a tant de sois, & si doctement répondu, je me contenteray pour en éviter un plus ennuyeux détail, de ne les resuter que par leurs propres Patriarches, entre lesquels Jean Hus, dont ils tirent leur succession, croyoit la Réalité, ainsi que la Transubstantiation, & disoit la Messe tous les jours; son hérésie principale consistant à croire qu'un Prêtre en péché mortel ne sacrissoit point, & que l'autorité, soit d'un Prince, soit d'un Magistrat, cessoit lorsqu'il se trouvoit das le même cas.

Luther est reconnu de toute la Reforme pour celuy qui à le premier levé l'étendard contre l'Église le siècle dernier, les autres tenant à honneur d'être ses seconds. Cependant il soûtient la Réalité à cor & à cry dans tous ses ouvrages, & y sait hautement le procez aux Sacramentaires disciples de Zuingle, qui soûtenoit que par ces paroles, Cecy est mon Corps, Jesus-Christ avoit voulu dire, Cecy signifie mon Corps. Ce que Luther combat principalement dans son Trais

té de la défense des paroles de la Cene en ces termes : Certainement cecy oft bien digne d'admiration de voir qu'aucun des Peres de l'Eglise, dont le nombre est infiny, ne parlent du Sacrement comme les Sacramentaires. Car aucun ne s'est servy de ces termes; C'est seulement du pain & du vin; ou bien, le Corps de Jesus-Christ n'est pas present. Constamment il n'est pas croyable ni possible, qu'ayant traité si souvent, & tant rebatu ces choses, ces paroles ne leur fussent pas échapées, au moins une fois; C'est du seul pain, ou ces autres, Jesus - Christ n'y est pas present, ou quelque chose de semblable. Mais tous parlent si precisément, comme si aucun d'eux ne doutoit que le Corps, & le Sang de fesus-Christ n'y fût present. Ainsi il est sans difficulté que s'ils n'eussent pas cru la véritable présence du Corps, & du Sang de Christ dans le Sacrement, que de tant de Peres, & d'Ecrits, quelques-uns d'eux, ou au moins un, n'eût avancé cette negative. Mais tous d'une voix enseignent constamment l'affermative.

Que peuvent répondre à cela Messieurs de la Reforme ? Aussi y ont-ils gauchy. Et comme ils s'accommodent de tout ce qui peut flatter leur separation, ils ont

mieux aimé s'unir avec les Luthériens, quoy qu'ils en soient traitez d'hérétiques,

que de se réunir aux Catholiques.

Ainsi ce point de la Présence Réelle decidé, sans préjudice toutesois de la Tranfubstantiation que Luther n'admet pas, & qui, selon Calvin, & Beze, est une consequence de la Réalité, je passe à l'objec-tion de l'Anonime touchant la Messe, pour luy dire, avec toute l'Eglise tant Grecque que Latine, qu'elle est le Sacrifice de la Nouvelle Alliance, le Sacrifice de la Loy de Grace, le Sacrifice non fanglant, & commemoratif de celuy de la Croix, le Sacrifice figuré par celuy de Melchisedec, le Sacrifice perpetuel, journalier, & d'oblation pure, prédit par les Prophetes Daniel, & Malachie, enfin le Sacrifice institué par Jesus-Christ la veille de sa mort. C'est comme en parle Saint Paul quand il dit que le Sacrifice de l'Ancienne Loy n'avoit finy que pour faire place à celuy de la Nouvelle, Auffert primum ut sequens statuat. De sorte que ce second Sacerdoce ne convenant qu'à Jesus-Christ Prétre éternellement selon l'ordre de Melchisedec, il s'ensuit qu'afin qu'il pût exercer sa

REPLIQUE 214 Prétrife éternelle, il instituât un Sacrifice qui y fût proportionné, comme il fit lorsqu'il offrit pour victime à son Pere son Corps, & son Sang, qu'il donna sous les especes du pain & du vin à ses Apôtres, & les institua Prétres pour continuer ce Sacrifice jusqu'à la fin des siécles, leur avant ordonné, & en leurs personnes à leurs successeurs legitimes, de faire la même chose en mémoire de luy. Aprés quoy, c'està dire, le lendemain, il fit le Sacrifice sanglant de la Croix, appellé Sacrifice de Redemption, à la différence du non sanglant, appellé Sacrifice de Religion, Sacrifice comemoratif, & representatif; parce qu'il se fait en commemoration, & representation de celuy de la Croix, lequel ayant été propitiatoire aux vivans, & aux morts, le non fanglant, qui n'en est different que dans la maniere de l'offrir, & qui nous en aplique le merite, & luy est semblable en substance, produit par consequent le même effet.

Ce que Saint Paul nous marque dans fon Epître aux Hebreux, où il leur dit qu'ils ne se doivent pas laisser emporter à une diversité d'opinions, & à des doctrines étrangeres sur des discernemens de viandes, parce que nous avons un Autel, dont ceux qui rendent encore un culte au Tabernacle Judaïque n'ont pas pouvoir de manger. Le même Apôtre dans sa premie, re aux Corinthiens saisant encore mention de l'Autel du Seigneur, si different de celuy des Demons. Si bien qu'il ne pouvoit parler d'un Autel sans supposer un Sacristee, ni dire que l'on est digne ou indigne d'y manger, sans supposer une victime qui ne peut être que la Chair de Jesus-Christ, qui a dit qu'elle est vraiement viande, & que si on ne la mange, on n'auta point la vie éternelle.

Je me suis beaucoup plus étendu sur cette importante matiere dans mon Traité du Sacrifice de la Messe; c'est pourquoy; Monsteur, je vous y renvoye si vous en voulez sçavoir davantage, & me contente d'ajouter icy que quant à la Priere pour les Morts, à quoy l'Anonime seplaint encore qu'on les veut obliger, les Liturgies de Saint Pierre, & de Saint Jacques; c'est à dire, les Formulaires uniformes de la Messe dressez par ces Apôtres, & dont le premier sert à l'Eglise Latine, & le ser cond à l'Eglise Grecque, saisant une sexpresse mention de cette Priere, cette plaint te de l'Anonime n'est pas moins mal son-dée que les précedentes, d'autant plus qu'un si saint, & si salutaire usage n'est pas seulement appuyé de l'Histoire des Machabées, mais encore du Rituel des Juiss, qui bien que dispersez par toute la terre, prient tous les jours de Sabat pour les Morts. Mais outre cela Tertulien dans le second siècle, Saint Cyprien dans le troisséme, Saint Augustin dans le quatrième, & tous les autres Peres des siècles suivans, témoignent que l'Eglise a religieusement observé cet usage jusqu'à nous.

L'Anonime n'a pas plus de raison touchant certaines viandes dont il dit qu'on veut les obliger de s'abstenir. Car nôtre abstinence de chair le Vendredy ne se fait qu'en mémoire de la Passion de Nôtre Seigneur, celle du Samedy que pour se preparer au Dimanche, & le Jeûne du Caréme que pour se disposer à la solemnité de Pâque, & le tout par mortification, pour assoiblir la concupiscence, & comme parle Saint Paul, pour reduire le corps en servitude. Car l'Eglise dispense les insirmes & de ces abstinences, & de ces jeûnes. Aussi n'y a-t-il que les gens charnels & liberrins qui rebatent ces objections, & qui doutent que le Caréme ne soit pas de Tra-

dition Apostolique.

L'Invocation des Saints est un autre sujet de plainte de l'Anonime. Mais il est trop habile pour ignorer que les Catholiques qui confessent hautement que Jesus-Christ est nôtre seul & unique mediateur, n'invoquent la Sainte Vierge, & les autres Saints, que comme de simples intercesfeurs, qui regnans avec Jesus-Christ, offrent à Dieu leurs Prieres pour nous obtenir ses bien-faits par Jesus-Christ, persuadez que nous sommes qu'ils ne prient que par luy, & ne sont exaucez qu'en son nom. Aussi nous servons-nous pour cela de deux expressions bien differentes, dont la premiere regarde Dieu, à qui nous disons, Exaucez-nous; au lieu que nous disons simplement aux Saints, Priez pour nous. Leurs Images d'ailleurs, dans lesquelles nous ne croyons ni divinité ni vertu, n'étant exposées dans les Eglises que comme des objets qui peuvent exciter le souvenir de leurs ver-tus dans les Fidéles, & les porter à les imiter.

Ces paroles de Jesus-Christrapportées

dans les 18. & 20. chap. de S. Mathieu, & de S. Jean, Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, & tout ce que vous délierés sur la terre sera délié dans le Ciel. Et ces autres , Receivez le S. Esprit , les péchez seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & retenus à ceux à qui vous les retiendres, établissant la Confession en détail, l'Anoni. me ne laisse pas de s'en plaindre comme d'une invention de la boutique de Satan. Car ce sont les expressions familieres de la Reforme. Mais comme remettre & retenie les péchez, suppose qu'on en doit prendre connoissance en détail, on ne peut assez s'étonner que la Reforme rejette fi injurieusement une chose si marquée dans l'Ecriture, si utile dans ses effets, retenuë par les Luthériens, recommandée dans la Liturgie d'Angleterre, & en usage dés le temps des Apôtres, à qui selon S. Luc les Fidéles confessoient leurs actes. Ce qui s'est continué dans l'Eglise comme un remede qui nous est donné de Dieu pour nous reconcilier avec luy quand nous l'avons offensé. Et qui est celuy qui se peut passer de ce remede? Il n'y a qu'un temeraire outré qui se le puisfe persuader.

Enfin, l'Anonime n'en voulant pas moins aux Vœux qu'au reste, la matiere en est trop importante pour n'y pas faire une replique, laquelle je ne puis mieux appuyer que de l'exemple de Jesus-Christ. Carayant professé la pauvreté jusqu'à n'avoir pas une pierre en propre pour reposer sa tête, & l'obéissance jusqu'à la mort de la Croix, il y ajoûta l'éloge du celibat, comme cela se voit dans le 13. chap. de S. Mathieu, en des termes qui témoignent qu'il le regardoit comme une des plus grandes vertus du Christianisme. De sorte qu'on ne peur que louer & admirer le courage de tant de personnes des deux sexes, qui sous les auspices d'un si grand exemple se retirent dans des Monasteres, pour n'y avoir rien en propre, y vivre en celibat, & y obéir pendant toute leur vie. On sçait combien la pratique en est ancienne, & les grands avantages que l'Eglise en a tirez, & qu'elle en tire encore tous les jours, à la plus grande gloire de Dien, à l'édification des Fidéles, & à la confusion de la Reforme, qui fascinée par de miserables libertins, en a préferé l'exemple à celuy de tant de personnes vertueuses.

Parlons maintenant des guerres, des in-

cendies, des pillages, & des autres excez de la Reforme; & examinons si l'Anonime, qui prétend les excuser, est bien fondé. Il est vray que les Prétendus Reformateurs se sont vantez d'avoir été suscitez d'une maniere extraordinaire pour reformer l'Eglise. Mais outre que leurs mœurs, & le reste de leur conduite les démentoient, & qu'ils n'ont point fait de miracles, car c'est par où Dieu marque ces sortes de Missions, ils se sont au contraire separez de l'Eglise, & ont témoigné par là qu'ils avoient bien moins dessein de la reformer, que d'y faire un schifme d'autant plus effroyable, qu'il n'a pas tenu à eux que le Royaume n'en ait été détruit. En cela fort differens des Apôtres, & des premiers Chrétiens, qui bien qu'ils ayent eu des temps, & des conjonctures où ils étoient assez forts pour se défendre de la persecution par la voye des armes, ils ont mieux aimé paroître des agneaux au milieu des loups, & attendre patiemment le terme que Dieu avoit marqué pour la liberté de son Eglise.

On dira tant qu'on voudra que la jaloufie qu'avoit le Prince de Condé de la grandeur de la maison de Guyse, jointe à l'amA UN ANONINE.

221

bition de l'Admiral, & de son frere, qui promettoient à ce Prince de le faire Roy de France, & se flattoient pour eux des Souverainetez de Normandie, & de Bretagne, fut le veritable motif de toutes ces guerres, les Prétendus Reformez n'en sont pas plus excusables, puisqu'ils se rendirent les exécuteurs de ces projets, dont la conjuration faite à Amboile contre la personne du Roy François Second, fut le prélude. Personne même n'ignore que Calvin en dressa les mémoires, & que la Renaudie homme notté par ses débauches, & ses fausserez, les porta à l'Admiral. Mais Dieu qui tient le cœur des Rois en samain', fit que Davenelle confident de la Renaudie découvrit la conjuration, dont une partie des conjurez porterent justement la peine qui leur étoit dûé. Mais le Roy étant mort quelque temps aprés, & Charles IX. luy ayant succedé, la Reforme se flatta de tirer de grands avantages de sa minorité. Car elle prit les armes, & bloqua Paris. Mais le Duc de Guyse, & le Connétable firent lever ce blocus, & poursuivirent l'Admiral jusqu'auprés de Dreux, où se donna une grande bataille que la Reforme perdit. Mais ce Duc ayant affiegé Orleans, la Reforme le fit assassiner par Poltrot. Elle s'en prit quelque temps aprés au Roy même, qu'elle attaqua lorsqu'il étoit à Meaux, d'où elle le poursuivit jusqu'à Paris, de sorte qu'il ne luy échappa que la pique à la main à la tête de six mille Suisses venus heureusement à son secours.

Il y eut quelque pour parlé de Paix; mais la Reforme, dont l'Armée s'étoit retranchée dans la plaine de S. Denis, se croyant la plus force, voulut donner la loy, & n'en point recevoir. Si bien que le Connérable, à qui dans ce temps-là il arriva du renfort, se resolut à une seconde bataille, où il sur tué, & même accuse de n'avoir pas voulu faire donner toute son Infanterie pour ne pas détruire entiérement l'Admiral & Dandelot qui étoient ses néveux. L'Armée de la Reforme néanmoins demeura quelques jours aux anvirons de S. Denis, d'où elle ti ra vers la frontiere de Champagne pour aller au devant des Reitres qui venoicht à fon secours, & qui pillerent & brûlerent tour ce qui se trouva sur leur route.

Ce qui força le Roy à faire la Paix, qui fur appellée la petite, ou la boiteuse, parce qu'elle dura fort peu, à cause que les Prérendus Reformez, qui comme parle Barclay, aut semper timebant aut semper minabantur, étant accoûtumez au pillage drefferent divers cahiers, dans l'un desquels ils traiterent le Roy de coupable de Leze-Majesté Divine, parce qu'il ne vouloit leur accorder lear exercice que dans certains lieux, & qu'ils le vouloient dans tout le Royanne. Desforte qu'ayant ainsi amusé la Cour, le Prince de Condé, & l'Admiral passerent de Bourgogne à la Rochelle, le prétendu Cardinal de Châtillon en Angleterre, & Dandelot en Bretagne, où il leva des Troupes qu'il emmena en Poiron, où le parry s'étoit si bien fortifié, qu'en étant le maître, ainst que de la Saintonge, & de l'Angoumois, l'Admiral à son ordinaire y sie mainbasse sur les Ecclesiastiques, & les Religieux entre lesquels un Cordelier Gardien du Convent de Saintes, qu'il voulut se donner le plaisir de faire pendre en sa présence dans Angouleme, luy dit étant sur l'échelle que les Ministres le crompoient, & que l'Eglise Romaine qu'il persecutoit, étoit la veritable Eglise; mais qu'en punition il seroit comme Jesabel jetté de sa fenêtre, & traîné au gibet, ce qui se trouva vray.

De sorte que ces nouvelles portées à la Cour, le Duc d'Anjou frere du Roy, & Généralissime de ses Armées, se mit en marche, & étant arrivé en présence de l'Ennemy auprés de Jarnac, il y eut une troisième bataille, où le Prince de Condé sur pris & tué quelques heures après par Montesquieu. Le party toutefois se remit bien-tôt parle moyen d'un secours de Luthériens conduit par le Duc des Deux Ponts. Ce qui donna lieu à l'Admiral d'affieger Poitiers, & au Duc d'Anjou, qui luy fit lever ce siege, de le suivre à Moncontour, où se donna une autre bataille que la Reforme perdit encore; mais ne laissa pas de continuer ses ravages par tout le Royaume. Il se fir toutesois quelques propositions de Paix qui n'eutd'éfet que par l'Edit de 1576, par lequel on leur accorda quatre Villes de seureté, qui surent la Rochelle, Coignac, Montauban, & la Charité. Ce qui fut suivy de la mort de Dandelot, & de son frere le Cardinal dégradé. De sorte que l'Admiral privé d'un tell secours, parut en quelque façon plustraitable. Ce qui luy fit obtenir la permission de retourner à la Cour. Mais il n'y fut pas long. temps sans reprendre sa premiere idée. Car s'étant

s'étant infinué petit à petit dans l'esprit du Roy, il luy proposa de s'unir avec les Luthériens d'Allemagne contre l'Espagne. La proposition même s'en fit dans le Conseil, mais le Maréchal de Tavane fit connoître au Roy qu'outre qu'il ne devoit pas rompre ainsi sans sujet avec l'Espagne, l'Admiral n'avoit en -vue que d'engager sa Majesté dans une guerre étrangère, se servir de cette occasion pour recommencer la guerre civile, & ainsi faire triompher la Prétendue Reforme, L'Admiral toutefois ne se rebuta point, & pour persuader au Roy que cette rupture ne pouvoit luy étre qu'avantageuse, il envoya sur la frontiere de Picardie des Troupes de la Reforme qui se saistrent de Monts, & de Valenciennes à l'infçû du Roy, qui desavoua cette entreprise. L'Admiral s'en mit tellement encolere, qu'il dit aussi publiquement qu'insolement qu'il faloit que le Roy se resolut ou à une guerre étrangere, ou à une guerre civile; & par là fit resoudre le Roy à ne rien épargner pour sa seureté. Ce qui donna lieu à l'affaire de la S. Barthelemy, où l'Admiral fur, suivant la prédictio dont j'ay parlé, jetté par la fenétre de sa chabre, & traîné à Monfauco.

Mais cette saignée au lieu de moderer la

226 REPLIQUE, &c.

Reforme, ne servit qu'à en irriter davantage la mauvaise humeur. De sorte qu'elle reprit les armes, & continua la guerre jusques à ce que terrassée par la prise de la Rochelle, & de 200, autres places, dont elle s'étoit saisse, elle se soumit au Roy Louis le Juste en 1629.

Que l'on juge après cela si la Reforme est excusable, si tout au contraire ce qu'enseigme S. Paul de l'obcissance que les Sujets dorvent à leurs Rois, & l'exemple des premiers Chrétiens, ne la rendent pas tres-coupable; & si ce que dit l'Anonime pour l'excuser,

n'est pas une veritable illusion.

On ne manquera pas de dire que c'est rebatre trop souvent les mêmes choses; mais come il ne s'est jamais rien vû de si essemple parmi des Chrétiens, on ne sçauroit assez en renouveller le souvenir pour la consolation de ceux qui ont renocé à un si étrange parti, & pour la consusson de ceux qui se sont un faux honneur d'y perseverer. Heureux cependant vous & moy, Monsieur, d'avoirvé cu jusqu'au temps où Loüis le Grand, pour répondre dignement à la pieté de Loüis le Juste, s'applique si courageusement à détruire cette hydre, dont le venin insecte le Royaume depuis si long-temps.



2000年中年10日

LETTRE

out prouve Que le Care'me est d'Institution Apostolique.

der flab sald a free days and the

'Avoue, Monsieur, que l'on ne scauroit assez rebatre ces matieres; mais comme c'est pour la seconde fois que je traite de celle-cy, dispensez-moy d'entrer dans le détail des objections qu'y font nos Freres separez. Car outre qu'elles sont si pitoyables qu'elles ne meritent point de réponse, ils les reduisent à deux principales; & ainsi ce sera répondre à toutes que de sépondre à ces deux-là. Dont la premiere confiste en ces paroles, Ce qui entre dans la bouche ne nous souille point. Donc l'Eglise Romaine a tort de défendre de manger de la chair en Caréme ? Je ne m'attacheray point à faire l'anatomie de cet argument, je me contenteray de remarquer qu'il est d'autant plus défectueux, que l'on en pourroit conclurre, que l'yvrognerie ne feroit pas un péché, parce que le vin qui la cause entre par la bouche. Aussi n'est-ce pas le sens dans lequel il faut entendre ces paroles, qui sont du chapitre 15. de Saint Mathieu. En effet, Notre Seigneur aprés avoir dit que ce qui souille n'est pas ce qui entre par la bouche, ajoûte que c'est ce qui en sort, parce qu'il sort du cœur, pour nous apprendre, selon Calvin même, que dans cette occasion cela se doit entendre de la desobéissance. De sorte que comme l'Eglise ne fait pas consister le péché que l'on commet de manger de la viande en Caréme dans la mangeaille, mais dans la desobéissance, ces Messieurs ont tort de fondet leurs objections sur des paroles de l'Evangile, dont le veritable sens a si peu de rapport avec la consequence qu'ils en tirent. Aussi est elle également condamnée par Saint Augustin, qui s'explique sur ce sujet dans le même sens, où l'Eglise ordonne l'observation du Caréme: Toutes choses sont pures aux purs, dit ce Saint Docteur, & ce qui entre par la bouche

In com.
in lib.
Moyf.

n'étant pas ce qui souille l'homme, nous ne devons pas regarder certaines viandes comme souillées, mais avoir seulement en vûë de dompter la concupiscence, & de conserver l'union entre les Fidéles. Peut-il y avoir rien de plus exprés pour la veritable intelligence de cet Evangile, ni qui justifie plus clairement la mauvaise consequence qu'en tirent ces Messieurs, ni enfin qui autorise plus fortement le dessein de l'Eglise touchant le Caréme, puisqu'elle ne le regarde que comme un moyen de dompter la concupiscence, & qui selon Saint Paul reduit le corps en servitude. Elle va encore plus loin, car comme elle sçait que le jeûne seroit imparfait sans les autres bonnes œuvres, elle exhorte les Fidéles à en redoubler la pratique en Caréme; elle s'assemble pour cela plus souvent qu'à l'ordinaire; elle prie plus long-temps; elle fait précher tous les jours, comme Saint Gregoire de Nazianze dit dans son Sermon contre les yvrogneries, & les autres dissolutions, que cela se pratiquoit de son temps. En un mot, pour prouver plus autentiquement qu'elle entend que le péché qu'il y a de manger de la viande en Caréme, ne

confiste que dans la desobéissance, elle en dispense les insirmes, & permet à tous d'en manger le reste du temps. C'est, Mon-SIEUR, vous dire bien des choses en peu de paroles, mais c'est satisfaire, ce me semble, aussi fortement que clairement à la premiere objection de ces Messieurs. Il est vray qu'elle n'est proprement que l'objection des gens du commun; au lieu que la seconde n'est que des habiles du party. Aussi la font ils sonner bien plus haut dans le 24. article de leur Consession de Foy, où ils disent que la désense de l'usage des viandes est une illusion sortie de la haurigne de Caren. Air sonne de la boutique de Satan. Ajoûtans, pour appuyer cette élegante expression, que Saint Paul a écrit qu'il y auroit aux derniers temps des personnes qui se revoltans de la foy, & s'adonnans aux doctrines des Diables, commanderoient l'abstinence des viandes. D'où ils concluent que l'Eglise Romaine, qui commande l'abstinence des viandes, enseigne la doctrine des Diables. Si vous n'étiez pas accoûtumé à leurs façons de faire, & de parler, je ne doute point qu'un discours si étran-ge ne vous surprît. Et dans le vray, tout

enfant qui parleroit si injustement de sa mere, ne pourroit passer que pour mal né, & plus mal nourry. Mais comme ils sont dans cette possession, & que la charité nous oblige à les souffrir, passons du prélude à l'objection, pour y remarquer autant d'ignorance que de mauvaise foy; puisqu'il n'y a rien de si constant, ni de si clair par tous les Peres des quatre premiers siécles de l'Eglise, que Saint Paul par ces paroles, qui sont du 4. chapitre de sa premiere à Timothée, & sur lesquelles roulle leur sophisme, n'a pas entendu designer les Catholiques, mais les Marcionites, les Manichéens, & les Encratiques, qui se sont abstenus des viandes par superstition. Car comme ils imaginoient deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, & qu'ils attribuoient à celui-cy la création de ces viandes, ils les croyoient immondes, & s'en abstenoient à cause de cela. Au lieu que les Catholiques ne s'en sont jamais abstenus que par temperence, ou par mortification.

C'est comme en parle Saint Epiphane, qui dit que les Encratiques qui descendoient des Manichéens, faisoient le Diable Lib. 2. auteur des noces, & défendoient de manger Har.42. des choses animées. Ce qu'ils ne faisoient pas, ajoûte ce Pere, par esprit de temperance, mais par une fausse appréhension de se damner en mangeant de la chair des animaux. C'est aussi comme s'en explique Saint Jerôme qui dit, Que Saint Paul condamne

veritablement ceux qui devoient commander Zib. 2. de s'abstenir des viandes, mais qu'il enten-Fonin. doit parler de Marcion, des Encratiques, & 6. II. autres tels bérétiques.

Que vous semble, Monsieur, de ces deux passages, peuvent-ils étre plus formels? Et les paroles de cet Apôtre, aprés l'explication que leur donnent des Docteurs de cette autorité, peuvent-elles s'entendre contre le Caréme? Mais ne nous arrétons pas en si beau chemin, passons à Saint Ambroise, qui traite cette affaire à fond, & qui trouve, que Saint Paul ne pouvoit rien dire de plus clair, ni de plus convaincant pour faire condamner une si dangereuse opinion, que de l'appeller fausse & diabolique. Il parle de l'opinion des

In r. ad Marcionites, & des Manichéens, lesquels, Timot. ajoûte ce Pere, pour pousser leur hérésie encore plus loin, enseignoient que l'on devoit

Towing.

s'abstenir des choses que Dieu a ordonnées pour nôtre usage, afin de persuader par le mépris qu'ils en faisoient, qu'elles avoient été

creées par un mauvais auteur.

Saint Cyrille de Jérusalem explique encore la chose plus fortement. Car il dit que l'abstinence de ces hérétiques est d'autant plus differente de celle des Catholiques, que ceux-cy ne s'abstiennent des viandes que par esprit de penitence; au lieu que les hérétiques ne le faisoient que par superstition, comme je l'ay déja dit. Voicy ses paroles, Nous jeunons, & nous nous abstenons Cathec. des viandes, non comme de choses mauvai- 4. Jes, mais dans l'esperance que nous étans privez de ce qui est agréable à nos sens, nous en serons recompensez & reçus à la Table spirituelle & celeste, pour y moissonner avec joye ce que nous aurons semé avec larmes.... Mais dans le même-temps que l'on s'abstient des viandes, il faut se garder de le faire comme si elles étoient mauvaises, de même que ceux dont parle Saint Paul. Ce qui est encore plus éclaircy par Saint Chrysostome qui dit, Que cet Apôtre designe les Marcio- Hom12 nites, les Manichéens, & les Encratiques, in Epil, lorsqu'il disoit qu'il y en auroit qui abandon- Timos.

neroient la foy. Par où tu vois, continuët-il, que la source de tous les maux est de

quitter la foy.

C'est aussi comme en parle Saint Augustin en divers endroits, & principalement contre Adimante disciple de Manez, sur le sujet des mêmes paroles de Saint Paul, par lesquelles il assure, que l'Apôtre designe ces hérétiques qui ne s'abstenoient pas, dit ce Pere, des viandes pour dompter la concupiscence, comme l'ont toûjours fait les Catholiques, mais parce qu'ils les croyoient souillées.

Ainsi, MONSIEUR, le vray sens rendu par ces Peres aux paroles de Saint Paul, ne les rend pas seulement inutiles au mauvais usage qu'en sont les Prétendus Reformez, mais les convainc démonstrativement d'ignorance, & de mauvaise soy à l'égard de cette premiere partie de leur seconde objection. De sorte qu'il ne me reste plus pour achever de vous donner contentement, que de vous faire voir que le Caréme est aussi ancien que l'Eglise, & qu'on l'y a toûjours regardé comme étant d'Institution Apostolique, comme un remede pour les maladies de l'ame, & comme une preparation necessaire pour

solon, & de la Resurrection de Nôtre Sei-

gneur.

Saint Ignace successeur d'Evodius, qui l'étoit de Saint Pierre dans le Siege d'Antioche, est le plus ancien des Peres qui parlent du Caréme. Mais comme il pouvoit avoir vû Jesus-Christ, le témoignage qu'il rend du Caréme ne sçauroit être plus autentique. C'est dans son Epitre aux Chrétiens de Philadelphe, à qui il dit, Qu'ils ne doivent pas estimer que le Caréme ne soit une chose de grande importance, puisque c'est une imitation de ce qu'a fait fesus-Christ. Origene, qui vivoit sur la fin du second siécle, & au commencement du troisième, en fait aussi mention dans sa dixiéme Homelie sur le Levitique, où il dit, Que les jours du Caréme sont consacrez au jeune. A quoy Saint Ambroise ajoûte dans fon Sermon de la Septuagesime, Que son institution est fondée sur l'exemple de Moyse, d'Elie, & de fesus-Christ, qui jeunerent quarante jours. Ce qu'il repete dans son Sermon de la cinquieme Ferie d'aprés le jour des Cendres, où il dit, Que le jeune de tous les jours est un remede, ou une occasion de me-

riter recompense: mais que c'est péché de manquer à jeuner en Caréme, & que celuy qui jeune en quelque temps que ce soit, obtient misericorde; au lieu que l'on sera puni si l'on ne jeune pas en Caréme. Il en dit autant dans le trente-unième Sermon, ainsi que dans le trente-deuxième, & ajoûte dans le trente-sixieme, Que ce n'est pas un petit péché d'enfraindre le Caréme que le Seigneur a ordonné, étant écrit que celuy qui prétend demeurer en Christ, doit faire ce qu'il a fait. De Sorte que si l'on veut être Chrétien, l'on doit imiter fesus-Christ, qui n'a pas lai sé de jeuner, quoyqu'il fût sans péché; au lieu que l'homme pécheur ne veut pas jeuner le Caréme, qui selon Saint Pierre Chrysologue, n'est pas d'invention humaine, mais d'autorité Divine, Jesus-Christ l'ayant institué par Son exemple.

Hom. I.

fe me suis levé aujourd'huy avec bien de l'allegresse, dit S. Chrysostome au peuple d'Antioche, dans le dessein de vous annoncer le saint Caréme, qui est un remede pour la maladie de nos ames. Sien bien que selon tous ces Peres Grecs & Latins, le Caréme est d'institution Divine un remede pour les maladies de l'ame, & l'on commet un grand

SUR LE CAREME. péché que de ne le pas observer. Au lieu que c'est une illusion sortie de la boutique de Satan selon nos Prétendus Reformez. Jugéz, MONSIEUR, qui nous en devons croire, ou ces Messieurs, ou ces grands Saints, desquels je ne dois pas separer S. Augustin, qui outre ce que j'en ay déjaremarqué, dit dans sa réponse à Fauste le Manichéen, Que les Chrétiens qui ne naifsent pas hérétiques , mais Catholiques , pesez je vous prie ces paroles, pour mortifier la chap. s: chair, & rendre l'ame plus propre aux exer- 6. cues de la priere, s'abstiennent, sans croire aucune viande immonde, de manger de la chair, ou toujours, ce qui est particulier à quelques-uns, ou durant certain temps, & certains jours, ce que presque tous font en Careme. Ajoutant ailleurs, Que le jeune du Caréme est fondé sur l'exemple de Moyse, d'Elie, & de fesus-Christ, qui en cela nous a montré que l'Evangile n'étoit pas contraire à la Loy, ni aux Prophetes. A quoy je me contenteray d'ajoûter ce qu'écrit S. Jerôme à Marcelle touchant Montanus, qui vouloit, dit ce Pere, obliger les Fidéles à faire trois Caremes, quoyque, continuë-t-il, l'Eglise

n'admette que celuy par lequel on se prepare

à la Fête de Pâque, & de la Resurrection de Jesus-Christ. Car nous jeunons un seul Caréme selon la Tradition des Apôtres; mais les Montanistes en jeunent trois, comme si trois

Sauveurs avoient souffert.

C'est comme en parle Saint Leon, c'est ce qu'en dit Saint Gregoire le Grand, que Calvin appelle Saint; c'est en un mot, le langage de toute l'Eglise depuis son commencement jusques à nous. De sorte que tous ces témoignages ne pouvans être plus autentiques, ni plus formels, je demande à nos Prétendus Reformez, si ce qu'ils disent du Caréme a quelque fondement? Si c'est reformer l'Eglise que d'en supprimer un usage si saint, si ancien, si utileà l'ame, & qui prepare si dignement les Fidéles à la Féte de la Passion, & de la Resurrection de Nôtre Seigneur? Peur-etre que nous apprendrons par leur réponse, ce que nous ne sçavons pas sur cette matiere. Preparons nous y donc, & cependant foul frez, puisque j'en suis venu si avant, que j'ajoûte à ce témoignage des Peres, ceux de deux des plus anciens Conciles qu'ait l'Eglise, celuy de Laodicée qui est le premier, étant de l'an trois cens quatorze.

Cette datte est d'autant plus considerable, qu'elle marque que l'Eglise étoit encore dans la persecution, & que nonobstant cela le Caréme luy étoit une chose si précieuse, qu'elle veilloit soigneusemeet à le faire observer dans toutes ses circonstances, puifque le cinquiéme Canon de ce Concile défend aux Fidéles de rompre le Caréme le Lundy Saint; & leur enjoint de jeuner ce jour-là, & les deux suivans, pour ne pas deshonorer le Caréme. Ils répondront sans doute, que ce Concile n'étant pas regardé comme Ecumenique, il ne doit pas établir une loy dans l'Eglise Universelle. Et j'en veux bien demeurer d'accord pour l'amour d'eux; aussi ne le cite-je pas comme établissant le Caréme; mais comme une preuve qu'il étoit étably depuis long-temps, & regardé comme faint, utile, & receu dans l'Eglise Universelle. En effer, outre ce Concile, le premier général tenu à Nicée en trois cens vingt-cinq, fait mention du Caréme comme d'une chose observée religieusement dans toute l'Eglise. Il s'agissoit des Conciles Provinciaux, donc ce Concile Ecumenique reconnoissant l'importance, ordonna qu'ils se tiendroient

LETTRE, &c. 240 deux fois tous les ans, le premier avant le Caréme, & le second durant l'Automne. De sorte qu'un Concile si celebre faisant servir le Caréme d'époque, nous fournit une nouvelle preuve que ce n'est pas une illusion sortie de la boutique de Satan, mais un usage de l'Eglise Universelle, un usage d'institution Divine, & de Tradition Apostolique, un remede pour les maladies de l'ame, un moyen de dompter la concupiscence; & qu'enfin, c'est un grand péché que de ne le pas observer. J'avoue cependant que j'ay passé les bornes d'une Lettre; mais il est bien difficile de traiter d'une matiere de cette importance en si peu d'espace. On s'expose d'étre obscur quand on affecte d'etre si court; & comme j'ay prétendu me rendre intelligible à tout le monde, je n'ay point douté que l'obscurité ne fût encore plus insuportable que la longueur. Agréez donc mon procedé, & me croyez, anis renivamention no obout non du Careme comme d'une el ele obier-

MONSIEUR,



Vôtre tres humble, & tresobéissant serviceur.

